



Commission latine de probation

# PROJET PILOTE OBJECTIF DESISTANCE : Savoir, Savoir-être et Savoir-faire

RAPPORT FINAL 2019 – 2023

## Table des matières

Avant-propos.....	3
Liste des abréviations.....	3
Sommaire .....	6
<b>1 Introduction .....</b>	<b>12</b>
<b>2 Concept et bases théoriques du projet pilote Objectif Désistance .....</b>	<b>14</b>
<b>2.1 Objectifs et acteurs en désistance .....</b>	<b>14</b>
<b>2.2 Durée .....</b>	<b>17</b>
<b>2.3 Public cible .....</b>	<b>17</b>
<b>2.4 Territoire d'application .....</b>	<b>19</b>
<b>2.5 Organisation et rôles .....</b>	<b>20</b>
<b>2.6 Lignes directrices et stratégie d'intervention .....</b>	<b>21</b>
<b>2.7 Formation .....</b>	<b>27</b>
<b>2.8 Modifications et réorientations lors du déploiement du projet pilote.....</b>	<b>28</b>
<b>3 Concept d'évaluation et méthodologie .....</b>	<b>28</b>
<b>3.1 Evaluation de la stratégie Objectif Désistance.....</b>	<b>29</b>
3.1.1 Questions et hypothèses.....	29
3.1.2 Groupe expérimental (OD) et groupe contrôle (GC).....	29
3.1.3 Evaluation de la désistance primaire – Méthodologie .....	30
3.1.4 Evaluation de la désistance secondaire – Méthodologie .....	32
3.1.5 Synthèse concept d'évaluation de la stratégie .....	35
<b>3.2 Evaluation des processus .....</b>	<b>36</b>
3.2.1 Profil sociodémographique et professionnel des agents - Questionnaire .....	36
3.2.2 Degré d'adhésion et de résistance des professionnels (agents OD et CoAns).....	37
3.2.3 Fonctionnement du point de vue des professionnels - Focus groups.....	37
3.2.4 Fonctionnement des activités Capital social – Observations, micro-sondage et focus groups avec les probationnaires.....	38
<b>3.3 Synthèse récapitulative.....</b>	<b>39</b>
<b>4 Présentation des résultats .....</b>	<b>40</b>
<b>4.1 Désistance primaire .....</b>	<b>40</b>
4.1.1 Analyse de la population globale (prévalence) .....	40
4.1.2 Analyse de la population récidiviste (incidence) .....	40
4.1.3 Synthèse des observations en matière de désistance primaire.....	42
<b>4.2 Désistance secondaire .....</b>	<b>42</b>
4.2.1 Analyse des parcours de vie et portrait.....	42
4.2.2 La motivation au changement.....	43
4.2.3 Capital social et opportunité.....	45
4.2.4 Alliance de travail .....	49
4.2.5 Remarques sur les résultats de l'évaluation de la désistance secondaire .....	52
<b>4.3 Résultat de l'évaluation de processus.....</b>	<b>53</b>

4.3.1	Profil professionnel, perception du rôle et de la stratégie .....	53
4.3.2	Degré d'adhésion et de résistance des agents OD et des CoAns .....	54
4.3.3	Fonctionnement du point de vue des AOD et des CoAns .....	54
4.3.4	Fonctionnement des activités Capital social du point de vue des probationnaires.....	56
4.3.5	Synthèse de l'analyse des processus.....	57
<b>5</b>	<b><i>Interprétation des résultats</i></b> .....	<b>58</b>
<b>6</b>	<b><i>Conclusions</i></b> .....	<b>59</b>
<b>7</b>	<b><i>Recommandations</i></b> .....	<b>64</b>
<b>8</b>	<b><i>Perspectives de transférabilité</i></b> .....	<b>66</b>
<b>9</b>	<b><i>Annexes</i></b> .....	<b>69</b>
<b>10</b>	<b><i>Bibliographies</i></b> .....	<b>86</b>

## Liste des abréviations

ACS	Activités de Capital Social
AOD	Agent-e de probation objectif désistance
AP	Agent-e de probation
CLDJP	Conférence latine des directeur-trice-s des départements de Justice et Police
CSCSP	Centre Suisse de compétence en matière de Sanctions pénales
CLP	Commission latine de Probation, organe du concordat latin en matière de sanctions pénales, composée par les directeur-trice-s des services cantonaux de Probation
CoAn-s	Coordinateur-trice- Animateur-trice-s
Covid-19	Coronavirus disease 2019
CCP	Code de procédure pénale
CCL	Commission Concordat latin, organe du concordat latin
CP	Code Pénal
CSCSP	Centre suisse de compétence en matière d'exécution des sanctions pénales
EM	Entretien Motivationnel
ESC	Ecole de Sciences Criminelles
GC	Groupe de contrôle
GTT	Groupe de Travail Tables de concertation
GE	Canton de Genève
JAP	Juge d'application de la peine
JMC	Juge des mesures de contrainte
JU	Canton du Jura
FG	Focus Group (groupe de discussion)
FR	Canton de Fribourg
FVP	Fondation Vaudoise de Probation
LCR	Loi fédérale sur la circulation routière
LFStup	Loi fédérale sur les stupéfiants et substances psychotropes
NE	Canton de Neuchâtel
OD	Objectif Désistance
OFJ	Office fédéral de la Justice
OFS	Office fédéral de la Statistique

PAP	Plan d'assistance de Probation
PES	Plan d'exécution de la sanction
PLESORR	Processus latin d'exécution des sanctions orientées vers le risque et les ressources
PMO	Peines en milieu ouvert
PP OD	Projet pilote Objectif désistance
PP	projet pilote
PPL	Peine privative de liberté
TAPEM	Tribunal d'application peines et des mesures
SESPP	Service d'exécution des sanctions pénales et de probation, canton de Fribourg
TC	Tables de concertation
TMC	Tribunal des mesures de contrainte
TI	Canton du Tessin
TIG	Travail d'intérêt général
UNIL	Université de Lausanne
VD	Canton de Vaud
VS	Canton du Valais
VOSTRA	Vollautomatischer Strafregister (casier judiciaire)

## Avant-propos

En vue de la séance de la Commission fédérale des projets pilotes, nous avons le plaisir de vous soumettre le rapport final du projet pilote « Objectif Désistance » qui s'est déroulé du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31 janvier 2023 dans le Concordat latin. Nous précisons que pour des raisons pratiques et de facilité de lecture, nous n'intégrons pas les normes de l'écriture inclusive dans ce rapport.

En parallèle, nous livrons à ladite commission, ainsi qu'à un large public de professionnels et d'intervenants, en particulier du domaine de la détention et de la probation, un manuel intitulé : « Savoir, savoir-être et savoir-faire : réflexions participatives de la probation en Suisse latine ».

Il est important de mentionner que le rapport final du projet pilote est complémentaire à l'évaluation scientifique fournie par l'Ecole de sciences criminelles de l'Université de Lausanne (ESC) ainsi qu'au manuel produit par la direction du projet dans le cadre d'une démarche participative de ses acteurs. Il résume les principales lignes théoriques, fondement du projet, de même que les constats et les effets mis en exergue par les acteurs et autres partenaires du terrain au long des quatre dernières années. Il confirme les résultats de l'évaluation scientifique ou s'en éloigne parfois.

Nous tenons à remercier ici chaleureusement toutes les personnes, respectivement les institutions ou associations qu'elles représentent, pour leur soutien et leur engagement :

- L'Office fédéral de la justice
- La Conférence latine des directrices et directeurs des départements de justice et police
- Les services cantonaux latins de la détention et de la probation
- Les formateurs et intervenants spécifiques et experts de l'approche désistance
- L'Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne
- L'ensemble des agents de probation (groupes OD et contrôle) des entités latines
- Les Coordinateurs animateurs
- Les partenaires sociaux ainsi que les bénévoles de désistance
- Les probationnaires.

## Sommaire

Le projet pilote (PP) Objectif désistance (OD) a été conduit sous la responsabilité de la Commission latine de Probation (CLP), organe du **Concordat latin** sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et jeunes adultes. Il a impliqué les sept cantons latins du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31 janvier 2023, près d'une cinquantaine de collaborateurs des entités de probation tout rôle confondu et plus de 500 personnes sous mandat d'assistance de probation.

Le PP Objectif désistance visait **l'insertion sociale des probationnaires par une réappropriation durable d'une identité conventionnelle et le désengagement de conduites délinquantes**. Articulé autour de 3 axes d'intervention, chacun d'eux correspondait à une mesure spécifique d'application appuyée par une formation adaptée. Le premier but consistait à développer chez le probationnaire une **motivation au changement** et une meilleure perception de soi grâce à une formation des agents OD (AOD) en entretien motivationnel. Le deuxième visait le renforcement d'une **alliance de travail** entre l'AOD et le probationnaire au travers des échanges et des supervisions d'une nouvelle communauté de pratiques intercantonale constituée entre les AOD. Finalement le troisième objectif consistait à introduire une nouvelle fonction, celle de **coordinateur-animateur** (CoAn) dont la tâche était d'accentuer l'insertion du probationnaire dans la communauté civile par le biais d'activités de capital social et de générativité (cercles vertueux et actions de réparation). En étroite collaboration avec les AOD et les probationnaires, les CoAns ont en outre développé des actions de ritualisation et de publicisation des sorties de délinquance, notamment au travers de *cérémonies de fin de mandat*.

Sur la base des connaissances théoriques de la désistance, le déploiement du PP OD s'est fondé sur 10 principes directeurs (McNeill et al, 2014) : 1. L'individualisation de la prise en charge, 2. L'assistance concrète sur les besoins de base, 3. L'identification des forces et des ressources, 4. La recherche d'un sentiment d'efficacité personnelle, 5. La reconnaissance concrète des progrès du probationnaire, 6. L'alliance de travail, 7. L'adoption d'une attitude engagée et réaliste, 8. La diffusion de messages optimistes et encourageants, 9. Le développement du capital humain et 10. Le développement du capital social.

Concrètement, le projet visait à déployer une stratégie d'intervention ciblant les facteurs sensés **augmenter la probabilité des personnes sous-main de justice à une sortie de la délinquance et à s'engager avec succès dans une vie conventionnelle**. Ce processus d'abandon d'une conduite délinquante étant évalué au travers de deux niveaux de désistance : le premier se référant à la **désistance dite « primaire »**, laquelle est mesurable grâce à la seule variable d'absence de récidive, en l'occurrence vérifiée par des contrôles du casier judiciaire (VOSTRA). Le deuxième niveau se référant à la **désistance dite « secondaire »** caractérisée par un changement dans la façon dont le probationnaire se perçoit et se projette dans sa vie future. Ainsi, elle est réputée atteinte lorsque l'individu développe une perception prosociale de lui-même, à un point tel, que son identité narrative et subjective est désormais conventionnelle (Maruna & LeBel, 2012b ; Healy, 2014 ; McAlinden et al., 2016).

**L'évaluation scientifique** de l'Ecole des sciences criminelles (ESC) a été conduite tenant compte de deux échelons : les produits associés à la stratégie de la désistance, restituant les résultats de la désistance primaire et secondaire, ainsi que la mise en œuvre du processus analysant l'adhésion et les résistances des intervenants, ainsi que le point de vue des probationnaires sur l'intervention et les activités proposées.

Les effets observés les plus favorables au niveau de la désistance primaire concernent, d'une part, les primo-délinquants, ainsi qu'une tendance à un désengagement progressif 18 mois après le premier entretien avec l'AOD pour les multirécidivistes. S'agissant de la désistance secondaire, les différences entre le groupe expérimental et le groupe de contrôle s'estompent et confirment un bon niveau de travail de tous les AP des entités latines. L'orientation générale des indicateurs reste toutefois favorable à l'application de la stratégie OD.

Autant l'évaluation que les séances de bilan conduites par la direction de projet attestent de la bonne adhésion au projet et aux principes de la désistance des intervenants (AOD, CoAns) jusqu'à constituer une **communauté OD** se reconnaissant dans la posture, le langage, la prise en charge et la mise en place d'un dispositif commun et partagé.

La stratégie de co-construction et d'approche participative sur laquelle s'est fondée le déploiement du projet, les formations spécifiques et l'élaboration du manuel de désistance<sup>1</sup> a été une réussite permettant d'aller au-delà des différences de profil des AOD, de l'organisation structurelles des entités ainsi que des cultures institutionnelles cantonales. Il faut mentionner que les probationnaires ont été associés aux réflexions et aux échanges durant les ateliers de formation. Cette démarche découle directement des principes OD qui prônent la mise en valeur des ressources et du potentiel des bénéficiaires dans une relation professionnelle non-hiérarchisée, empathique et de co-construction des objectifs et du projet de vie du probationnaire.

La mutualisation des ressources des CoAns a été un choix fonctionnel pertinent. Les activités de capital social ont été développées de manière harmonieuse par les CoAns dans les divers cantons en réponse aux attentes individuelles ou groupales des probationnaires et indépendamment des différences locales et de leurs ressources. En outre, la collaboration rapprochée des CoAns avec les AOD a favorisé une implémentation équilibrée des principes de la désistance.

L'implication de la **société civile** s'est déployée au travers de la création de partenariats sociaux avec des organisations issues des divers territoires régionaux, jusqu'à constituer un réseau comprenant actuellement une quarantaine de partenaires sur les sept cantons. Plusieurs bénévoles de désistance, marraines et parrains (cf Charte du parrainage de désistance, engagement du parrain/marraine, engagement du probationnaire, en annexe), se sont engagés dans un binôme avec un probationnaire dont ils avaient fait la connaissance durant des activités de capital social ou qui leur avait été présenté par l'AOD de référence.

A l'issue des quatre années du projet pilote, les enjeux principaux résident dans la pérennisation d'OD, son développement au sein du Concordat latin et la transférabilité de ses acquis auprès du plus grand nombre de professionnels, d'institutions, de cantons des autres concordats. C'est pourquoi, la Conférence latine de probation émet les recommandations suivantes :

---

<sup>1</sup> *Savoir, savoir-être et savoir-faire : réflexions participatives de la probation en Suisse latine* (CLP, 2023)



- ❖ **Soutenir la formation** de base sur les principes théoriques OD et l'entretien motivationnel à co-construire avec le CSCSP pour tous les professionnels en charge de personnes privées de liberté ou soumises à un mandat judiciaire. Développer la formation continue par des échanges entre les intervenants, les spécialistes et les pairs.
- ❖ **Renforcer** les connaissances mutuelles, le partage de visions, le langage et les postures similaires qui contribuent à une formalisation et une valorisation des missions de la probation.
- ❖ **Introduire le rôle du coordinateur-animateur** afin d'obtenir une participation volontaire du probationnaire ou du détenu à des activités de capital social dans le but de renforcer son intégration et sa place au sein de sa communauté d'attache.
- ❖ **Viser la création de relations de qualité** (alliance de travail) avec les personnes judiciairisées autour des forces et des ressources de ces dernières dans le but de favoriser l'intégration sociale et de prévenir la commission de nouvelles infractions.
- ❖ **Soutenir la création d'un réseau communautaire** : parrainage de désistance, partenaires sociaux, employeurs et organisations de la société civile.
  
- ❖ **Maintenir et développer** la démarche de co-participation ouverte aux destinataires des interventions dans l'élaboration de politiques intégratives dans le domaine de la justice.
- ❖ **Favoriser et soutenir de manière pro-active la visibilité** de la détention, de la réinsertion et en général de l'exécution des sanctions pénales et de la probation dans la société civile.
- ❖ Soutenir des **actions de générativité**.

## Zusammenfassung

Das Pilotprojekt (PP) *Objectif Désistance* (OD) wurde unter der Verantwortung der Lateinischen Kommission für Bewährungshilfe (CLP) auf dem Gebiet der **7 Kantone des Konkordats der lateinischen Schweiz** über den Vollzug von Freiheitsstrafen und Massnahmen an Erwachsenen und jungen Erwachsenen durchgeführt. Über einen Zeitraum von **4 Jahren**, vom 1. Februar 2019 bis zum 31. Januar 2023, wurden fast 50 Mitarbeiter der Bewährungshilfe in allen Rollen sowie mehr als 500 Personen mit Bewährungshilfe-Mandat, die sich von der Kontrollgruppe (KG) für die wissenschaftliche Auswertung unterschieden (mit der die *Ecole de sciences criminelles* (ESC) der Universität Lausanne (Unil) beauftragt wurde) miteinbezogen.

Das PP *Objective Desistance* zielte auf die **soziale Eingliederung der von der Bewährungshilfe betreuten Personen durch die dauerhafte Wiederaneignung einer geregelten Identität und die Aufgabe von straffälligem Verhalten ab**. Es ist auf drei Schwerpunkte<sup>2</sup> ausgerichtet, die jeweils einer spezifischen Umsetzungsmassnahme entsprechen, die durch eine entsprechende Ausbildung unterstützt wird. Der erste hat zum Ziel, bei der von der Bewährungshilfe betreuten Person eine **Motivation zur Veränderung** und eine bessere Selbstwahrnehmung zu entwickeln, indem die OD-Beamten (AOD) in motivierender Gesprächsführung geschult werden, der zweite zielt auf die Stärkung eines **Arbeitsbündnisses** zwischen den AODs und der von der Bewährungshilfe betreuten Person durch den Austausch und die Supervision dieser neuen interkantonalen Praxisgemeinschaft ab, und schliesslich der dritte, der eine neue Funktion mit der **neuen Rolle des Koordinators-Animateurs** (CoAn) einführt, dem die Aufgabe übertragen wird, die Eingliederung der betreuten Person in die zivile Gemeinschaft, in der sie sich bewegt, durch Aktivitäten des Sozialkapitals und der Generativität (Kreise mit gutem Einfluss und Wiedergutmachungsaktionen) zu fördern und zu unterstützen. In enger Zusammenarbeit mit den AODs und den von der Bewährungshilfe betreuten Personen verfolgen die CoAns auch das Ziel, die Entlassung aus der Straffälligkeit zu ritualisieren und öffentlich zu machen, insbesondere durch *Abschlussfeiern*.

Die Umsetzung des OD-Pilotprojekts wurde von den theoretischen Erkenntnissen über *Desistance* geleitet und von zehn Leitprinzipien bestimmt (McNeill et al, 2014): 1. die Individualisierung der Betreuung, 2. die konkrete Unterstützung bei den Grundbedürfnissen, 3. die Identifizierung von Stärken und Ressourcen, 4. Streben nach einem Gefühl der persönlichen Effektivität, 5. konkrete Anerkennung der Fortschritte der von der Bewährungshilfe betreuten Person, 6. Arbeitsbündnis, 7. das Annehmen einer engagierten und realistischen Haltung, 8. Verbreitung optimistischer und ermutigender Botschaften, 9. Aufbau von Humankapital und 10. Aufbau von Sozialkapital. Konkret bestand das PP aus einer Interventionsstrategie, die auf die Faktoren abzielte, die die **Wahrscheinlichkeit erhöhen sollten, dass Personen, die sich in Justizgewahrsam befinden, erfolgreich in ein geregeltes Leben eintreten**. Dieser Prozess der Abkehr von straffälligem Verhalten gilt als erreicht, wenn zwei Stufen der Abkehr erreicht werden: Die erste bezieht sich auf die sogenannte „**primäre**“ *Desistance*, die allein anhand der Rückfallfreiheit gemessen werden kann, die in diesem Fall durch Kontrollen des Strafregisters (VOSTRA) verifiziert wird. Die zweite Ebene bezieht sich auf die sogenannte „**sekundäre**“ *Desistance*, die sich durch eine Veränderung der Art und Weise auszeichnet, wie die von der Bewährungshilfe betreuten Person sich selbst und ihr zukünftiges Leben

---

<sup>2</sup> 1. die Beziehung der von der Bewährungshilfe betreuten Person zu sich selbst, 2. Die Beziehung der von der Bewährungshilfe betreuten Person zu ihrem Bewährungshelfer, 3. Die Beziehung der von der Bewährungshilfe betreuten Person zu ihrer Heimatgemeinde

wahrnimmt und darstellt. So gilt sie als erreicht, wenn das Individuum eine prosoziale Selbstwahrnehmung in einem solchen Masse entwickelt, dass seine narrative und subjektive Identität nun mit dem Gesetz vereinbar ist (Maruna & LeBel, 2012b; Healy, 2014; McAlinden et al., 2016).

**Die wissenschaftliche Bewertung** des ESC wurde unter Berücksichtigung von zwei Ebenen durchgeführt: Produkte im Zusammenhang mit der *Desistance*-Strategie, die die Ergebnisse der primären und sekundären *Desistance* wiedergeben, sowie die Umsetzung des PP (Prozess), die die Zustimmung und den Widerstand der Beteiligten und die Sicht der von der Bewährungshilfe betreuten Personen auf die Intervention und die vorgeschlagenen Aktivitäten analysiert. Wir verweisen für Einzelheiten auf den ESC-Bericht und stellen hier nur die wichtigsten Tendenzen dar, die eindeutig für die Einführung des *Desistance*-Ansatzes bei der Betreuung von Personen mit strafrechtlichen Auflagen im offenen Vollzug sowie in der vorgelagerten Phase der Strafkette in der Haft sprechen.

Die günstigsten beobachteten Effekte der primären *Desistance* betreffen zum einen die Ersttäter sowie eine Tendenz zu einem allmählichen Ausstieg nach 18 Monaten nach dem ersten Gespräch mit dem AOD bei Wiederholungstätern. In Bezug auf die sekundäre *Desistance* schwinden die Unterschiede zwischen Experimental- und Kontrollgruppe und bestätigen ein gutes Niveau und die Arbeitsfähigkeit aller AP in den lateinischen Entitäten. Die allgemeine Ausrichtung der Indikatoren ist jedoch weiterhin günstig für das PP.

Sowohl die Auswertung als auch die von der Projektleitung durchgeführten Bilanzsitzungen belegen, dass sich die Beteiligten (AODs, CoAns) gut an das PP und die Grundsätze der *Desistance* halten, bis hin zur Bildung einer **OD-Gemeinschaft**, die sich in der Haltung, der Sprache, der Betreuung und der Einrichtung eines gemeinsamen und geteilten Systems wiederfindet.

Die Strategie der Ko-Konstruktion und der partizipative Ansatz, auf die sich der Einsatz des PP, die spezifischen Schulungen und die Entwicklung des Handbuchs zur *Desistance* stützen -*Wissen (savoir), Können (savoir-être) und Verhalten (savoir-faire), die partizipative Reflexion der Bewährungshilfe in der lateinischen Schweiz* (CLP, 2023) - waren ein Erfolg, der die Unterschiede im Profil der AODs, der strukturellen Organisation der Einheiten sowie der kantonalen institutionellen Kulturen überwunden hat. Es ist anzumerken, dass die von der Bewährungshilfe betreuten Personen während der Workshops in die Überlegungen und den Austausch einbezogen wurden. Dieser Ansatz stammt direkt von den OD-Prinzipien ab, die sich für die Erschließung der Ressourcen und des Potenzials der von der Bewährungshilfe betreuten Person in einer nicht-hierarchischen, empathischen und auf Ko-Konstruktion ihrer Ziele und ihres Lebensprojekts ausgerichteten professionellen Beziehung einsetzen.

Die Zusammenlegung der Ressourcen der CoAns<sup>3</sup>, die zu einem eingeschweissten und auf gegenseitige Unterstützung und Austausch ausgerichteten Team zusammengewachsen sind, das hochmotiviert diese neue Rolle bei den Betreuern, den Leitungen der kantonalen Einheiten und den Bewährungshelfern aufgebaut und bekräftigt hat, war eine geeignete und zweckmässige Wahl. Die Aktivitäten im Zusammenhang mit diesem dritten Schwerpunkt, der untrennbar mit der Motivation zur Veränderung und dem Arbeitsbündnis verbunden ist, wurden von den CoAns in den verschiedenen Kantonen als Reaktion auf die individuellen oder gruppenbezogenen Erwartungen der von der Bewährungshilfe betreuten Personen und unabhängig von den lokalen Unterschieden und Ressourcen harmonisch eingeflochten.

---

<sup>3</sup> 2 EPT ab 2021 aufgeteilt auf 4 Personen

Die Einbindung der **Zivilgesellschaft** wurde auf Partnerorganisationen in den verschiedenen regionalen Gebieten ausgeweitet, bis ein Netzwerk entstand, das derzeit etwa 40 Einheiten in den sieben Kantonen umfasst. Mehrere ehrenamtliche *Desistance*-Helfer, Patinnen und Paten, erklärten sich bereit, ein Duo mit einer von der Bewährungshilfe betreuten Person einzugehen, die sie während der Sozialkapital-Aktivitäten kennengelernt hatten oder die ihnen von ihrem AOD vorgestellt worden war. Der Vertrag beruht auf freier Wahl und einer zeitlich begrenzten Charta, die höchstens bis zum Ablauf der Probezeit gilt.

Nach Ablauf der vier Jahre des PP OD besteht eine wichtige Herausforderung darin, das Programm zu erhalten und innerhalb des lateinischen Konkordats weiterzuentwickeln und seine Errungenschaften auf eine grössere Anzahl von Fachleuten, Institutionen und Kantonen der anderen Konkordate zu übertragen. Um dieses Ziel zu erreichen, gibt die CLP die folgenden Empfehlungen ab:

- ❖ **Unterstützung der Grundausbildung** in den theoretischen Prinzipien von OD und motivierender Gesprächsführung durch das SKJV für alle Fachkräfte, die Personen betreuen, die der Justiz unterstellt sind oder die einem richterlichen Mandat unterliegen, sowie die Weiterbildung durch den Austausch zwischen Betreuern, Spezialisten und Peers.
- ❖ **Stärkung** des gegenseitigen Wissens, des Austauschs von Visionen, der Sprache und ähnlicher Haltungen, die zu einer Formalisierung und Aufwertung der Aufgaben der Bewährungshilfe beitragen.
- ❖ **Einführung der Rolle des Koordinators/Animateurs**, um die freiwillige Teilnahme der von der Bewährungshilfe betreuten Person oder des Häftlings an Aktivitäten des sozialen Kapitals zu erreichen, um seine Integration und eine neue Identität innerhalb seiner Heimatgemeinde zu stärken und die Generativität zu fördern.
- ❖ **Anstreben einer qualitativ hochwertigen Beziehung (Arbeitsbündnis)** mit den verurteilten Personen, die auf ihren Stärken und Ressourcen aufbaut, um die soziale Integration zu fördern und sie vor weiteren Straftaten zu bewahren.
- ❖ **Schaffung eines Gemeinschaftsnetzwerks:** Patenschaften für *Desistance*, Sozialpartner, Arbeitgeber und Organisationen der Zivilgesellschaft.
- ❖ **Förderung und proaktive Unterstützung der Sichtbarkeit** der Inhaftierung, der Wiedereingliederung und allgemein des Vollzugs strafrechtlicher Sanktionen und der Bewährungshilfe in der Zivilgesellschaft.
- ❖ Unterstützung der Themen **Generativität**

# 1 Introduction

Le présent document constitue le rapport final du projet pilote Objectif Désistance (PP OD), subventionnée par l'Office fédéral de la justice et conduit par la Commission latine de Probation (CLP) avec le soutien de la Conférence latine des Directeur-trice-s de Justice et Police (CLDJP).

Le projet OD puise ses origines dans les réflexions et les échanges des directions des entités de probation et de leurs collaborateurs à la suite des modifications du Code pénal et du Code de procédure pénale. Au début des années 2000, les débats – en réalité jamais résolus – entre assistance-soutien et surveillance-contrôle sont revenus avec force sur le devant de la scène publique et politique à la suite des **graves récidives** survenues en Suisse<sup>4</sup>. Les administrations publiques cantonales et leur service pénitentiaire ont focalisé leur attention sur les conséquences liées au risque de récidives graves. L'orientation vers le risque a eu pour conséquence de relayer au deuxième plan les besoins d'une intervention centrée sur la personne condamnée, son potentiel et ses capacités de changement vers une intégration sociale possible et durable. En parallèle, et de manière générale en Suisse, les entités de probation se trouvaient au centre d'aménagements organisationnels importants qui ont conduit la majorité des cantons à fusionner celles-ci avec les services d'autorité d'exécution des sanctions pénales et pour les autres à instituer des autorités judiciaires en matière d'exécution des sanctions (JAP-TAPEM)<sup>5</sup>.

En 2013, la Commission latine de probation a soumis à la CLDJP son rapport : « *Orientation Risques – Tri initial, évaluation en continu de la dangerosité* ». Entre 2014 et 2016, en collaboration avec l'Université de Mons et le Dr. Thierry Pham, la CLP a mis en place les premières formations sur les notions du risque de récidive, formations reprises ensuite par le CSCSP. En automne 2014, les membres de la CLP ont alors convenu de dresser un état des lieux de leurs activités déployées en milieu ouvert. De ces travaux (Loup et Jendly, 2015) découlent les constats suivants :

- Il existe une **grande disparité des pratiques** entre les cantons.
- Les professionnels impliqués partagent la **volonté de mieux documenter et harmoniser leurs pratiques**.
- **Le contexte en appelle au renforcement des stratégies d'intervention** auprès des délinquants.
- **L'avènement du modèle-pilote ROS enjoint les autorités de l'exécution des sanctions à revisiter leurs façons de procéder**. Les apports de ROS sont jugés considérables en matière d'identification des risques, mais ses propositions destinées à les réduire sont estimées plus modestes, d'où la nécessité d'élaborer des programmes d'intervention susceptibles de mieux les gérer.

Face à ces résultats, la CLP conclut alors à un **moment particulièrement favorable** pour développer en Suisse latine une stratégie d'intervention commune à toutes les entités préposées aux suivis en milieu ouvert, fondée sur les données probantes en matière de sorties de délinquance.

---

<sup>4</sup> 1993 (ZH) assassinat du Zollikerberg, 2009 (AG) assassinat de Lucie, 2013 (FR) assassinat de Marie, 2013 (GE) assassinat de Adeline.

<sup>5</sup> Uniquement pour les cantons GE – VD – VS - TI

Ainsi, une série de **séances de concertation**, réunissant un professionnel expérimenté de chaque entité impliquée, est lancée pour élaborer un **processus structuré et harmonisé** de prise en charge des personnes placées sous mandat probatoire.

Dans cette optique et dès le début de 2015, la CLP a informé la CLDJP de sa démarche, cette dernière l'assurant de son soutien notamment via l'octroi d'un financement. Les travaux entourant le développement d'une stratégie d'intervention commune se sont poursuivis dans l'idée de déposer une demande de subventionnement auprès de l'OFJ pour un projet pilote. Pour ce faire, une **équipe de projet** a officiellement été mandatée et, dès 2016, s'est attelée :

- 1) À la **formalisation d'un processus harmonisé de prise en charge des probationnaires** sur l'ensemble du Concordat latin (Gabaglio & Stoll, 2018). Ce processus-cadre consiste en une adaptation pour la Suisse latine du processus *PRE- ASPIRE*® développé par McNeill (2009).
- 2) Au **développement d'un concept d'intervention** objet du projet pilote.

Le 27 février 2017, une demande de subvention a été déposée auprès de l'Office fédéral de la justice. Elle a été présentée le 15 mai 2017 à la Commission des projets pilotes qui a toutefois exigé un complément d'information relatif à certains aspects du projet et au design de l'évaluation. Le complément fut déposé par la CLP le 16 mai 2018 et une décision favorable de l'OFJ rendue le 19 novembre 2018. Dès lors, un appel d'offre pour les postes de coordinateur-animateur (CoAn) et de secrétaire général se sont ouverts et les mandats de directions administrative et opérationnelle du projet confirmés. Quant aux participants de base, tâche a été confiée aux services cantonaux de désigner par tirage au sort, là où cela s'avérait possible selon la taille de l'entité, les agents de probation (AOD) entrants dans le groupe expérimental de projet OD avec tous les mandats d'assistance de probation (probationnaires) qui leur étaient attribués. Les autres agents de probation (AP) faisant alors partie du groupe de contrôle (GC) avec leurs probationnaires.

Le projet, lancé le 1<sup>er</sup> février 2019 officiellement, a débuté par un séminaire de trois jours réunissant tous les acteurs impliqués sur le terrain, soit au total 29 personnes dont les AOD (20), les directions des entités cantonales (7), les CoAns (2), ainsi que des formateurs et des experts.

Eu égard à ses origines, le projet pilote OD se fonde sur une **démarche bottom-up dite de « co-construction »** (Gredig, 2011 ; Zobrist, 2015) **entre les différents acteurs couvrant l'ensemble des cantons latins**. Pendant deux ans, praticiens, scientifiques et gestionnaires ont ainsi confronté leurs expériences et leurs savoirs pour aboutir *ensemble* au développement d'une stratégie d'intervention commune pour le milieu ouvert en Suisse latine. Tout au long des quatre années d'expérimentation, cette logique participative sera maintenue et également élargie aux probationnaires eux-mêmes notamment dans le cadre de l'élaboration du manuel OD ou de la gestion et de l'organisation des activités de capital social (ACS).

## 2 Concept et bases théoriques du projet pilote *Objectif Désistance*

La désistance caractérise le processus individuel et subjectif par lequel une personne met progressivement fin à ses conduites délinquantes (McNeill & Weaver, 2010). Ainsi, les travaux qui s'inscrivent dans cette perspective s'intéressent non pas tant aux entrées dans la délinquance et aux individus judiciairisés qui récidivent, mais à ceux qui abandonnent leur carrière délinquante et se maintiennent dans une vie respectueuse des normes en vigueur (Maruna, 2012 ; McNeill, 2006). Sur la base de travaux empiriques récents dans le domaine des sorties de délinquance et de la prise en charge de personnes judiciairisées, le projet pilote *Objectif Désistance* rend compte des interventions et rôles que les agents de probation sont susceptibles de jouer dans le désengagement de conduites délinquantes. Ce faisant, il décrit et rappelle la pertinence de se doter de principes directeurs soutenant une approche basée sur la personne condamnée et non uniquement sur son délit ou sur le risque qu'elle représente (CLP, 2018, p. 6).

### 2.1 Objectifs et acteurs en désistance

*Objectif Désistance* est un **modèle d'intervention** qui se veut commun à l'ensemble des entités latines préposées aux suivis en milieu ouvert inspiré des pratiques fondées sur les sorties durables de vies problématiques. En matière de criminalité, ce type d'intervention renvoie à la notion de désistance, entendue comme l'arrêt progressif d'un parcours délinquant (Hofinger, 2012). Concrètement, le projet pilote consiste en une stratégie d'intervention ciblant les facteurs qui augmentent la probabilité de s'engager avec succès dans une vie conventionnelle. Autrement dit, la désistance **s'inscrit dans le temps et consiste en un processus de désengagement progressif d'une conduite contraire aux normes** (Farrall, 2016). En termes opératoires, ce processus d'abandon d'une conduite délinquante est évalué sur **deux niveaux de désistance**:

- Le premier niveau se réfère à la **désistance dite « primaire »**. Cette forme de désistance est mesurable grâce à la seule variable d'**absence de récidive**.
- Le deuxième niveau se réfère à la **désistance dite « secondaire »** ou « identitaire ». Elle est caractérisée par un changement dans la façon dont le probationnaire se perçoit et se projette dans son futur. Ainsi, elle est réputée atteinte lorsque l'individu développe une **perception prosociale de lui-même**, à un point tel, que **son identité narrative et subjective est désormais conventionnelle** (Maruna & LeBel, 2012b ; Healy, 2014 ; McAlinden et al., 2016). Ce processus est notamment décrit au travers de la théorie de la transformation cognitive, laquelle identifie quatre étapes dans le processus de désistance secondaire (Giordano et al., 2002 ; Vaughan, 2012):
  - a) une ouverture cognitive générale au changement ;
  - b) une propension à être exposé et saisir les opportunités de changement ;
  - c) la construction d'un récit et d'une image de soi attractive et conventionnelle ;
  - d) une modification dans la manière dont le probationnaire perçoit les comportements déviants.

Pour atteindre l'objectif, il faut d'abord préciser que tout changement, d'autant plus s'agissant de désengagement de conduites délinquantes, peut s'engager uniquement en présence d'une volonté et du choix de la personne impliquée (Miller W., Rollnick S., 2013), les accompagnants professionnels ou bénévoles agissent au plus comme « catalyseurs » dont l'action reste modeste. Ce qui ne revient pas à affirmer que les interventions et la posture des AOD, dans notre cas, sont sans influence ou anodines : bien au contraire, nous pouvons affirmer qu'une attitude imprégnée des principes de la désistance de la part des professionnels et des acteurs de la société civile impliqués dans la prise en charge de la personne sous-main de justice favorise et soutient le changement attendu de cette dernière.

D'autre part, la capacité des AOD de cerner la situation du probationnaire dans toute sa complexité et ses spécificités, à commencer par les besoins primaires et concrets (besoins structurels), jusqu'à saisir les capacités réelles (ou leur absence) de s'inscrire dans des relations de qualité (proches, pairs-aidants, et réseau social élargi) est à la base dans l'adoption, ou pas, d'un mode de vie conventionnel du probationnaire.

Concrètement, trois rôles conjugués sont endossés par l'AOD pour favoriser le processus de désistance (McNeill, 2009) :

- a) Un rôle de **conseiller psycho-social**, afin d'encourager et de maintenir la motivation au changement et la résolution de problème ;
- b) Un rôle d'**éducateur** pour développer et mobiliser le capital humain du probationnaire ;
- c) Un rôle de **soutien** pour accéder et saisir les opportunités nécessaires à la transformation vers une identité positive, à l'aide notamment des ressources de la communauté et du développement d'un réseau social de référence solide.

Le fil conducteur des interventions confiées aux AOD, suivant l'état actuel des connaissances orientées à la désistance, a reposé sur 10 principes directeurs (McNeill et al, 2014):

1. **L'individualisation de la prise en charge** : l'AOD adapte les objectifs et méthodes de travail aux caractéristiques personnelles du probationnaire. Par caractéristiques personnelles, on entend aussi bien son profil criminologique et psychologique, que sa situation socio-administrative, professionnelle, culturelle ou que son âge, son genre, son niveau intellectuel et éducatif, ou encore ses compétences verbales. Dans la mesure du possible, il tient compte des ressources et intérêts personnels du probationnaire pour définir avec lui le cadre de la prise en charge.
2. **L'assistance concrète sur les besoins de base** : l'AOD traite en priorité des problèmes concrets liés aux besoins de base (i.e. besoins physiologiques et besoins de sécurité). Il veille à adresser le probationnaire vers les services compétents pour satisfaire ses besoins et s'assure qu'une aide concrète lui est fournie, de telle sorte à pouvoir rapidement ensuite s'engager dans un processus tourné vers un avenir rédempteur.



3. **L'identification des forces** : dans son évaluation de la situation du probationnaire, l'AOD identifie systématiquement et tient compte tout au long du suivi des forces et des ressources du probationnaire, pour soutenir un futur prometteur. Ce faisant, il évite de se concentrer uniquement sur ses facteurs de risque et ses lacunes, une analyse plus souvent tournée vers le passé, le délit et les problèmes.
4. **La recherche d'un sentiment d'efficacité personnelle** : l'AOD doit développer son action en sollicitant les compétences du probationnaire de telle sorte à renforcer sa confiance en son aptitude à pouvoir agir sur son environnement et développer un sentiment de maîtrise des événements, d'acter sa vie.
5. **La reconnaissance concrète des progrès** : l'AOD est amené à souligner (verbalement en entretien, et par écrit dans ses rapports) les progrès réalisés. Ce faisant, il favorise les renforcements positifs dans sa relation au probationnaire.
6. **L'alliance de travail** : l'AOD conscientise l'importance de nouer une relation forte avec le probationnaire et doit demeurer réflexif sur ces aspects affectifs (positifs et négatifs) tout au long de la prise en charge. Dans cette optique, il favorise un climat de confiance, de transparence et de respect avec ce dernier. Ce climat requiert que le cadre de travail soit clairement défini et ponctuellement rappelé. Ce cadre de travail, qui comprend les objectifs et les moyens de l'intervention, est pour partie imposé et pour autre partie convenu avec le probationnaire.
7. **L'adoption d'une attitude engagée et réaliste** : l'attitude de l'AOD doit induire chez le probationnaire le sentiment d'être dans une prise en charge dynamique, participative et dans laquelle il joue un rôle actif. A cet effet, l'AOD doit faire preuve d'implication dans sa mission, se montrer juste mais ferme, équitable et honnête vis-à-vis du probationnaire. Par ailleurs, il doit demeurer conscient que le chemin vers la sortie de la délinquance déborde de sa zone d'influence et ne peut ainsi pas être porteur d'une garantie de résultats mais peut contribuer modestement à rassembler autour du probationnaire des leviers qui favoriseront ce processus.
8. **La diffusion de messages optimistes et encourageants** : sans pour autant négliger la réalité, l'AOD est invité à partager avec le probationnaire des messages optimistes sur ses possibilités à changer et sur ses perspectives futures. Dans la mesure du possible, il évacue de son intervention toute vision statique et stigmatisante du probationnaire (pas de discours catégorisant), au profit d'un regard dynamique, orienté sur des objectifs et le potentiel de développement et d'amélioration de ce dernier afin d'encourager sa motivation au changement.
9. **Le développement du capital humain** : l'AOD oriente son intervention de telle sorte à susciter chez le probationnaire une propension à mettre à profit ses qualités humaines et relationnelles, pour développer des liens prosociaux avec autrui, constitutifs de bons remparts à de nouveaux délits.

10. **Le développement du capital social** : l'AOD guide le probationnaire vers les options présumées les plus prometteuses pour réactiver et développer son capital (pro)social. L'accroissement des ressources relationnelles positives du probationnaire constitue une force certaine et durable en matière de resocialisation. Ainsi, et dans la mesure du possible, l'agent érige en priorité la recherche de l'implication des proches et de la communauté d'attache du probationnaire, tout au long de son intervention

## 2.2 Durée

Initialement prévu pour une durée de trois ans, du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31.01.2022, le projet pilote OD a subi de plein fouet les décisions fédérales et cantonales à la suite de la pandémie Covid-19 qui a touché la Suisse dès le mois de février 2020<sup>6</sup>. Les obligations de distanciation jusqu'à la fermeture totale (*lockdown*), réitérées durant l'année 2020 et début 2021, ont amené la direction de projet à formaliser une demande de prolongation d'une année supplémentaire<sup>7</sup>. L'échéance du projet pilote a donc été reportée au **31.01.2023**<sup>8</sup>.

## 2.3 Public cible

La stratégie d'intervention *Objectif Désistance* a la particularité de pouvoir s'adresser à l'ensemble des professionnels de la probation, ainsi qu'à tous les types de mandats et de profils de probationnaires. La projet pilote OD répond à la mission générale de l'assistance de probation qui consiste à favoriser la réhabilitation et la réinsertion sociale de toutes les personnes placées sous mandat de justice pénale et en milieu ouvert.

Toutefois, pour satisfaire aux exigences de l'évaluation scientifique du projet et les indications de l'OFJ en la matière, deux groupes ont été formés dans les services cantonaux<sup>9</sup>, partageant autant les collaborateurs que les probationnaires entre un groupe OD (expérimental) et un groupe de contrôle (GC).

La mise en œuvre du projet a visé 18 AOD<sup>10</sup> sur l'ensemble du Concordat, répartis en proportion des effectifs de chaque service cantonal, dont la situation initiale est résumée dans le tableau suivant (état janvier 2019) :

---

<sup>6</sup> Premier cas d'une personne positive au virus SARS-CoV-2 en Suisse : le 25.02.2020 au Tessin.

<sup>7</sup> Première lettre à l'OFJ signalant les difficultés à maintenir les activités du projet OD le 26.03.2020. La formalisation de la demande de prolongation, avec l'accord et soutien de la CLDJP, date du 24.07.2020.

<sup>8</sup> Communication de l'OFJ du 4.08.2021.

<sup>9</sup> A l'exception du canton du Jura et du canton du Valais et en raison de leur petite taille.

<sup>10</sup> A un taux d'activité minimum de 80%.

Cantons	Nombre d'agents « <i>Objectif Désistance</i> »	Nombre d'agents « contrôle »	Nombre d'agents total
<b>Fribourg</b>	3	6	9
<b>Genève</b>	4	6	10
<b>Jura</b>	2	0	2
<b>Neuchâtel</b>	2	11	13
<b>Tessin</b>	3	4	7
<b>Vaud</b>	3	5	8
<b>Valais</b>	1	3	4
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>35</b>	<b>53</b>

Durant les quatre années de projet des changements sont intervenus dans l'équipe des AOD en raison de démissions et de changements de poste de travail ou de fonction (7), de congés-maladies de longue durée (2) ou de congés-maternité (3). Dans le canton de Fribourg une collaboratrice AOD a finalement renoncé à entrer dans le projet. La direction du service a pris la décision, validée par la CLP, de ne pas la remplacer. Au total, 9 nouveaux AOD ont rejoint le projet en cours de route et ont dû être formés en conséquence.

S'agissant des directions des entités de probation, des changements sont intervenus dans les cantons de Genève, du Jura, de Neuchâtel et du Tessin.

En ce qui concerne le groupe cible de bénéficiaires, la stratégie d'intervention *Objectif Désistance* s'adressait de fait à l'ensemble des probationnaires suivis par les agents du groupe OD (expérimental). Le profil des probationnaires ainsi que le cadre légal de leur prise en charge ont été référencés afin de garantir une répartition représentative de la population sous mandat d'assistance de probation en milieu ouvert : mesures de substitution (art. 237 CPP), assistance de probation et/ou règles de conduite (art. 93 et ss CP) incluant les mandats subordonnés à la libération conditionnelle de peines et mesures, à l'octroi du sursis ou sursis partiel, les traitements ambulatoires au sens de l'art. 63 CP et les suivis dans le cadre du travail externe (TEX) et du travail et logement externe (TELEX).

Nous constatons qu'au cours du projet pilote, aucune correction *artificielle* a dû être adoptée pour que les différents types de mandats soient représentés dans le groupe OD. Ce constat confirme que la répartition des dossiers parmi les AP des entités cantonales de la probation latine a plutôt suivi une logique généraliste et non de spécialiste, comme par exemple selon le type d'infraction ou de sanction.

En effet, de récentes études sur le processus de désistance soulignent des similarités s'agissant des leviers du désengagement et des interventions y relatives, quel que soit la nature de l'infraction (Weaver, 2014 ; McAlinden, Farmer & Maruna, 2016). Pour ces raisons, *Objectif Désistance* n'a pas retenu de critères d'exclusion par rapport au(x) délit(s) commis.

Le déploiement du projet pilote a confirmé les conclusions des études citées : les professionnels n'ont observé aucune différence selon le délit ou la sanction des bénéficiaires quant à leur implication et capacité à s'engager vers un changement et un futur désistant. Les différences se rapportant à l'individu lui-même, à son parcours, son vécu et ses expériences de vie, son entourage, respectivement son état de solitude et de marginalisation.

Relevons à titre d'exemple que les ACS prévus dans le 3ème axe du projet pilote ont d'avantage profité aux probationnaires relativement structurés et dotés de ressources personnelles à mettre en valeur, mais souvent isolées et/ou difficilement intégrables au marché du travail en raison de leur âge, de problèmes de santé physique ou psychique ; des personnes qui vivent ou ont vécu la stigmatisation de la condamnation et de la détention et qui ont besoin de retrouver confiance et une estime de soi.

Notons enfin qu'en raison du manque de représentation des femmes, qui reste un groupe très minoritaire dans la population étudiée, les femmes ont été intégrées dans le projet **mais pas dans l'évaluation scientifique.**

**Au terme du projet OD, nous relevons un total de 1237 probationnaires sous mandat d'assistance de probation dans le Concordat latin, dont 538 issus du groupe OD.**

## 2.4 Territoire d'application

Le projet pilote OD a été appliqué sur tout le territoire du Concordat latin, impliquant les entités de probation des 7 cantons le composant. Aucune distinction ou discrimination a été opérée en lien avec la structure administrative des dites entités. Il faut noter que parmi ces dernières, dans quatre cantons (GE, JU, TI, VD) la probation est un service autonome alors que dans les cantons restants (FR, NE, VS) l'entité résulte de la fusion de l'autorité d'exécution des sanctions pénales et de la probation. Le profil des AOD s'oriente davantage vers le travail social pour les services de probation autonomes et vers la criminologie, la sociologie ou le droit pour les entités fusionnées. La diversité des connaissances et des savoirs professionnels préalables, des âges et des expériences dans le domaine de la probation n'ont pas conduit à des accompagnements différenciés, par exemple en termes de formations, le but du projet étant **d'arriver à une communauté de partage, de culture et de langage de tous les acteurs, y compris des probationnaires eux-mêmes.**

Quant à la motivation et l'attitude des AOD envers le projet, l'adoption des principes de la désistance dans la prise en charge des probationnaires est relatif à un positionnement individuel. L'attitude, le degré d'ouverture et finalement la capacité des agents à s'impliquer dans une perspective de changement ont fait la différence du moins tout au départ de l'expérimentation. La perception du rôle des agents entre insertion sociale et devoir de surveillance a aussi été un facteur influençant la motivation, tout comme le choix ou non de participation au projet - collaborateurs désignés par tirage au sort ou se proposant librement.

Les effets de ces variables ont été traités par l'évaluation scientifique et sont résumés dans ce rapport au chapitre 4. Nous pouvons toutefois affirmer que si le groupe des AOD était en début d'expérience scindé en deux entre les personnes enthousiastes et hésitantes, au fil du temps, des rencontres et des échanges s'est construit une vraie communauté de partage OD. D'un langage initial qui opposait le « nous-moi, chez nous-moi » se référant à une identité limitée à son propre canton ou sa propre entité, l'expression distingue maintenant une entité d'appartenance intercantonale, le « chez nous AOD ».

## 2.5 Organisation et rôles

Aux effectifs des AOD impliqués directement dans la relation avec le probationnaire, il faut ajouter les autres rôles engagés dans le déploiement du projet : les directions et les membres de la CLP (9), les délégués cantonaux (7)<sup>11</sup>. A noter que, parmi le groupe des AOD, un collaborateur par canton endossait le rôle de référent.

La Direction opérationnelle et administrative du projet a été assurée respectivement par Luisella Demartini, ancienne directrice du service de probation du canton du Tessin et par François Grivat, directeur de la Fondation Vaudoise de Probation (FVP) et président de la CLP. Mme Ariane Senn ayant garanti le secrétariat général entre 2019 et 2021.

Le projet pilote OD a eu le mérite de proposer à côté des agents de probation, le nouveau rôle de coordinateur-animateur (CoAn) comme trait d'union entre la prise en charge spécialisée et institutionnelle du probationnaire et la société civile. Au total 7 personnes ont assuré la fonction de CoAns au cours du projet. Sur l'effectif de 2 EPT<sup>12</sup>, par suite de démissions<sup>13</sup> et de congés maternité<sup>14</sup>, des remplacements et des suppléances ont été organisés. Au 31.01.2023, quatre CoAns garantissaient la mise en place d'activités de capital social. Les CoAns sont assignés à un ou plusieurs cantons (CoAn de référence) selon leur taux de travail respectif et leur domiciliation. Un 20% étant assuré au minimum pour chaque entité de probation cantonale.

La figure suivante montre l'organigramme du projet pilote OD. Cette organisation est restée identique tout au long de la période. Les rôles et les cahiers des charges des AOD, des CoAns, des délégués et des référents cantonaux ont été précisés et adaptés<sup>15</sup>. Les deux dernières fonctions ont été revues au moment de la relance du projet après la crise pandémique Covid-19 pour mieux assurer le lien entre la direction de projet et son déploiement dans les cantons. Les délégués en tant que relais principaux avec les entités cantonales et répondant de la mise en oeuvre des décisions de l'organe de pilotage ont été intégrés sein d'un comité exécutif (ComEx) du projet. En dehors des séances du Comex, chaque délégué a eu la tâche d'organiser des séances régulières, de préférence mensuelles, réunissant les AOD et le CoAn de référence au but de garantir l'échange et le partage d'expériences pour les projets de développement OD de l'entité.

---

<sup>11</sup> Pour les cantons du Jura, de Neuchâtel et du Valais la direction du service garantissant en même temps la fonction du délégué.

<sup>12</sup> 1.5 EPT jusqu'en 2021.

<sup>13</sup> Un collaborateur a pris sa retraite et un autre collaborateur est parti à l'étranger.

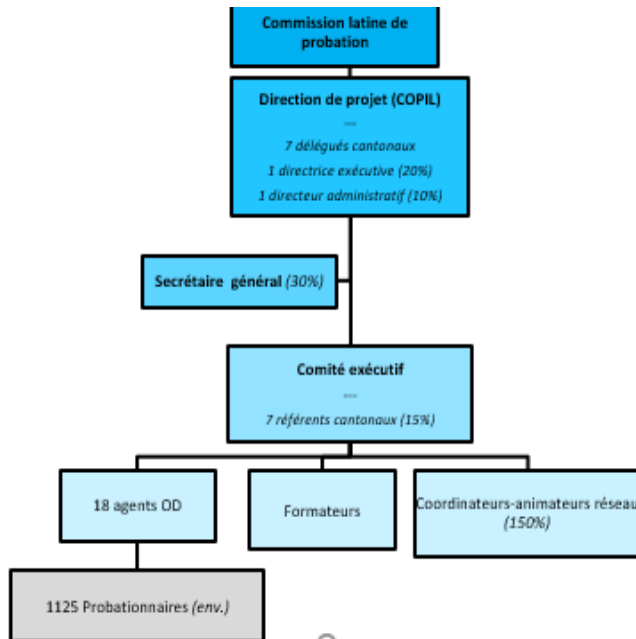
<sup>14</sup> 2 congés maternité d'une collaboratrice.

<sup>15</sup> Une annexe standardisée des objectifs et tâches au cahier des charges des AOD, des référents et des délégués, ainsi qu'un exemplaire du cahier des charges du CoAn sont annexés.

Les séances du ComEx réunissant les délégués, les référents, les CoAn et coordonnées par la directrice opérationnelle ont eu lieu trimestriellement ou selon les besoins, en présentiel ou par visioconférence.

Deux rencontres annuelles de bilan et de planification ont eu lieu dans chaque canton avec la direction de l'entité, le délégué, le référent et le CoAn, présidée par la directrice opérationnelle du projet.

Figure 1: Organigramme du projet pilote Objectif désistance



Tenant compte du *turnover* dans le groupe de projet et tous rôles confondus – sans compter les probationnaires et les représentants de la société civile (organisations partenaires et bénévoles de désistance), une cinquantaine de personnes (hors groupe contrôle) au total ont été impliquées durant les quatre ans du PP OD.

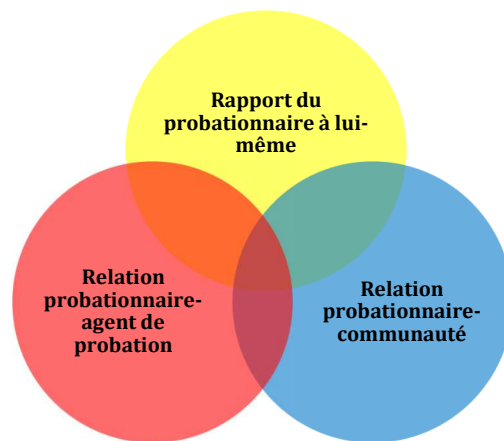
## 2.6 Lignes directrices et stratégie d'intervention

La stratégie d'intervention orientée désistance se fonde sur les connaissances les plus récentes en la matière. Elle s'articule dès lors autour des **trois principales dimensions réputées nécessaires d'être investies pour favoriser l'abandon progressif d'une trajectoire délinquante et le maintien dans une vie conventionnelle.**

Ces trois dimensions sont représentées ci-dessous sous la forme d'un diagramme de Venn, composé d'autant de cercles inter-reliés :

- Le premier cercle porte sur le rapport du probationnaire à lui-même.
- Le deuxième cercle touche à la relation du probationnaire avec l'agent de probation.
- Le troisième cercle s'intéresse aux liens que tisse le probationnaire avec la société dans laquelle il évolue, et en particulier sa communauté d'attache.

Figure 2: Stratégie d'intervention articulée autour de trois dimensions



Chaque dimension implique un **axe d'intervention** et une **mesure spécifique**, nécessaire au cheminement du probationnaire vers la désistance.

**1er axe d'intervention** : développer chez le probationnaire sa **motivation au changement** et une meilleure perception de soi.

**La mesure** : formation des AOD aux techniques de l'entretien motivationnel.

**2ème axe d'intervention** : renforcer l'**alliance de travail Agent OD-probationnaire**.

**La mesure** : supervision d'équipe.

**3ème axe d'intervention** : **promouvoir le capital social** du probationnaire et sa générativité.

**La mesure** : les CoAns favorisent et soutiennent le rapport et l'insertion du probationnaire dans la communauté civile dans laquelle il évolue (*cercles vertueux* et *actions de réparation*). Les CoAns, d'entente avec les AOD et les probationnaires, poursuivent la ritualisation et la publicisation des sorties de délinquance (*cérémonies de fin de mandat*).

Ci-dessous nous détaillons chaque axe en l'illustrant avec les images tirées des film et flyer de présentation du projet, *Ma vie m'appartient*.



Les agents de probation du projet Objectif Désistance, appelés agents OD, jouent un rôle important pour permettre à la personne de s'engager avec succès dans un processus de cessation d'actes de délinquance et le maintien d'une vie conventionnelle. Le projet Objectif Désistance s'articule autour de **3 axes d'intervention**: le rapport du probationnaire à lui-même...

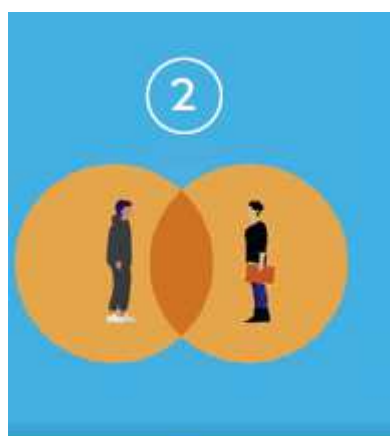
**Le rapport du probationnaire à lui-même** s'appuie sur le présupposé, à ne jamais oublier en travail social et en probation en particulier, que le changement est toujours attribuable à l'individu lui-même. Le probationnaire est l'expert de sa situation. Personne ne sait mieux que lui ce dont il a besoin. Une approche fondée sur la désistance mettra en exergue les forces et les ressources de la personne concernée, sans jamais se substituer à cette dernière.

En outre la personne n'est pas son comportement ou son acte (délit). Une approche jugeante, un regard fuyant, des mots de réprobation ne constituent pas les prémisses d'un changement possible et d'une sortie de comportements délinquants.

Insuffler la confiance en soi, connaître et reconnaître la personne dans son individualité, sa complexité, dans son droit à une place dans la communauté d'appartenance, soutenir la capacité d'introspection, limiter les effets dommageables du contact avec le système pénal, offrir un soutien structurel et relationnel sont autant d'objectifs de l'AOD mobilisant les ressources et le potentiel du probationnaire. Tenir compte de ses rythmes et ses temps pour se projeter dans un futur différent est fondamental. La période probatoire ne peut, ou ne pourrait, être que le début d'un parcours conduisant à une intégration sociale réussie et l'abandon de comportements contraires aux normes.

La formation en EM, les ateliers de supervision et les échanges, tout comme la collaboration AOD-CoAn ont amené les professionnels à changer le regard porté sur la personne du probationnaire. Nous pouvons aussi affirmer que la participation de ces derniers aux ateliers de formation, la parole qui leur a été donnée concernant la prise en charge en probation et finalement leurs attentes ont été des facteurs décisifs dans le changement que nous attendions de la part des professionnels et des probationnaires. L'écoute et la considération qui leur ont été accordés ont permis aux participants de se réapproprier leur vie et de s'engager dans une attitude proactive et prosociale. Parmi ces personnes certaines sont encore impliquées au côté des professionnels dans des activités de témoignage et de générativité.

**Le rapport du probationnaire à son agent de probation OD de référence** se réalise autour d'une



...la relation avec son agent OD...

alliance de travail fondée sur une relation de qualité, soutenante, respectueuse et menant à une reconnaissance réciproque. L'AOD est à l'écoute du probationnaire. Il doit faire preuve d'empathie, de transparence et mettre en place un accompagnement construit sur la coopération dans le déploiement du projet de changement vers le désistement de comportements délictueux. La recherche<sup>16</sup> montre que les probationnaires apprécient un agent de probation accueillant, mais en même temps ferme, qui sait poser les limites et un cadre réaliste du mandat de justice et de ses objectifs.

<sup>16</sup> S. Rex, 1999, dans M. Herzog-Evans, S. Courtine, 2012, pp 214-215.



La qualité de la relation AOD-probationnaire influence l'évolution de ce dernier, ses choix, son rapport aux normes et finalement au système judiciaire.

Le projet pilote a misé sur le changement de posture des AOD aidé par les activités de formation, les échanges entre pairs et les occasions de rencontre avec les probationnaires. La motivation, l'engagement, le courage d'innovation et la capacité d'individualiser la prise en charge, l'adaptant à la situation du probationnaire, à ses ressources et son potentiel, sont autant de leviers sur lesquels – en dépit des dires souvent réitérés en début de projet « ... *nous avons toujours travaillé de cette façon, rien de nouveau !* » – s'appuient les changements d'attitude et de posture de la communauté OD. Le passage d'une relation duale AP-probationnaire à une relation multiple AP-probationnaire-société civile-famille-proches rendue possible par le rôle et l'activité des CoAns ouvre le regard sur un cadre qui résonne avec les fondements du projet : *savoir, savoir-être et savoir-faire* (CLP, 2023). Le rapport au probationnaire se complexifie et devient plus articulé et réaliste, comprenant les ressources, le potentiel autant que les difficultés, les angoisses et les doutes de ce dernier et de son entourage.

Le passage d'un regard porté sur « *ce qui ne va pas* » et l'échec, à « *ce que le probationnaire est capable de faire* » a concouru au changement des AOD, aidés aussi par la possibilité de proposer des activités concrètes à la portée des probationnaires et de leurs capacités. Ces opportunités ont résonné avec le besoin de beaucoup d'entre eux de rompre avec l'isolement et trouver, ou retrouver, des relations bienveillantes, non-jugeantes construites à partir d'occupations dont la participation était libre et non-contraignante. Finalement le conseil souvent dispensé aux personnes préparant leur sortie de détention : « *vous devez envisager de changer votre cercle d'amitiés pour éviter de repasser devant le juge* » a trouvé là une application réelle et possible.

L'AOD dans la prise en charge du mandat de probation doit passer par trois phases essentielles :

- Établir une alliance de travail de qualité.
- Favoriser chez la personne la capacité et la possibilité de reconnaître la présence d'une problématique.
- Faire émerger un objectif commun à atteindre durant la période probatoire ou respectivement en relation au futur de la personne sous mandat.

Le projet pilote a également mis l'accent sur la nécessité pour l'AOD d'ouvrir la relation de soutien à un réseau élargi et complexe, comprenant autant le CoAn que la famille, les proches et les représentants de la communauté d'attache du probationnaire. Le processus d'intégration doit en effet s'appuyer sur le réseau social. Le projet, à travers les CoAns, a permis aux AOD de disposer d'un observatoire bien réel et concret pour appréhender la capacité ou non du probationnaire à nouer et entretenir des relations diversifiées et appropriées, y compris dans des situations de groupe.



7  
... le rapprochement à sa communauté d'attachement et à la société dans laquelle il évolue, appuyé par l'intervention des coordinateurs-animateurs du réseau intercantonal.

**Le rapport du probationnaire à la communauté d'attachement et à la société dans laquelle il évolue** participe de l'idée que les réseaux de relations, leur qualité et leur stabilité revêtent un caractère décisif dans les processus de désistance. Plus des relations soutenantes et respectueuses des normes en vigueur sont investies, plus la commission d'infractions diminue (Sampson & Laub, 1993). Les relations intimes, professionnelles, amicales, religieuses, sportives ou encore artistiques peuvent opérer des bifurcations dans les trajectoires de vie en ce qu'elles sont révélatrices de nouveaux rôles (Manuel OD, 2023, p. 50). Être un conjoint, un père ou une mère, un citoyen, un collègue, un ami ou le membre d'un groupe ou d'une association à but culturel, sportif ou autre fonction dans le tissu social, requiert le changement de positionnement de la personne, autant que l'engagement à *prêter fidélité* à son contexte et à son réseau

relationnel de référence.

Le projet OD a institué le tout nouveau rôle de CoAn comme facilitateur et trait d'union entre une prise en charge contrainte par les professionnels de la probation et un accompagnement volontaire de la personne sous mandat avec le contexte social dans lequel il évolue ; ceci en impliquant les proches, les bénévoles, les parrains et marraines de désistance ou les organisations du territoire.

À titre de rappel, les trois missions principales attribuées aux coordinateurs-animateurs sont les suivantes (CLP, 2022) :

- 1) L'animation de groupes et d'activités réunissant plusieurs probationnaires autour de thématiques spécifiques orientées désistance ;
- 2) Le développement sur le territoire concordataire d'évènement de type « cercles vertueux » et d'actions de réparation destinés à rapprocher les probationnaires de la société civile et de leurs renvoyer des signaux positifs ;
- 3) La ritualisation et publicisation de processus de sortie de délinquance par la remise aux probationnaires d'un certificat de fin de mandat, à l'occasion d'une cérémonie solennelle.

Nous résumons dans le schéma ci-dessous, les diverses activités OD déclinées selon les attentes et intérêts des probationnaires, la diversité des territoires, la présence et les disponibilités des partenaires.

Figure 3 : les activités de capital social développées par les coordinateurs-animateurs

**CoAn: des activités pour une intégration sociale durable**

**a)**




**b)**




Titre	Plus-value
<b>a) Activités socio-culturelles et sportives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Occuper le temps</li> <li>• Limiter isolement et solitude</li> <li>• Connaître et renouer avec la société</li> </ul>
<b>b) Création communauté partage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner / recevoir aide de pairs au quotidien</li> <li>• Capitaliser sur forces et ressources</li> <li>• Se sentir utile et promouvoir générativité</li> </ul>
<b>c) Parrainage / Marrainage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investir de nouvelles relations</li> <li>• Engager et responsabiliser</li> <li>• Soutenir et valoriser</li> </ul>
<b>d) Ritualisation réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaître les efforts</li> <li>• (Ré)concilier et limiter les stigmates</li> <li>• Renvoyer des signaux positifs</li> </ul>
<b>e) Médiation culturelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des partenariats</li> <li>• Sensibiliser la société civile</li> <li>• Visibiliser des réussites</li> </ul>

**c)**



**d)**



**e)**




OBJETIF  
DÉSISTANCE

La possibilité de se rencontrer, de mettre au centre des activités pro-sociales, rompt avec la solitude ou des fréquentations à risque. Se rencontrer permet également de reprendre de l'aisance dans la vie hors les murs et de la confiance en soi, le temps d'enrichir son parcours d'insertion par exemple en se donnant le courage d'affronter des entretiens d'embauche. Nous avons observé qu'en égard aux activités de capital social, les probationnaires se répartissaient en trois groupes principaux : un premier groupe de personnes avec un parcours de vie très en marge de la société nécessitant un soutien individualisé avant d'acquiescer la capacité de s'inscrire dans des relations groupales, donc peu à même de profiter des activités organisées dans le cadre du projet. Un deuxième groupe réunissant des personnes professionnellement intégrées, pouvant compter sur des relations personnelles et familiales soutenantes et pour lesquelles ne se présente pas la nécessité d'élargir leur réseau communautaire à travers l'offre des CoAns. Enfin un troisième groupe profitant de manière optimale des activités de capital social est constitué de personnes relativement structurées, dotées de ressources personnelles à mettre en valeur dans le cadre d'actions de générativité ou de réparation. Ces personnes sont souvent seules ou difficilement intégrables au marché du travail en raison de leur âge, de problèmes de santé physique ou psychique ; elles vivent ou ont vécu la stigmatisation de la condamnation et de la détention et ont besoin de retrouver confiance et estime de soi.

Les partenariats avec les bénévoles de désistance ou des organisations de la société civile ouvrent le débat sur la stigmatisation et la mise à l'écart de personnes qui sont passées dans le système judiciaire. Capitaliser sur les capacités et le potentiel des probationnaires atteint le double objectif de soutenir ces derniers dans leur processus de changement et d'abandon de comportements délinquants et de restituer à la société autant d'actions réparatrices. Les probationnaires partagent les mêmes expériences marquantes en même temps qu'ils retrouvent des occasions pour se mettre en valeur, montrer et démontrer leurs capacités par le biais d'actions génératives. Après quatre ans de projet, les

CoAns, en collaboration avec les AOD, ont permis par exemple à des probationnaires de sortir d'un positionnement marqué par la honte et d'apporter leur témoignage devant des classes d'écoliers et des mineurs condamnés à du TIG.

## 2.7 Formation

Comme nous l'avons vu précédemment, chaque axe d'intervention s'est appuyé sur des formations spécifiques. L'entretien motivationnel, sous la direction de M. Renaud Stachel, se devait d'outiller les AOD et les CoAns pour soutenir le probationnaire dans sa capacité de s'engager dans un changement, mettant en exergue ses forces et son potentiel.

Les principes de la désistance ont été au centre de dix ateliers conduits par Mme Aurélie Stoll. Trois de ces ateliers ont été élargis aux probationnaires, leurs donnant la parole sur les prestations de la prise en charge probatoire, les conditions du cadre et les attentes réciproques. Les ateliers ont également été le point de départ de la co-construction du manuel OD. Cette démarche participative a permis d'identifier les cinq thématiques-clés de l'accompagnement en probation :

1. Les transitions et tout particulièrement la sortie de prison ;
2. Le travail en réseau et le développement de partenariats ;
3. L'attitude des AP ;
4. Les notions de dignité et d'espoir ;
5. Le cadre de l'accompagnement.

La communauté de pratique OD a approfondi les contours d'entretiens orientés sur les forces et les ressources des personnes judiciairisées. Elle propose quatre supports destinés aux professionnels pour les développer et les rendre visibles :

1. Des parcours et récits de vie ;
2. Des relations interpersonnelles et institutionnelles ;
3. Des compétences ;
4. Des satisfactions.

Les acquis de ces cycles de formation ont été approfondis durant les séminaires résidentiels réunissant tous les participants au projet. La formation par les pairs développée durant la dernière année sous forme de sept visioconférences réunissant également tous les acteurs sur des thématiques choisies par l'entité cantonale chargée de l'animation de l'évènement a mis l'accent sur les préoccupations et les questionnements du terrain.

L'entretien motivationnel et les ateliers sur les principes de la désistance ont ainsi permis de construire la base commune à tous les participants indépendamment du profil et des expériences individuelles à l'entrée dans le projet. L'objectif poursuivi par les séminaires et les visioconférences étant d'approfondir ces acquis et de les opérationnaliser dans les pratiques quotidiennes tout en se questionnant sur les prises en charge, les actions, les activités à mettre en place et sur ce qui faisait sens en rapport aux postures et aux principes de la désistance.

## 2.8 Modifications et réorientations lors du déploiement du projet pilote

Le projet, tel qu'il a été présenté ci-dessus, a constitué un fil conducteur cohérent et réaliste pour sa mise en oeuvre. Aucun changement significatif dans l'orientation théorique ou pratique a dû être pris en compte en cours de route. Néanmoins les ressources prévues dans le dispositif se sont révélées insuffisantes pour assurer la mise en place d'activités de capital social dans les sept cantons latins. Le rôle fondamental des CoAns dans la construction du lien entre une prise en charge spécialisée et institutionnelle des probationnaires et leurs communautés d'attache s'est révélé être la pierre angulaire du déploiement du projet. Les CoAns se sont ainsi trouvés au centre d'attentes et de demandes grandissantes de la part des AOD, des probationnaires, des bénévoles et des organisations partenaires de la société civile. Les 1.5 EPT accordés ne suffisaient pas à répondre à ces besoins. De surcroît les contraintes pratiques liées à l'étendue du territoire concordataire à couvrir par les CoAns avaient été sous-estimées lors du dépôt du projet. Ces considérations nous ont amené à déposer auprès de l'OFJ une demande d'augmentation de 0.5 EPT CoAns dans le cadre de la prolongation du projet d'une année supplémentaire suite aux suspensions réitérées des activités de formation et de capital social dues à la pandémie Covid-19 et aux semi-confinements ordonnés.

S'agissant des activités à proposer aux probationnaires, le projet initial prévoyait la mise en place de groupes de parole. Cette offre, présentée aux probationnaires de chaque entité cantonale par les CoAns, n'a trouvé aucune adhésion de leur part en raison du fait qu'elle leur paraissait trop proche d'une thérapie ou d'une « psychologisation » de leur problématique. En considération de cet état de fait, les rencontres groupales ont finalement été organisées par les CoAns dans le cadre d'activités sportives, culturelles ou de simples partages de repas, de moments passés autour d'un café. Par l'entremise de l'activité, la parole a pu circuler et se libérer.

## 3 Concept d'évaluation et méthodologie

L'évaluation de la stratégie d'intervention Objectif Désistance a été confié à l'Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne (ESC) qui a rendu à la CLP un rapport final en date du 28 février 2023<sup>17</sup>. Bien qu'un rapport d'évaluation intermédiaire a déjà été établi en date du 1<sup>er</sup> mars 2021, les présents chapitres se baseront essentiellement sur l'évaluation finale.

Le projet a été évalué à travers **deux types de démarches** :

- une évaluation des produits, à savoir une évaluation de la stratégie en elle-même en regard de ses différents objectifs et axes de travail et
- une évaluation des processus, à savoir une évaluation de la mise en oeuvre du projet pilote destiné à apprécier ce qui a fonctionné ou non dans le déploiement de la stratégie.

L'étude a suivi un protocole d'évaluation quasi-expérimental avec le groupe de contrôle. Le dispositif méthodologique envisagé était de type mixte, à la fois quantitatif et qualitatif. Il impliquait le recours

---

<sup>17</sup> Cité ci-après : ESC, Unil 2023. Les extraits tirés directement du rapport sont signalé par une mise en italique.

à plusieurs outils de recueil et d'analyse des données, articulés de telle sorte à surcharger le moins possible les entités et leurs collaborateurs (Rosenbaum, 2002<sup>18</sup>).

### 3.1 Evaluation de la stratégie Objectif Désistance

#### 3.1.1 Questions et hypothèses

Deux grandes hypothèses découlent des buts et des axes de travail assignés à Objectif désistance :

**Hypothèse 1 : Le probationnaire soumis à Objectif désistance démontre un désengagement progressif de sa conduite délinquante.**

Cette hypothèse a été évaluée en répondant à la question suivante :

- Le probationnaire peut-il attester de l'absence de récidive à 6, 12 et 18 mois suivant son premier entretien avec l'agent de probation ?

**Hypothèse 2 : Le probationnaire soumis à Objectif désistance démontre une réappropriation durable d'une identité conventionnelle.**

Cette hypothèse a été évaluée en répondant notamment aux questions suivantes :

- *Le probationnaire atteste-t-il d'une ouverture générale au changement ? (axe 1)*
- *Le probationnaire tend-il à s'engager dans une alliance de travail avec son agent ? (axe 2)*
- *Le probationnaire démontre-t-il une propension à susciter, être exposé et saisir des opportunités prosociales ? (axe 3)*

Ces trois questions renvoient directement aux trois axes de travail sur lesquels se sont déployés les mesures appliquées dans le cadre du projet pilote.

#### 3.1.2 Groupe expérimental (OD) et groupe contrôle (GC)

Afin de permettre une évaluation scientifique de la stratégie Objectif Désistance, nous avons constitué au sein de chaque canton, un groupe expérimental (OD) et un groupe contrôle (GC). Compte tenu de la nature des mesures d'implémentation de la stratégie qui allaient être mises en œuvre, spécifiquement centrées sur les agents de probation (AP) eux-mêmes (formations, supervisions et ateliers, séminaires, visioconférences etc.), les groupes ont été constitués par répartition aléatoire des agents chargés d'assurer des mandats d'assistance de probation, ce dans la mesure du possible compte tenu de la taille des services cantonaux. Les probationnaires ont ainsi été assignés à un groupe ou à l'autre en fonction de l'AP de référence. Néanmoins seuls les probationnaires de sexe masculin soumis à un mandat d'une durée minimale d'un an et ayant rencontré leur agent pour la première fois à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019 ont été pris en considération dans le cadre de l'évaluation. Même si une part d'entre-elles ont fait partie du groupe expérimental et ont pu bénéficier des applications de la stratégie

---

<sup>18</sup> Rosenbaum D. (2002). Evaluating Multi-Agency Anti-Crime Partnerships: Theory, Design, And Measurement Issues. In N. Tilley (ed), *Evaluation for Crime Prevention: Crime Prevention Studies*, vol. 14, 171-225.

Objectif Désistance. Pour des raisons éthiques, les femmes n'ont pas été prises en compte lors de l'évaluation en raison de leur forte sous-représentation dans la population de probationnaires, ce qui aurait empêché d'obtenir des résultats significatifs lors des analyses. La limite de 12 mois a été fixée afin que la stratégie puisse s'appliquer sur une période suffisamment longue pour déployer des effets. Enfin, bien que le projet pilote a débuté le 1<sup>er</sup> février 2019, la période d'évaluation a commencé le 1<sup>er</sup> septembre 2019 afin de laisser suffisamment de temps à sa mise en place initiale et de permettre aux agents du groupe expérimental (AOD) de suivre les formations introductives (formation générale sur les concepts propres à la désistance et sur la stratégie proposée dans le cadre du projet pilote ainsi qu'une formation de 3 jours à l'entretien motivationnel).

Ainsi, au total **22 agents de probation ont été assignés au groupe expérimental (AOD) et 57 agents au groupe contrôle (GC)**. L'analyse descriptive des profils des agents (ESC, Unil 2023, tableau 22) n'a pas mis en évidence de différences marquantes dans la composition des groupes OD et GC, si ce n'est une surreprésentation dans le groupe OD de professionnels disposant d'une formation initiale dans le domaine du travail social par rapport aux formations de type criminologique, juridique ou autre (différence significative à 0.05) et de professionnels « seniors », soit disposant de 10 ans ou plus d'expérience dans le domaine de la probation. Ces deux caractéristiques semblent toutefois corrélées. En effet, *le travail social comme formation est beaucoup moins présent chez les plus jeunes agents, plus souvent issus d'une filière en criminologie. Ceci peut s'expliquer par le développement ces dernières décennies des formations en ce domaine en Suisse, alors que traditionnellement la formation des agents de probation relevait du travail social* (ESC, Unil, 2023 p. 81). Relevons également que dans plusieurs cantons latins, le domaine de la probation a été regroupé avec celui de l'autorité d'exécution et que si les AP sont tous susceptibles d'assurer des mandats de probation, ceux disposant d'une formation initiale dans le domaine du droit et/ou de la criminologie peuvent assurer une proportion moins importante de mandats de probation par rapport à leur charge de travail en qualité de responsable de cas durant l'exécution d'une peine ou d'une mesure. Ainsi, s'ils sont effectivement surreprésentés dans le groupe contrôle, une part plus importante de leur taux d'activité ne s'applique pas nécessairement aux suivis probatoires.

### 3.1.3 Evaluation de la désistance primaire – Méthodologie

#### 3.1.3.1 Définitions

**La désistance « primaire »** est réalisée lorsque, durant une certaine période suivant son premier rendez-vous avec l'agent, le probationnaire ne commet plus de délits. L'évaluation s'attache donc à la mesurer à l'appui **d'indicateurs quantitatifs d'absence de récidive**, générale et spécifique, sur un temps prolongé (Kazemian, 2007 ; ESC, Unil, 2023 p. 7).

De façon plus spécifique, **la récidive est mesurée par la présence de l'ouverture d'une procédure pénale après le début du mandat probatoire**. Elle est caractérisée par trois indicateurs adaptés de la terminologie officielle de l'OFS, à savoir le type de récidive, le degré de gravité et la rétro-récidive. Cette mesure est passée dans les 6, 12 et 18 mois suivant le début du mandat et s'opère à travers l'examen des éventuelles procédures pénales ouvertes à leur rencontre dans les temps soumis à analyse (ESC, Unil, 2023, p. 10).



### 3.1.3.2 Recueil des données et échantillon de la population

Les données relatives à chaque probationnaire ont été recueillies directement auprès des cantons. Compte tenu de la diversité des pratiques cantonales, le processus de recueil n'a pas été uniforme, soit le canton adressait les données de manière groupée aux évaluateurs, soit les données étaient transmises de manière individuelle ou encore elles étaient recueillies directement par l'évaluateur *in situ*.

Pour chaque nouveau dossier (de septembre 2019 jusqu'en janvier 2022), des variables de contrôles sociodémographiques ont été enregistrées (ESC, Unil, 2023 tableau 1 p. 9).

A ces données s'ajoute naturellement l'information de l'appartenance au groupe OD ou GC (variable indépendante).

La mesure de la récidive (variable dépendante) s'est faite sur la base du contrôle des nouvelles inscriptions dans VOSTRA et plus particulièrement, compte tenu des délais relativement brefs, sur la base de l'inscription des nouvelles procédures judiciaires ouvertes.

*L'évaluation des effets de la stratégie OD sur la désistance primaire a été effectuée en deux étapes. Dans un premier temps, afin de déterminer s'il existe une différence entre les probationnaires OD et ceux du groupe contrôle, nous avons procédé à des analyses bivariées en incluant l'appartenance au groupe expérimental d'une part, et les différentes variables dépendantes liées à la récidive d'autre part. Dans un deuxième temps, afin de déterminer si les éventuelles différences observées en matière de récidive entre les deux groupes peuvent s'expliquer par d'autres facteurs que la stratégie désistance, nous avons effectué des analyses multivariées en utilisant la régression logistique binaire. Pour se faire, plusieurs modèles ont été testés en incluant ou en excluant les variables d'intérêt, combinées avec les variables contrôles.*

*Concernant les tests utilisés, les moyennes des deux groupes ont été comparées entre elles à l'aide du test t de Student pour les variables dichotomiques et de l'ANOVA à 1 facteur pour les variables catégoriques, tandis que la comparaison des variables dichotomiques a été effectuée avec le test du Khi carré et celle des proportions avec le test Z (ESC, Unil, 2023, p. 12).*

Cette méthode a permis le recueil d'un échantillon de **474 probationnaires, 206 probationnaires du groupe OD et 268 probationnaires du groupe GC**. La taille de cet échantillon répond aux minima de validité scientifique classique dans ce domaine (Wonnacott & Wonnacott, 1991<sup>19</sup>).

---

<sup>19</sup> Wonnacott T. H., Wonnacott R. J. (1991). Statistique. Économie-Gestion-Sciences-Médecine. Paris : Economica.



La comparaison des profils sociodémographiques et judiciaires des deux groupes ne présente de différence significative qu'en matière :

- d'état civil (« en couple ou concubin » est surreprésenté dans le groupe GC, sig. à 0.05),
- de composition du ménage (« autres membre de la famille » est surreprésenté dans le GC, sig. à 0.05),
- de situation professionnelle (« en emploi » est surreprésenté dans le GC, sig. à 0.1),
- du nombre d'antécédents (« aucun » est surreprésenté dans le GC, sig. à 0.05 alors que « au moins deux antécédents » est surreprésenté dans le groupe OD, sig. à 0.05).

Notons simplement à ce stade que de telles différences semblent être plutôt « défavorables », en termes de risque de récidive, aux probationnaires du groupe OD par rapport à ceux du groupe GC.

### 3.1.4 Evaluation de la désistance secondaire – Méthodologie

#### 3.1.4.1 Définitions

*L'appréciation de la désistance secondaire repose sur **des indicateurs d'évaluation principalement qualitatifs qui s'intéressent au processus de réappropriation éventuelle par les probationnaires d'une vie et d'une identité plus conventionnelles**. Ces indicateurs sont structurés autour des trois axes d'intervention sur lesquels s'appuie la stratégie, chacun étant caractérisé par différentes variables et investigué par une méthode d'évaluation spécifiquement dédiée (ESC, Unil, p. 13).*

Pour chaque indicateur, différentes variables ont été ciblées (ESC, Unil, tableau 5, p. 13 repris ci-dessous) :

*Tableau 5: Variables considérées en fonction des trois indicateurs qualitatifs liés à la désistance secondaire.*

Indicateur 1 : Motivation au changement	Indicateur 2 : Capital social et opportunités	Indicateur 3 : Alliance de travail
Sentiment de responsabilité et d'efficacité personnelle	Stabilité et qualité des relations familiales et affectives	Qualité et étendue des <i>liens interpersonnels</i> probationnaire-agent de probation (attachement, confiance et respect mutuels)
Éloignement de pairs délinquants	Stabilité et satisfaction au travail	Point de vue des probationnaires et des agents sur les <i>tâches/activités</i> en lien avec l'intervention
Nature et degré d'espoir	Inscription dans une communauté d'attache prosociale	Point de vue des probationnaires et des agents sur les <i>objectifs</i> assignés à l'intervention
Développement d'une identité prosociale	Générativité (attention et implication du probationnaire à l'égard d'autrui)	

Deux méthodes de recueil de données ont été mises en œuvre pour rendre compte de la désistance secondaire. Il s'agit d'une part **d'entretiens semi-directifs** (pour les trois indicateurs) et la passation de **questionnaires WAI** (spécifique à la mesure de l'alliance de travail).

#### 3.1.4.2 *Motivation au changement, capital social et opportunités*

##### 3.1.4.2.1 *Recueil de données et stratégie d'analyse*

Les données nécessaires à l'évaluation de ces deux indicateurs de la désistance secondaire ont été recueillies au moyen de deux entretiens individuels semi-directifs menés à un minimum de 12 mois d'écart par les évaluateurs de l'École des sciences criminelles de Lausanne. A noter que plusieurs dimensions relatives à la troisième variable (à savoir l'alliance de travail) ont également pu être mises en lumière dans le cadre de ces entretiens. Ces observations seront conjuguées aux données recueillies à l'aide de la passation des questionnaires WAI, spécifique à cet indicateur.

Le recrutement des probationnaires s'est fait sur une base volontaire par l'intermédiaire des agents de probation. Les évaluateurs se sont généralement déplacés dans la commune de domicile du probationnaire afin de limiter les frais de déplacement ces derniers et les entretiens se sont tenus dans un lieu permettant de garantir une certaine confidentialité, choisi par les probationnaires.

Les entretiens ont été menés à l'appui d'un guide et les thèmes suivants ont systématiquement été abordés :

- **Socialisation** : famille, amis, école, formations et emplois, activités récréatives.
- **Santé** : santé physique et mentale et éventuelles consommations.
- **Justice** : parcours pénal, rapport et attentes envers la probation et leur agent.
- **Perception de soi** : espoir et confiance, perspectives.

Tous les premiers entretiens étaient initiés par une question dirigée qui invitait les probationnaires à explorer leur parcours de vie de sorte à mettre en lumière les enjeux en lien avec la désistance sur un plan individuel, bilatéral (lien avec l'agent) et collectif. Les seconds entretiens débutaient également avec une question prédéfinie invitant les probationnaires à signaler les évolutions de leur situation depuis la précédente rencontre, de sorte à mettre l'accent sur les changements survenus.

*Les données recueillies aux premiers et deuxièmes entretiens ont fait l'objet d'une analyse de contenu thématique en double aveugle à l'aide du logiciel NVivo (version 12). L'analyse thématique constitue un procédé pertinent auquel recourir dans le cadre d'une évaluation, dès lors qu'elle est orientée résultats (Paillé, Mucchielli, 2010<sup>20</sup>).*

Les tableaux 9 et 10 du rapport final d'évaluation décrivent pour chaque variable soumise à l'évaluation les nœuds qui leurs ont été ainsi affiliés.

---

<sup>20</sup> Paillé P., Mucchielli A. (2010). L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales (2e éd.). Paris: Armand Colin.

Ces entretiens ont également été l'occasion de réaliser avec chaque probationnaire une analyse par Ligne de vie (LDV) et un sociogramme.

#### 3.1.4.2.2 Echantillons

137 formulaires complétés par des probationnaires volontaires ont pu être adressés aux évaluateurs. 61 volontaires ont été écartés pour des motifs de représentativité des cantons (sélection aléatoire dans le canton de Vaud, n=9), de sexe (7 femmes inscrites), 23 formulaires reçus alors que le quota minimum d'entretiens avait déjà été atteint et 22 situations pour lesquelles le mandat de probation était déjà terminé (prise de contact retardée en raison de la pandémie).

Parmi les 76 probationnaires qui ont été contactés, **39 ont participé au premier entretien** (23 sont restés injoignables, 6 ont décliné et 8 ne se sont pas présentés). Le second entretien a pu être réalisé avec **27 probationnaires** sur les 39, 16 appartenaient au groupe OD et 11 aux groupe GC.

Nous relèverons que l'échantillon du groupe OD se caractérise comme étant plus urbain, moins en couple et moins nombreux à avoir des enfants. Dans les deux groupes, les  $\frac{3}{4}$  des participants ont terminé une formation professionnelle ou de type universitaire et ils sont très majoritairement des primo-probationnaires qui sortent d'une peine privative de liberté. L'âge moyen des participants était de 41 ans pour le groupe GC et de 38 ans pour le groupe OD.

On relèvera que cet échantillon se distingue légèrement de l'échantillon ayant permis l'évaluation de la désistance primaire.

#### 3.1.4.3 Alliance de travail

##### 3.1.4.3.1 Recueil de données et stratégie d'analyse

L'alliance de travail a également fait l'objet d'une évaluation sur la base de questionnaires WAI (Working Alliance Inventory) conçu par Bordin (1979)<sup>21</sup> et repris par Horvath (1981)<sup>22</sup>. Les probationnaires ont été soumis à une version courte de 12 items, spécifique au probationnaire, le WAI-SR Offender Version. Pour les agents, une version courte a été élaborée pour l'exercice en s'inspirant du WAI original et de sa version courte. Les items de ces questionnaires se répartissent autour de trois dimensions qui portent sur les buts de l'intervention, les tâches y associées et le lien entre le thérapeute et le patient, respectivement entre l'AP et le probationnaire.

Ces questionnaires ont été remis par les AP à leur probationnaire au moins une année après le début du suivi ou au terme de celui-ci. Les agents ont laissé le probationnaire libre de remplir ou non le questionnaire et de le déposer, une fois rempli et mis sous plis, dans une urne. L'agent de probation, de son côté, remplissait son questionnaire en ligne sur une plateforme sécurisée de l'Unil.

---

<sup>21</sup> Bordin E. (1979). The Generalizability of the Psychoanalytic Concept of the Working Alliance. *Psychotherapy: Theory, Research, and Practice*, 16, 252-260.

<sup>22</sup> Horvath A. O. (1981). An Exploratory Study of the Working Alliance: its Measurement and Relationship to Therapy Outcome [PhD Thesis]. University of British Columbia, Canada.

*Pour mesurer l'effet de la stratégie OD sur l'alliance de travail entre les agents de probation et les probationnaires, nous avons dans un premier temps comparé la moyenne des scores obtenus au WAI entre le groupe expérimental et le groupe contrôle à l'aide d'un test t de Student pour échantillons indépendants. Cette comparaison s'effectue en séparant les questionnaires pour les agents et ceux pour les probationnaires d'une part, et en prenant en considération les paires de questionnaires ensemble d'autre part. Nous avons testé ensuite la corrélation entre les scores WAI et les scores liés à l'attitude des agents pour déterminer si la qualité de l'alliance de travail peut dépendre de l'attitude des agents et s'il existe une différence entre les deux groupes. Finalement, nous avons procédé aux analyses multivariées en utilisant l'analyse de variance (ANOVA) à un ou plusieurs facteurs. Différents modèles ont été testés en incluant ou en excluant nos variables d'intérêt, en combinaison avec les variables contrôles (informations sociodémographiques et mesure de l'attitude). Ce faisant, il nous a été permis de déterminer si les éventuelles différences observées en matière d'alliance de travail entre les deux groupes peuvent s'expliquer par d'autres facteurs que la stratégie désistance, notamment en raison d'un effet de contamination du groupe expérimental sur le groupe contrôle (ESC, Unil, 2023 p. 24).*

#### 3.1.4.3.2 Echantillon

*L'échantillon se compose de tous les probationnaires GC et OD de genre masculin dont le suivi a commencé après le 1er septembre 2019 et dont la durée du mandat est de 12 mois minimum (ESC, Unil, p. 23). L'analyse s'est ainsi basée sur un total de 457 questionnaires, 278 questionnaires remplis par des agents et 179 questionnaires remplis par des probationnaires (ESC, Unil, 2023, tableau 12, p. 23).*

On n'observe pas de différence significative entre les caractéristiques sociodémographiques des probationnaires des deux groupes à l'exception des tranches d'âge avec une surreprésentation de la catégorie des 20-30 ans au sein du GC (sig. 0.01). Les autres variables contrôlées étaient la nationalité, la situation professionnelle, le niveau de formation et l'état civil.

#### 3.1.5 Synthèse concept d'évaluation de la stratégie

Ainsi, l'évaluation de la stratégie Objectif Désistance s'est étendue sur la comparaison entre un groupe contrôle (groupe GC) et un groupe expérimental (groupe OD) de la désistance primaire (par identification de nouvelles enquêtes pénales inscrites dans VOSTRA) et de la désistance secondaire, définie autour des trois axes de la stratégie déployée, à savoir la motivation au changement, le tandem « capital social et opportunités » (par l'intermédiaire d'entretiens semi-directifs répétés une fois après un an) et l'alliance de travail (par l'intermédiaire de versions adaptées de questionnaires WAI). Pour chaque modalité de recueil de données des échantillons spécifiques de la population des deux groupes ont été constitués et contrôlés par des variables de contrôle principalement sociodémographiques. Les stratégies d'analyse ont été documentées.

## 3.2 Evaluation des processus

L'évaluation des processus s'est étendue sur quatre questions générales :

- Existe-t-il une différence dans les profils sociodémographiques et professionnels (perception de leur rôle et de leurs stratégies d'intervention) entre les agents du groupe OD et ceux du groupe GC ?
- Comment se caractérisent les niveaux d'adhésion et de résistance des agents OD et des Coordinateurs-animateurs (CoAns) dans le cadre du déploiement de la stratégie ?
- Comment le projet pilote et la stratégie d'intervention Objectif Désistance est-elle perçue par les professionnels impliqués ?
- Comment les activités liées à l'axe « capital social et générativité » sont-elles perçues par les probationnaires qui y ont participé ?

Ainsi l'évaluation des processus offre une vue d'ensemble sur l'impact perçu du déploiement du projet pilote, sur ses bénéfices secondaires sur les agents et probationnaires qui y ont participé mais aussi sur les limites structurelles de son implémentation.

### 3.2.1 Profil sociodémographique et professionnel des agents - Questionnaire

L'analyse du profil sociodémographique et professionnel des agents de probation en fonction du groupe qui leur a été assigné s'est faite sur la base de plusieurs variables contrôles de nature sociodémographique (genre, année de naissance, état civil, composition du ménage etc.) et professionnelle (formation(s) suivie(s), années d'expérience, autres expériences professionnelles). En plus de ces données, les agents ont été soumis au questionnaire développé par Fulton et al. (1997)<sup>23</sup> afin de mesurer leur attitude professionnelle. Cette attitude est mesurée sur deux dimensions à savoir la perception de leur rôle (ce qu'ils font) d'une part et leur stratégie (comment ils le font) d'autre part. *Un score élevé reflète l'importance du répondant pour les prestations de service, de réhabilitation et les stratégies qui encouragent le changement du probationnaire, en bref des dimensions affiliées à l'approche orientée désistance. Inversement, un score bas reflète l'importance que l'agent prête au rôle et des stratégies associées à la surveillance et au contrôle des obligations assignées au mandat probatoire* (ESC, Unil, 2023, p. 25).

*L'analyse du profil sociodémographique et professionnel des agents de probation a impliqué trois étapes. Premièrement, nous avons effectué une analyse descriptive pour apprécier les compositions des groupes OD et GC, à l'appui d'un test Z de comparaison de proportion. Ensuite, nous avons comparé la moyenne des scores obtenus pour les variables de la perception du rôle, respectivement de leur stratégie entre le groupe expérimental et le groupe contrôle à l'aide d'un test t de Student pour échantillons indépendants. Nous avons procédé également à la comparaison de ces moyennes pour les différentes variables de contrôle, soit à l'aide d'un test t de Student (pour les variables dichotomiques), soit à l'aide d'une ANOVA à 1 facteur (variables catégoriques). Enfin, nous avons testé un modèle linéaire généralisé avec les variables identifiées comme pertinentes lors des étapes précédentes. Ce*

---

<sup>23</sup> Fulton B., Stichman A., Travis L., Latessa E. (1997). Moderating Probation and Parole Officer Attitudes to Achieve Desired Outcomes. Sage journals, 77 (3), 295-312.

*faisant, il nous a été permis de déterminer quelles sont les variables influençant la perception du rôle des agents et leur stratégie, et les éventuelles différences observées entre les deux groupes, afin de contrôler un éventuel effet de contamination du groupe expérimental sur le groupe contrôle (ESC, Unil, 2023, p. 26 et 27).*

Le questionnaire a été passé à trois reprises en avril 2020, avril 2021 et avril 2022. Au total, ce sont 175 questionnaires qui ont été retournés (ESC, Unil, 2023, tableau 15, p. 26).

### 3.2.2 Degré d'adhésion et de résistance des professionnels (agents OD et CoAns)

La mesure du degré d'adhésion et de résistance des agents s'est également faite au moyen d'un questionnaire soumis uniquement aux agents OD et au CoAns sur les trois mêmes périodes que le questionnaire sur les attitudes.

Le questionnaire spécialement élaboré pour ce projet s'articule autour de quatre dimensions à savoir :

- la compréhension de l'approche,
- la mise en pratique et les ressources,
- les formations,
- la communication et l'évaluation.

*Pour apprécier les notions d'adhésion et de résistance, nous nous sommes appuyés sur l'échelle qualitative de Maders (2002) issue des théories managériales. Celui-ci définit les notions d'adhésion et de résistance à travers deux échelles à quatre degrés d'intensité (ESC, Unil, 2023, p. 27 + tableau 16).*

60 questionnaires ont été retournés au total (21 en 2020, 20 en 2021 et 19 en 2022). Les réponses ont fait l'objet d'une analyse quantitative descriptive et longitudinale (questions fermées), conjuguée à une analyse qualitative thématique (questions ouvertes).

### 3.2.3 Fonctionnement du point de vue des professionnels - Focus groups

Parallèlement à la passation des questionnaires, les professionnels impliqués dans la mise en place de la stratégie Objectif Désistance, se sont réunis à l'occasion douze séances (4 cycles de 3 groupes) de focus groups de type semi-directif.

Les trois premiers cycles (entre octobre et novembre 2019 avec 18 agents OD et 2 CoAns, en présentiel ; entre novembre et décembre 2020 avec 14 agents OD et 2 CoAns, en visioconférence ; entre septembre et novembre 2021 avec 13 agents OD et 4 CoAns, en présentiel), ont permis d'explorer les cinq thématiques suivantes :

- la réception du PP et le sens donné à l'approche désistance,
- la description des pratiques ante- et post- déploiement du PP,
- les forces attribuées au PP et à l'approche désistance les faiblesses apparentées au PP et à l'approche désistance,
- les suggestions et projections des participants aux FG s'y rapportant.

Le quatrième cycle (entre août et septembre 2022 avec 13 agents OD et 4 CoAns, en présentiel) a porté plus spécifiquement sur le bilan et les projections pour la suite du projet. Il a été question des forces et des faiblesses tant de la stratégie Objectif Désistance que de l'application du projet pilote.

Ces 12 focus groups ont été intégralement retranscrit afin d'en permettre une analyse thématique selon les mêmes modalités que celles menées sur les entretiens des probationnaires (désistance secondaire) et les questions ouvertes des questionnaires sur le niveau d'adhésion et de résistance.

### 3.2.4 Fonctionnement des activités Capital social – Observations, micro-sondage et focus groups avec les probationnaires

Enfin, le déroulement et le vécu des probationnaires ayant participé aux diverses activités mise en place dans le cadre de l'axe « capital social et générativité » de la stratégie Objectif Désistance, a également fait l'objet d'une évaluation par le biais de trois méthodes d'observation, à savoir :

- l'observation participante,
- des micro-sondages,
- des focus groups.

#### 3.2.4.1 Les observations

11 activités réparties sur l'ensemble des cantons ont été observées entre le 27 avril 2021 et le 23 juin 2022. *Chaque observation a été diligentée par une grille prévue à cet effet, après que ses coordonnées, comprenant notamment le moment, le lieu, le type et les modalités de l'activité, aient été scrupuleusement renseignées. Toutes les observations ont fait l'objet d'une prise de notes systématiques s'agissant en particulier de la dynamique de l'activité et des interactions entre les participants* (ESC, Unil, 2023, p. 31).

L'analyse des fiches s'est centrée principalement sur l'engagement des participants et leurs interactions afin d'en dégager les éléments de convergence et de divergence.

#### 3.2.4.2 Les micro-sondages

Au total, 34 micro-sondages, constitués de questions ouvertes et portant sur quatre dimensions (la motivation à participer aux activités, les bénéfices escomptés et retirés, les obstacles et inconvénients les entourant et les ressentis y associés) ont été complétés par les probationnaires ayant participé aux 11 activités observées. Les sondages ont été remplis au terme de l'activité. Cet échantillon de 34 probationnaires représente 30% de l'ensemble des probationnaires ayant participé à des activités de ce type. Près de 3 probationnaires sur 4 avaient déjà participé à trois activités au moins. L'échantillon est en moyenne 6 ans plus âgé que la population globale ayant participé aux activités.



Les réponses aux questions ouvertes ont fait l'objet d'une analyse thématique en double aveugle, alors que les données sociodémographiques ont permis de mieux situer la population des répondants.

#### 3.2.4.3 Focus groups avec les probationnaires

Deux rencontres sous la forme de focus groups ont permis de réunir au total 7 probationnaires ayant participé à quatre activités du capital social ou plus. Ils ont été menés à l'aide d'un guide d'entretien affiné par l'analyse des micro-sondages et des observations participantes. Ils ont permis d'explorer les dimensions suivantes :

- leur motivation à participer aux activités,
- les bienfaits et obstacles liés aux activités,
- leurs sentiments post-activité.

Intégralement retranscrits, ces discussions d'environ une heure chacune ont également fait l'objet d'une analyse thématique en double aveugle.

### 3.3 Synthèse récapitulative

Pour une synthèse plus complète du dispositif méthodologique appliqué par l'Ecole des sciences criminelles afin d'évaluer le projet pilote Objectif Désistance, nous renvoyons le lecteur au chapitre 6 du rapport final d'évaluation.

Nous relèverons simplement qu'une partie de cette évaluation porte sur les résultats de la stratégie en comparant l'évolution des probationnaires impliqués dans le groupe expérimental (groupe OD) à ceux impliqués dans le groupe contrôle (groupe GC) sous l'angle de la désistance primaires (à savoir, la réduction du nombre de nouvelles instructions pénales inscrite dans VOSTRA après 6 mois, 12 mois et 18 mois de suivi probatoire) et sous l'angle de la désistance secondaire (à savoir spécifiquement au travers de l'évolution de leur motivation au changement, de l'alliance de travail avec leur agent et du développement de leur capital social). La mesure de la désistance secondaire s'appuie en particulier sur l'analyse d'entretiens semi-directifs, répétés une fois après un an, sur l'analyse des lignes de vie et des sociogrammes établis dans le cadre de ces entretiens et sur l'analyse de questionnaires WAI adaptés et soumis tant aux probationnaires qu'aux agents de probation.

Ces analyses devraient nous permettre de tirer des conclusions sur le fait que l'implémentation de la stratégie Objectif Désistance telle qu'elle a été menée durant les 4 dernières années dans l'ensemble des cantons latins, a produit ou non (et dans quelle mesure) un effet significatif sur les probationnaires qui y ont été soumis, favorisant ainsi ou non leur processus de désistance. Elles devraient aussi nous permettre d'identifier les cibles qui ont le plus été impactées par la stratégie.

La seconde partie de cette évaluation porte sur le processus d'implémentation de la stratégie Objectif Désistance. En questionnant et en analysant les profils professionnels des agents, l'adhésion et les résistances des agents directement impliquée, leur point de vue sur le fonctionnement du projet pilote ainsi que le point de vue des probationnaires ayant participé aux activités de l'axe capital social, nous



devrions être en mesure d'identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces d'une implémentation d'une telle stratégie à plus large échelles et d'en tirer des recommandations pour l'avenir de la pratique de la probation dans nos cantons.

## 4 Présentation des résultats

L'analyse complète des résultats est disponible dans le rapport final d'évaluation de l'École des sciences criminelles de l'Université de Lausanne, lequel est joint à notre rapport. Nous nous concentrerons ici sur les principaux résultats significatifs pour chacune des dimensions évaluées et sur l'interprétation que nous estimons pouvoir en tirer pour l'évolution de nos pratiques.

### 4.1 Désistance primaire

**Quel a été l'impact de l'application de la stratégie Objectif Désistance en termes d'absence de récidive (= nouvelle implication dans une procédure judiciaire renseignée dans VOSTRA) ?**

#### 4.1.1 Analyse de la population globale (prévalence)

En termes de prévalence (présence ou non d'une récidive), on n'observe **aucune différence significative** sur le taux de probationnaires qui auraient récidivé au moins une fois entre **les sujets du groupe OD (30,1%)** par rapport **aux sujets du groupe GC (31,3%)**.

Nous relèverons tout de même que, comme cela a été mentionné dans le chapitre précédent, la population du groupe OD était composé d'une proportion significativement supérieure de personnes ayant plus de deux antécédents judiciaires, variable significativement corrélée à une augmentation de la récidive (ESC, Unil, tableau 19 et figure 7, p. 38 et 39). Le fait que cette différence significative ne se soit pas répercutée sur ce taux de prévalence peut être interprété comme un indice favorable à la stratégie.

#### 4.1.2 Analyse de la population récidiviste (incidence)

**Une différence significative en faveur du groupe OD est observée en termes d'incidence.** En effet, dès lors qu'on considère uniquement les probationnaires qui ont récidivé, la proportion de probationnaires ayant récidivé plus de deux fois est **plus importante dans le groupe GC (17,9%) que dans le groupe OD (9,7%)**. Cet indice d'un impact significatif sur le moyen terme se retrouve également de manière significative avec la comparaison des taux de récidive durant la période entre 12 et 18 mois après le début du suivi probatoire. En effet, **le taux de récidive durant cette période est de 40,5% pour le groupe GC contre 29% pour le groupe OD**. Ces deux différences sont toutefois faiblement significatives ( $p > 0.1$  avec un test unilatéral). De plus, aucune différence significative n'a été observée en comparant le nombre moyen de récidive (1.58 chez les récidivistes OD contre 1.76 chez les récidivistes GC). Enfin, la diminution du taux de récidive entre 12 et 18 mois ne semblait pas se

maintenir au-delà des 18 mois (taux indicatif de 35.7% chez les récidivistes GC contre 37.1% chez les récidivistes OD). Cette donnée n'a toutefois pas été retenue dans l'analyse, la période d'évaluation étant trop courte, le nombre d'individus concernés était insuffisant.

Une autre différence significative a pu être observée parmi la population des récidivistes sans emploi au début du suivi probatoire. En effet, **la proportion de récidivistes prolifiques** (soit suspectés d'avoir commis plus de deux récidives) **est de 25.5% au sein du groupe GC contre 5.9% au sein du groupe OD** (F=3.79, p=0.054). Il apparaît toutefois délicat d'interpréter ce résultat dès lors que nous ne disposons d'aucune information, à ce stade, sur l'évolution des situations professionnelles de cet échantillon. S'il est possible de déduire que la stratégie Objectif Désistance semble « freiner » la fréquence des récidives plus particulièrement auprès des populations sans emploi, il n'est pas possible d'en inférer que ladite stratégie a un effet sur l'insertion dans l'emploi. **Cette différence est toutefois cohérente avec l'observation plus générale d'une réduction du nombre de récidivistes particulièrement prolifiques.**

Nous pouvons déduire de ces trois différences significatives des indices forts d'**une efficacité de l'application de la stratégie Objectif Désistance sur la récidive à moyen terme**. Cet effet est par ailleurs tout à fait cohérent avec les principes-mêmes de l'orientation « désistance », centrée sur l'humain, qui donne les meilleurs outils aux AP pour accompagner les probationnaires dans un processus de sortie durable de la délinquance, ainsi qu'avec le principe qui invite à considérer les récidives comme des étapes possibles dans ce processus plutôt que comme un échec. Cette orientation ne suit dès lors pas celle orientée strictement vers les risques et visant à prévenir toute récidive, laquelle est considéré de facto comme un échec de la prise en charge.

Parmi les probationnaires ayant récidivé, nous relèverons également des différences faiblement significatives ( $p > 0.1$  avec un test unilatéral) en matière de :

- **Gravité de la récidive** (19% des récidiviste du groupe GC ont commis une récidive plus grave contre seulement 9.7% chez les récidivistes du groupe OD).
- **Type de récidive** (64.3% des récidiviste du groupe GC ont commis une récidive non spécifique contre seulement 51.6% chez les récidivistes du groupe OD).

Nous pouvons donc en déduire que l'application de la stratégie Objectif désistance semble avoir permis, chez les probationnaires récidivistes, de **limiter tant la diversification que l'aggravation de leur parcours criminel**.

Enfin, nous relevons également des différences significatives selon le nombre d'antécédents judiciaires. En effet parmi les primo-délinquants (20% des sujets), la proportion de récidivistes est significativement plus faible dans le groupe OD (6.5%) que dans le groupe GC (15.5%). Cette observation est confirmée par un taux de prévalence largement inférieur chez les primo-délinquants relié au groupe OD (9.1%) par rapport à ceux du groupe GC (16.3%) (ESC, Unil, 2023, p. 44).

Nous pouvons en déduire que l'application de **la stratégie Objectif Désistance semble mieux déployer ses effets sur les populations primo-délinquantes**. Du moins, ces effets semblent plus visibles en termes de désistance primaire. Cela peut prendre sens, si l'on considère que le processus de désistance sera naturellement plus long et plus complexe pour les délinquants les plus endurcis et que 18 mois d'observation ne suffisent sans doute pas pour en observer les effets en termes de désistance primaire. Nous notons tout de même que la stratégie déployée par le groupe OD n'apparaît pas pour autant

moins efficace que celle du groupe contrôle pour la prise en charge des probationnaires multirécidivistes en termes de prévalence puisque la proportion de récidivistes parmi les probationnaires ayant au moins un antécédent n'est pas significativement différente entre le groupe OD et le groupe GC. Il n'y aurait donc pas lieu de renoncer à cette stratégie avec ce type de probationnaire.

#### 4.1.3 Synthèse des observations en matière de désistance primaire

Si l'application de la stratégie Objectif Désistance sur une période de quatre années, n'a pas permis de mettre en évidence un effet général en termes de désistance primaire (défini comme l'absence de récidive), l'analyse plus détaillée nous permet toutefois de constater **des effets positifs sur le moyen terme** (après 12 mois de suivi) **avec une réduction du nombre d'incidents, de leur gravité et de leur diversification**. Par ailleurs, l'application de la stratégie Objectif Désistance semble avoir eu **des effets dès le début du suivi sur les probationnaires primo-délinquants**.

## 4.2 Désistance secondaire

**Dans quelle mesure et dans quels domaines spécifiques la stratégie Objectif Désistance a produit des effets sur l'acquisition par les probationnaires d'une identité prosociale, en particulier au travers des trois axes sur lesquels cette stratégie s'est déployée, à savoir la motivation au changement, l'alliance de travail et le développement du capital social et de la générativité ?**

### 4.2.1 Analyse des parcours de vie et portrait

L'analyse des parcours de vie obtenus sur la base des deux entretiens semi-directifs effectués à 1 an d'écart avec 27 probationnaires (16 du groupe OD et 11 du groupe GC) a permis d'identifier cinq « idéaux-types » de parcours, indépendamment de l'appartenance à un groupe particulier :

- Le parcours en dents de scie, auquel sont associées sept personnes.
- Le parcours dual, qui correspond à celui de trois personnes.
- Le parcours fracturé, qui fait écho à ceux de sept personnes.
- Le parcours marginalisé, auquel sont associées six personnes.
- Le parcours d'endurance, qui rend compte de celui de quatre personnes.

Les descriptions et illustrations de ces parcours sont détaillés et illustrés dans le rapport final d'évaluation (ESC, Unil, p. 46 à 56). Nous relèverons ici simplement, en guise de préambule à la présentation des résultats propres à chaque indicateur retenu pour la mesure de l'impact de la stratégie Objectif Désistance sur la désistance secondaire, que *les différents parcours présentés sont tous ponctués par des marqueurs forts tels que la scolarité et la formation, la rencontre d'une partenaire de vie, ou encore l'activité professionnelle. Elles le sont également en l'espèce avec la survenance d'événements qui ont mené à un contact avec la justice* (ESC, Unil, 2023, p. 56).

Par ailleurs, *les parcours des personnes que nous avons rencontrées présentent en effet tous de profondes discontinuités (Cavalli, 2007<sup>24</sup>), notamment familiales, résidentielles et/ou scolaires. Un nombre important d'expériences recueillies traduisent aussi un chemin jalonné de consommations devenues problématiques (ESC, Unil, 2023, p. 56).*

Ainsi, si l'on considère que l'intervention d'un AP doit impacter positivement les parcours de vie de leurs probationnaires, il est nécessaire que celle-ci puisse se centrer non seulement sur la motivation au changement et sur l'alliance de travail mais également, dans la mesure du possible, sur ces différents marqueurs afin de prévenir au mieux la résurgence de discontinuités précitées.

#### 4.2.2 La motivation au changement

Pour rappel, l'évaluation de la motivation au changement se base sur les quatre indicateurs que sont le sentiment de responsabilité et d'efficacité personnelle, l'éloignement de pairs délinquants, la nature et le degré d'espoir et le développement d'une identité prosociale. Pour chacune des quatre variables, l'analyse thématique a permis de situer les probationnaires sur une échelle à trois niveaux (« absent ou faiblement présent », « moyen » et « fortement présent ou total »). Pour l'indicateur de développement d'une identité prosociale les trois niveaux qui qualifient l'identité subjective et narrative sont « négative », « neutre » et « positive ». La répétition des entretiens permet d'observer et de comparer l'évolution des variables dans le temps en fonction du groupe d'attribution.

##### 4.2.2.1 *Sentiment de responsabilité et d'efficacité personnel*

Les résultats de l'analyse montrent **une évolution clairement favorable dans les deux groupes** de cette variable (ESC, Unil, 2023, figure 19, p. 58).

Relevons ici qu'une majorité des probationnaires des deux groupes était suivie à la suite d'une privation de liberté. Ainsi, lors du premier entretien, ces derniers se trouvaient majoritairement dans une situation de « survie », à la recherche d'une solution de logement et d'emploi stable. Cette forte évolution favorable généralisée dans les deux groupes pourrait témoigner principalement d'une stabilisation normale et « naturelle » de la situation un an après la sortie.

##### 4.2.2.2 *Eloignement de pairs délinquants*

Les résultats de l'analyse montrent que 38% (n= 6) des probationnaires du groupe OD ont concrètement pu prendre leurs distances avec leurs pairs délinquants (soit la totalité des probationnaires qui avaient encore des liens avec des pairs délinquants lors du 1<sup>er</sup> entretien) contre 9% (n=1) des probationnaires du groupe GC (50% des probationnaires qui avait encore des liens avec des pairs délinquants lors du 1<sup>er</sup> entretien).

---

<sup>24</sup> Cavalli S. (2007). Modèle de parcours de vie et individualisation. *Gérontologie et société*, 30(123), 55-69.

Même si graphiquement la différence entre les deux groupes peut paraître importante (ESC, Unil, figure 20, p. 59), le fait qu'une grande majorité des probationnaires observés avaient déjà effectué un tri parmi leurs fréquentations ne permet pas de valider un effet avéré de la stratégie OD sur cette variable. Ici, le fait d'avoir été privé de liberté, peut également avoir joué un rôle non négligeable sur cette variable.

#### 4.2.2.3 *Nature et degré d'espoir*

Les résultats de l'analyse montrent une tendance **légèrement plus favorable chez les probationnaires OD que chez ceux du groupe GC**. En effet, 45% des probationnaires OD ont vu leur niveau d'espoir s'améliorer entre le premier et le second entretien contre seulement 18% des probationnaires du groupe GC. A contrario, 19% des probationnaires OD ont dans un même temps vu leur niveau d'espoir rétrograder contre 9% des probationnaires GC (ESC, Unil, figure 21, p. 60).

On retiendra donc principalement de ces résultats que **le niveau d'espoir des probationnaires a été plus fluctuant entre le premier et le second entretien dans le groupe OD** (plus polarisé sur cette question lors des deux entretiens avec uniquement 19% des probationnaires avec un degré d'espoir « moyen ») que dans le groupe GC (avec 55% puis 64% des probationnaires à un niveau moyen).

Cette différence pourrait s'expliquer par l'accent mis sur cette variable dans les 10 principes de base de l'intervention orientée désistance, ainsi qu'une conséquence de la formation à l'entretien motivationnel dispensée à l'ensemble des AOD. Ne dit-on pas que le principal danger à insuffler de l'espoir est de prendre le risque que celui-ci soit déçu ?

#### 4.2.2.4 *Développement d'une identité prosociale*

Les résultats de l'analyse de cette variable ne montrent **pas de différences notables entre les deux groupes**. L'évolution de l'identité se fait majoritairement dans un sens prosocial pour plus de la moitié des probationnaires chez qui elle était négative ou neutre lors du premier entretien (soit chez 38% des 63% des probationnaires OD et chez 36% des 64% des probationnaires GC). L'identité s'est toutefois dégradée chez deux probationnaires OD et un probationnaire GC alors qu'elle était positive lors du premier entretien (ESC, Unil, figure 22, p. 61).

Alors que le développement d'une identité prosociale est au cœur de la stratégie d'intervention Objectif Désistance, il ne semble pas que sa mise en application ait permis (sur ce petit échantillon) de se distinguer de l'application classique des stratégies d'assistance de probation qui semble déjà relativement efficace en la matière. Cette première constatation nécessitera d'être discutée en regard de l'ensemble des résultats.

#### 4.2.2.5 Synthèse des observations en matière de motivation au changement

Nous constaterons en premier lieu **une amélioration générale pour l'ensemble des variables analysées quelle que soit la stratégie appliquée** (groupe OD ou groupe GC). Nous relevons en outre **peu de différences significatives dans cette progression en les deux groupes**. Par ailleurs, le nombre de participants relativement limité rend difficile une généralisation de ces résultats, d'autant plus que les variations effectives ne concernent le plus souvent que 2 à 3 individus.

Parmi les différences les plus marquantes, nous retiendrons principalement **une plus grande fluctuation du niveau d'espoir et subsidiairement l'éloignement des pairs délinquants plus marqué dans le groupe OD**. Si la participation à une formation sur l'entretien motivationnel, ainsi que la place réservée à l'espoir dans les 10 principes directeurs du projet semblent avoir effectivement impacté sur la première variable (le degré d'espoir), une répartition inégale des situations lors du premier entretien et le fait que les sujets ont majoritairement été privés de liberté semble compromettre l'interprétation de la seconde (éloignement des pairs délinquants).

#### 4.2.3 Capital social et opportunité

Pour rappel, l'évaluation du capital social et des opportunités se base sur les quatre indicateurs que sont :

1. la stabilité et la qualité des relations familiales et affectives ;
2. la stabilité et la satisfaction au travail ;
3. l'inscription du probationnaire dans sa communauté d'attache et
4. la générativité, entendue comme sa propension à porter attention et s'impliquer auprès d'autrui.

L'analyse thématique a permis de situer les probationnaires sur une échelle à trois niveaux pour les deux premières variables et à deux niveaux pour les deux dernières. L'analyse des sociogrammes réalisés durant les mêmes entretiens permet de compléter l'étude de cette dimension de la désistance secondaire. La répétition des entretiens permet d'observer et de comparer l'évolution des variables dans le temps en fonction du groupe d'attribution.

##### 4.2.3.1 Stabilité et la qualité des relations familiales et affectives

Cette première variable se décline en trois catégories, à savoir les relations familiales (parenté ascendante et descendante), les relations de couple et les relations amicales.

Les résultats de l'analyse pour la catégorie des relations familiales montrent **une amélioration plus marquée des relations familiales au sein du groupe OD** (amélioration pour 31% des probationnaires OD) qu'au sein du groupe GC (amélioration pour 18% des probationnaires GC). Relevons toutefois que la situation était légèrement plus favorable dans le groupe GC lors des premiers entretiens. Ainsi, si la

progression est effectivement plus forte dans le groupe OD, la situation finale est sensiblement identique avec 56% de probationnaires OD avec des relations qualifiées de « bonnes à très bonnes » contre 54% dans le groupe GC et 37% qualifiée de « suffisantes à satisfaisantes » dans le groupe OD contre 27% dans le groupe GC (ESC, Unil, 2023, figure 23, p. 63).

Les résultats de l'analyse pour la catégorie des relations de couple montrent **une évolution globalement plus favorable chez les probationnaires du groupe GC** avec une amélioration pour 36% des probationnaires GC et pour seulement 6% des probationnaire OD, et une péjoration pour 9% des probationnaires GC contre 19% des probationnaires OD. Si la proportion des probationnaires de chaque groupe était plus ou moins semblable après le premier entretien, avec plus de 50% de situations qualifiées de « inexistantes à compliquées », au terme du second entretien nous ne trouvons plus que 27% de situation de ce type dans le groupe GC contre 69% dans le groupe OD (ESC, Unil, figure 24, p. 64).

Enfin, les résultats de l'analyse pour la catégorie des relations amicales montrent **une évolution plus favorable chez les probationnaires du groupe OD**. En effet, pour 44% des probationnaires OD une amélioration a été relevée contre seulement le 9% des probationnaire GC. Parallèlement, une péjoration de la situation a été observé pour 18% des probationnaires GC contre 6% des probationnaires OD (ESC, Unil, 2023, figure 25, p. 64).

Dans l'ensemble, l'application de **la stratégie OD semble avoir participé à accentuer légèrement l'amélioration de la qualité des relations familiales et affectives**. Si les relations de couples ont eu tendance à se péjorer par rapport au groupe GC, il apparaît que cette péjoration a pu être compensé par une meilleure évolution des relations amicales. Nous pouvons ici relever qu'en dehors de la famille, les probationnaires du groupe GC semblent avoir privilégié les relations de couples, alors que ceux du groupe OD auraient privilégié les relations amicales.

#### 4.2.3.2 *Stabilité et satisfaction au travail*

Pour analyser cette variable, 7 probationnaires ont dû être écartés (4 du groupe OD et 3 du groupe GC) du fait qu'ils percevaient une rente (AI pour 5 d'entre eux et AVS pour les deux autres).

Les résultats de l'analyse de cette variable montrent **une évolution plus favorable au sein du groupe OD**. Si aucune péjoration de la situation n'a été observée dans les deux groupes, la majorité des probationnaires OD retenus pour l'analyse ont vu leur situation s'améliorer (45% contre 32% inchangé et 23% de rentiers) contre uniquement un quart des probationnaires GC retenus (18% contre 54% stable et 28% de rentiers) (ESC, Unil, 2023, figure 26, p. 66).

Cette différence assez importante entre les deux groupes nous apparaît comme assez surprenante dès lors que l'insertion dans l'emploi n'a pas été une cible spécifique du troisième axe de la stratégie Objectif Désistance. Il nous semble dès lors difficile de l'interpréter sur la seule base de l'application de cette stratégie. Nous n'excluons toutefois pas que l'élargissement du réseau de relations et une meilleure confiance en soi de la part du probationnaire puisse participer à ce résultat.

L'évolution de la satisfaction au travail des 9 probationnaires (5 OD et 4 GC) qui étaient en emploi lors du premier entretien a été décrite dans le rapport final d'évaluation (p. 66). Toutefois, le faible nombre de situations observées n'a pas permis d'en tirer des conclusions pertinentes.

#### 4.2.3.3 *Inscription dans une communauté d'attache prosociale*

Les résultats de l'analyse de cette variable ne montrent **pas d'évolution particulière dans les deux groupes** entre les premiers et les seconds entretiens (ESC, Unil, figure 27, p. 67).

Cette absence d'évolution peut paraître décevante si l'on considère que l'effort principal déployé dans le cadre de l'axe du capital social et de la générativité de la stratégie OD reposait justement sur la création de lien communautaires via l'implémentation de coordinateurs-animateurs.

Or il faut considérer que peu de probationnaires OD de l'échantillon tiré au sort pour l'évaluation (16) ont participé de manière régulière aux activités proposées par les CoAns.

Il convient donc de s'appuyer sur le rapport de la Direction de projet et sur le Manuel OD pour une discussion autour du rôle des CoAns et l'impact des activités de capital social observés durant le déploiement du projet.

#### 4.2.3.4 *Générativité*

Les résultats de l'analyse de cette variable montrent **une évolution très positive dans les deux groupes** avec une plus forte implication de près de la moitié des sujets auprès de la communauté (ESC, Unil, figure 28, p. 68). Si cette implication se manifeste plus généralement à l'égard de proches (famille, voisin, logeur) elle prend aussi parfois des formes plus décentrées et s'applique aux jeunes du quartier ou auprès d'associations.

Là également, en l'absence d'une forte représentation de probationnaires OD impliqués dans le cadre des activités déployées par les CoAns, l'absence de différences entre les deux groupes pourrait se justifier par l'absence d'un « traitement » spécifique du groupe expérimental. Toutefois, contrairement à la variable précédente qui n'indiquait pas de réelle évolution, nous observons ici une évolution importante. Relevons toutefois qu'il peut exister un biais d'échantillonnage sur ce point si l'on considère que les sujets les plus susceptibles d'accepter de participer à deux entretiens dans le cadre de l'évaluation d'un projet pilote sont également les sujets les plus susceptibles de s'engager dans un processus de générativité.



#### 4.2.3.5 *Analyse des sociogrammes*

L'analyse des sociogrammes permet de mettre en évidence l'évolution du nombre de personnes ressources (pondérés) dans quatre domaines distincts, à savoir la famille, les amis, les collègues et autres. Ainsi, cette analyse permet d'éclairer sous un nouvel angle une partie des analyses précédentes de l'axe capital social et générativité.

Les résultats de cette analyse mettent en évidence deux différences principales entre le groupe OD et le groupe GC.

La première concerne **la catégorie de la famille, nettement plus représentée comme catégorie ressource dès le premier entretien dans le groupe OD et qui progresse encore plus fortement que dans le groupe GC** lors du second entretien. Elle passe de 6,18 pts de moyenne à 6,89 pts pour le groupe OD alors qu'elle reste stable entre 3,86 pts et 3,91 pts dans le groupe GC.

La seconde concerne la catégorie « **autre** » qui débute à un score particulièrement élevé (1.96 pts) dans le groupe OD pour terminer à un score (0,80 pts) presque identique à celui du groupe GC (lequel reste bas mais stable ; 0,70 pts -> 0,82 pts) (ESC, Unil, 2023, figure 29, p. 69).

Si ce premier résultat confirme les résultats de l'analyse thématique des entretiens pour ce qui concerne la qualité des relations avec la famille, le second peut s'expliquer en partie par une régression vers la norme et sans doute également par une importance moindre du rôle subjectif des professionnels dès lors que la situation sociale du sujet a pu se normaliser après une sortie de détention. Cette deuxième interprétation permet de souligner la plus grande importance d'un suivi psycho-social dans les premiers temps qui suivent une libération.

Toutefois, là encore, il demeure difficile d'établir un lien direct entre le déploiement du troisième axe de la stratégie OD et les différences observées dans ces résultats.

#### 4.2.3.6 *Synthèse des observations en matière de capital social et opportunités*

S'il demeure difficile d'établir un lien direct entre les différences inter-groupes observées et l'application de la stratégie OD au travers des activités du capital social et de la générativité mis en œuvre par l'implémentation de CoAns, en raison du faible nombre de sujets OD de l'échantillon ayant directement participé à ce type d'activités, relevons tout de même que **ces différences convergent pour l'essentiel dans le sens d'une évolution plus favorable du développement du capital social et de la générativité parmi les sujet du groupe OD**. Ces différences se manifestent **plus particulièrement dans le domaine des liens familiaux et amicaux et de la stabilité de l'emploi**. L'analyse des sociogrammes renforce encore cette tendance dans le domaine des relations avec la famille. A l'inverse, les sujets du groupe GC montrent une évolution plus favorable en matière de liens conjugaux. Enfin, si la variable de l'inscription des probationnaires dans leur communauté ne marque pour ainsi dire pas d'évolution dans les deux groupes, celle de la générativité démontre une évolution remarquable dans les deux groupes.

#### 4.2.4 Alliance de travail

Pour rappel, l'évaluation de l'alliance de travail entre les probationnaires et les agents de probation se base sur deux sources distinctes d'informations :

- La deuxième vague d'entretiens semi-directifs. Les trois indicateurs observés dans ce contexte sont :
  - o la qualité et l'étendue des liens interpersonnels avec leur agent de probation,
  - o leur compréhension, la pertinence et l'efficacité qu'ils allouent aux tâches et activités liées à l'intervention,
  - o leur compréhension et la pertinence qu'ils attribuent aux objectifs fixés à leur suivi.
  
- Les résultats obtenus à l'aide des 457 questionnaires WAI dont 163 complétés par des agents OD et 114 complétés par des probationnaire OD ; respectivement par 115 complétés par des agents GC et 65 complétés par des probationnaires GC.

Relevons que parmi les 27 probationnaires rencontrés à deux reprises, cinq probationnaires (3 OD et 2 GC) avaient déjà vécu une assistance de probation par le passé. Leur perception de l'alliance de travail a donc pu être légèrement impactée par cette expérience antérieure.

##### 4.2.4.1 *Qualité et l'étendue des liens interpersonnels entre les probationnaires et leur agent de probation*

Si la grande majorité des sujets exprime des avis positifs sur les liens noués avec leur agent de probation, il semble que **ces avis favorables touchent de manière plus marquée les agents du groupe OD que les agents du groupe GC**. En effet, 14 probationnaires OD sur 16 décrivent une relation de confiance et constructive avec leur agent contre seulement 5 probationnaires GC sur 11. Un probationnaire OD contre quatre probationnaires GC a un sentiment plutôt mitigé à l'égard de cette relation et un probationnaire OD contre deux probationnaires GC fait preuve d'une perception (très) négative de leur relation avec leur agent.

Parmi les indicateurs d'une relation de confiance nous pouvons relever les sentiments d'être « à l'aise » et d'avoir à faire à des agents qui se montrent « disponibles » et « à l'écoute » ce qui permet d'établir une « connexion ». Sont relevés également les signes d'implication et une réelle « volonté » de les « aider à aller de l'avant », de ne pas être considéré comme des « numéros » et que leurs rapports ne se limite pas à un contrôle des conditions du mandat.

A l'inverse, les avis plus mitigés voire négatifs, s'illustrent par un sentiment de désintérêt de leur agent de référence et une absence d'écoute, voire par un sentiment d'être constamment jugé et catégorisé, se traduisant par le sentiment d'une intervention trop « mécanique » et des lacunes relationnelles et organisationnelles.

#### 4.2.4.2 *Point de vue des probationnaires sur les tâches et activités en lien avec l'intervention*

*Le degré de compréhension des probationnaires sur les tâches et activités proposées dans le cadre de leur suivi varie sensiblement selon les participants, tant elles sont intimement liées à leurs attentes et projections personnelles (ESC, Unil, 2023, p. 71). Il ressort de l'analyse de cette variable que les trois quarts des probationnaires du groupe OD et un peu moins des deux tiers des probationnaires du groupe GC expriment avoir compris les contours des tâches et activités de leur agent et les estiment pertinentes et efficaces en termes d'aide administrative et de guidance vers d'autres organismes (ESC, Unil, 2023, p. 71).*

A l'inverse, 8 probationnaires (4 de chaque groupe) estiment que les interventions de leur AP sont peu, voire pas, pertinentes du tout.

La pertinence et l'efficacité des interventions des agents dans le cadre de l'assistance de probation, de même que les insatisfactions, se manifestent principalement en termes de soutien, ou d'absence de soutien, concret pour effectuer des démarches d'ordre administrative, financière, de recherche d'appartement ou d'emploi ou pour fournir des renseignements et des informations utiles.

Là encore, l'appréciation des probationnaires sur les tâches et les activités de leur agent de probation apparaît en moyenne comme **légèrement plus favorable dans le groupe OD que dans le groupe GC**. Elle peut toutefois être considérée comme **globalement bonne dans les deux groupes**.

#### 4.2.4.3 *Point de vue des probationnaires sur les objectifs assignés à l'intervention*

L'analyse de cet indicateur dévoile, à l'inverse des deux précédents, une certaine lacune dans l'établissement d'une bonne alliance de travail. En effet, sur les 27 sujets, seuls 6 (dont 5 OD et un 1 GC) témoignent d'une connaissance claire des buts fixés à leur suivi. Pour 21 probationnaires, les objectifs fixés ne sont pas clairs, soit qu'ils sont tacitement liés à la surveillance et aux respects des règles de conduite (remarque exprimée par 6 probationnaires), soit qu'ils n'ont jamais été clairement formulés (remarque exprimée par 5 probationnaires). Pour le reste (soit 10 probationnaires), ils n'ont pas été en mesure de se positionner sur cette question.

Les retours positifs sur cette question mettent l'accent sur le processus de concertation et co-construction des objectifs, comme un travail qui se fait « ensemble » selon l'expression utilisée par un probationnaire. Ils semblent également apprécier le fait de pouvoir formuler et inscrire clairement ces objectifs dans le temps avec les délais pour les atteindre, aussi bien que le fait de pouvoir les ajuster.

Là encore, même si des améliorations doivent encore être fournies, **les objectifs d'intervention fixés avec les AOD en co-construction avec le probationnaire sont mieux perçus et semblent déteindre de façon positive sur le tandem ici considéré (Unil, p 72), que ceux fixés avec les agents du groupe GC**.

Compte tenu de la taille relativement faible de l'échantillon, les résultats relatifs à l'alliance de travail obtenus sur la base des entretiens semi-directifs devraient plutôt être considérés pour leur qualité d'analyse qualitative de ce qui est constitutif d'une perception positive de l'alliance de travail que comme un moyen de comparaison inter-groupes.

Nous pouvons toutefois rendre compte d'une évolution positive quant à la perception des AOD et des probationnaires autour des objectifs à atteindre considérés plus proches des réalités et situations individuelles.

#### 4.2.4.4 Work Alliance Inventory (WAI)

Les résultats issus de l'analyse comparative des scores WAI ne montrent **pas de différences significatives entre les deux groupes** tant du point de vue des agents que de celui des probationnaires (ESC, Unil, figure 30, p. 75). L'absence de différences se maintient également en tenant compte des diverses variables de contrôle pour les agents et pour les probationnaires. Relevons que les scores obtenus peuvent être considérés comme particulièrement élevés.

Par ailleurs, il existe une faible corrélation positive ( $R$  Pearson = 0.369, sig. <0.001) entre les scores des agents et de leurs probationnaires respectifs. *En d'autres termes, plus l'alliance de travail est jugée élevée par l'agent, plus elle l'est également par le probationnaire suivi* (ESC, Unil, p. 75 et figure 31 et 32, p. 76).

Une faible corrélation positive a également été observé entre le score WAI des agents et leurs scores de perception de leur rôle ( $R$  Pearson = 0.168, sig. 0.05). *Ce qui signifie que plus un agent perçoit son rôle comme orienté vers la réhabilitation, plus l'alliance de travail est perçue comme bonne. En revanche, il n'existe pas de lien significatif entre la perception de la stratégie – c'est-à-dire comment l'agent met en œuvre son rôle – et le score WAI* (ESC, Unil, figure 33, p. 76 et 77).

Autre résultat significatif, il existe une *faible corrélation négative entre le score WAI des agents et l'âge des probationnaires* ( $R$  Pearson = -0.158, sig. 0.037). *Ce qui signifie que plus le probationnaire est jeune, plus l'alliance de travail perçue est élevée* (ESC, Unil, 2023, figure 34, p. 77).

Finalement, l'analyse par un modèle multivarié (en l'occurrence une MANOVA) a permis d'identifier deux autres variables ayant un effet significatif sur l'alliance de travail perçue par les probationnaires. D'une part, *l'alliance de travail perçue par le probationnaire est plus forte lorsque l'agent de probation qui le suit est issu d'une formation en travail social, plutôt qu'en criminologie ou en droit*, et d'autre part, *l'alliance de travail est perçue comme moins forte par les probationnaires qui ont suivi une formation de type universitaire* (ESC Unil, 2023, figure 35, p. 78).

Au regard des résultats issus de l'analyse des questionnaire WAI, **il n'est pas possible de rendre compte d'un effet spécifique de l'application de la stratégie OD sur l'alliance de travail** établie entre les AP et les probationnaires. Nous relèverons toutefois que le lien qui semble exister entre la perception du rôle d'agent de probation et l'alliance de travail paraît confirmer que l'adhésion des probationnaires au mandat d'assistance de probation s'obtient plus aisément lorsque les agents adhèrent à un rôle constructif d'avenir plutôt qu'à un rôle essentiellement tourné vers la surveillance et axé sur la prévention de la récidive.

#### 4.2.4.5 Synthèse des observations en matière d'alliance de travail

Relevons tout d'abord que les indices d'une meilleure alliance de travail observée du côté du groupe OD dans le cadre des entretiens semi-directifs n'ont pas été confirmés par l'analyse des questionnaires WAI. Il ressort toutefois de l'analyse des variables liées à l'alliance de travail dans le cadre de ces entretiens que la qualité et l'étendue des liens interpersonnels entre les probationnaires et leur AP, ainsi que la compréhension des tâches et des activités liées à l'intervention, peut être globalement jugée comme satisfaisante dans les deux groupes. En revanche, les objectifs assignés à ces interventions demeurent soit nébuleux, ou jugés trop contrôlant, soit inatteignables faute de ressources. **La propension à intégrer le probationnaire dans l'élaboration, puis l'ajustement d'objectifs clairs** apparaît comme un moyen privilégié pour établir une alliance de travail plus forte. Il nous semble que ce point a sans doute été partiellement négligé tout au début du déploiement de la stratégie OD. En effet l'implication effective des probationnaires dans les activités de formation OD (ateliers) a été mise en place au printemps 2022 et a permis aux AOD une meilleure prise en considération des capacités et du potentiel des probationnaires, stimulant leur engagement dans une relation professionnelles non hiérarchisée.

Si les résultats de l'analyse des questionnaire WAI n'a pas permis d'identifier un effet significatif global de l'application de la stratégie OD, il en ressort tout de même quelques informations intéressantes. Nous pouvons relever **une qualité globalement très satisfaisante** des alliances de travail perçues tant par les APs que par les probationnaires eux-mêmes. Nous constatons également que la façon dont l'agent perçoit son rôle exerce une influence sur l'établissement de cette alliance de même que son domaine de formation. Enfin, il semble que plus le probationnaire est jeune, plus l'agent prendra soin ou du moins parviendra à établir une bonne alliance de travail.

#### 4.2.5 Remarques sur les résultats de l'évaluation de la désistance secondaire

Nous souhaitons relever en premier lieu qu'indépendamment des différences observées entre le groupe OD et le GC, **les périodes de suivis probatoires semblent produire un effet globalement favorable dans la grande majorité des domaines observés en matière de désistance secondaire.** Cela constitue somme toute un premier constat particulièrement réconfortant.

A l'image des résultats en matière de désistance primaire, lorsque des différences entre le groupe OD et le GC ont pu être observées, **ces différences se sont toutes** (à une exception près) **montrées favorables à l'application de la stratégie OD** et ce même lorsqu'il pouvait sembler difficile d'établir un lien direct entre les modalités d'application de la stratégie OD et la variable observée.

## 4.3 Résultat de l'évaluation de processus

L'évaluation de processus a porté sur les quatre indicateurs suivants :

- **Le profil professionnel : est-ce que la stratégie OD a eu un effet sur l'attitude des agents ?**
- **Le degré d'adhésion : est-ce que les agents ont adhéré à la stratégie, respectivement à la mise en œuvre du PP OD ?**
- **Le fonctionnement : qu'est-ce qui a fonctionné ou non dans le déploiement du PP OD ?**
- **Les Activités Capital Social (ACS) : quel sens les probationnaires attribuent-ils aux ACS ?**

### 4.3.1 Profil professionnel, perception du rôle et de la stratégie

Rappelons que l'analyse des **profils professionnels** des deux groupes d'agents met en évidence des différences significatives sur deux dimensions, à savoir :

- Les années d'expériences avec une plus forte représentation des agents dits « seniors » (avec plus de 10 ans d'expérience) dans le groupe OD (30,8%) que dans le groupe GC (14,0%).
- Le domaine de formation avec une plus forte proportion d'agents issus d'une formation en travail social dans le groupe OD (61,5%) que dans le groupe GC (35.1%).

Les autres dimensions observées ne montrent pas de différences significatives (âge, sexe, expérience professionnelle avant la probation).

Une différence significative entre les deux groupes a été observée tant au niveau de la perception du rôle que de la perception de la stratégie. Dans les deux cas, on observe **une perception plus orientée vers la réinsertion et l'accompagnement dans le groupe OD que dans le groupe GC.**

Si la **perception du rôle a suivi une évolution similaire** (stable entre 2020 et 2021 puis accentuation dans le sens de la réinsertion en 2022) dans les deux groupes, **la différence de perception de la stratégie observée entre les deux groupes en 2020 et 2021 s'est estompée en 2022**, les résultats du GC ayant rejoint ceux du groupe OD déjà relativement élevé dans le sens de la réinsertion (ESC, Unil, 2023, figure 39, p. 83).

Ces évolutions de l'attitude des agents peuvent probablement s'expliquer par une adhésion plus marquée après la période COVID, à la stratégie OD ainsi qu'à **un effet probable de contamination entre les deux groupes**, notamment si l'on tient compte de la surreprésentation des agents « seniors » dans le groupe OD et d'une nécessaire cohésion de doctrine au sein des équipes des entités cantonales de probation.

Comme autres résultats significatifs, nous relevons que **les APs ayant eu une autre expérience professionnelle avant la probation ont en moyenne une perception de leur rôle et de la stratégie plus orientée vers la réinsertion** que les APs sans autre expérience professionnelle. D'autre part, **les agents issus d'une formation en travail social ont une perception du rôle et de la stratégie plus orientée vers la réinsertion** que les APs ayant une formation dans le domaine de la criminologie ou, de façon encore plus marquée, du droit. Enfin, l'attitude de la grande majorité des APs est plutôt orientée vers la réinsertion que le contrôle, que ce soit au niveau de la perception du rôle que de la stratégie.

Ainsi la différence générale d'attitude observée entre les deux groupes semblerait plus dépendre de la surreprésentation d'agents « seniors » et issus d'une formation dans le domaine du travail social dans le groupe OD que dans le groupe GC que de l'effet de la stratégie OD.

#### 4.3.2 Degré d'adhésion et de résistance des agents OD et des CoAns

Le rapport final d'évaluation de l'Unil aborde en détail les observations spécifiques aux quatre domaines : compréhension de l'approche ; mise en pratique et ressources ; formations ; communication évaluation qui structurent le questionnaire utilisé pour mesurer le niveau d'adhésion et de résistance des professionnels directement impliqués dans le projet pilote. Nous nous centrons ici essentiellement sur la mesure de l'adhésion et de la résistance.

Il ressort de l'évaluation d'une part que **le niveau d'adhésion des professionnels à la stratégie OD, déjà relativement élevé en 2020 s'est encore accru en 2022**, passant d'un niveau de coopération à un niveau d'adhésion. Toutefois, dans un même temps, **le niveau de résistance s'est progressivement aggravé** passant d'un niveau d'esprit critique moyen à un niveau proche de l'opposition (ESC, Unil, 2023, tableau 23, p. 92).

Adopter une stratégie d'intervention orientée désistance a ainsi été globalement très apprécié des professionnels intégrés dans le groupe expérimental. Ils y ont vu non seulement un moyen d'améliorer leurs relations avec les probationnaires mais aussi de (re)valoriser leur travail par la liberté et la créativité que cette approche permet, suscite et requiert. En revanche, la mise en œuvre de cette stratégie dans le cadre du projet pilote a soulevé certaines résistances et critiques. Ces dernières portent principalement sur les ressources allouées (temps alloué à chaque suivi, nombre de dossiers par agent, moyens financiers pour les activités de capital social) et sur un besoin de formation complémentaire et continue. Une certaine dégradation des relations entre les AOD et leur hiérarchie s'est également fait sentir, principalement dans le sens d'une diminution ou simplement d'un manque de soutien que cette dernière pouvait leur apporter et porter au projet.

#### 4.3.3 Fonctionnement du point de vue des AOD et des CoAns

Le fonctionnement du point de vue des professionnels impliqués dans le groupe expérimental a été analysé en détails, sous les angles du sens, des forces et des faiblesses allouées au projet pilote et à l'approche désistance ainsi que sous l'angle des obstacles au déploiement du PP OD et des projections quant aux suites à y donner.

Il ressort de l'analyse des focus-groups que les professionnels impliqués expriment des projections très fortes pour **une généralisation de l'approche orientée désistance** (ESC, Unil, 2023, p. 101).

Au niveau **du sens accordé au projet pilote OD et à l'approche désistance**, on relève en particulier :

- Une **revalorisation des approches centrées sur la personne** plutôt que sur son délit et sur les perspectives d'avenir du probationnaire plutôt que les faits passés ;
- Une **réunification des acteurs** de différents cantons autour d'un projet commun et l'établissement d'une véritable communauté de pratique ;
- Un **décloisonnement de la probation** au travers de la nécessité de créer des liens avec l'ensemble de la société pour favoriser le processus de désistance.

Pour ce qui est **des forces allouées au projet pilote OD et à l'approche désistance**, on relève en particulier :

- Une **amélioration des interventions** dans le sens d'une revitalisation des pratiques propres à la probation et au travail social, d'un renforcement de l'individualisation de la prise en charge à partir du référentiel du probationnaire et d'une plus grande marge de manœuvre autour du cadre classique (juridico-administratif).
- Des **formations** invitant à des pratiques réflexives, à une mutualisation du soutien, d'un langage et de réflexes au sein de la communauté OD, de formations suppléant un manque d'offres spécifiques au domaine et apportant de nouvelles connaissances théoriques facilement transposables dans la pratique.
- Une plus-value importante **des activités de capital social (ACS)** qui se démarquent par leur nature ouverte, créative et sans contrepartie, par le précieux soutien qu'elles apportent aux probationnaires, par leur dimension générative en lien avec l'implication et le rôle actif des probationnaires dans leur organisation.
- Un engouement pour l'approche désistance bien au-delà des entités de probation (magistrats, établissements pénitentiaires, intervenants sociaux externes, bénévoles, associations, partenaires sociaux, etc.)

Parmi **les faiblesses allouées au projet pilote OD et à l'approche désistance**, on relève en particulier :

- Une **intervention de l'approche désistance trop tardive** dans le processus de l'exécution des sanctions.
- Des différences importantes **d'engagement des directions cantonales** dans la place et l'intérêt alloués au projet pilote et à l'approche désistance.
- Une direction de projet trop peu présente sur le terrain dans les premiers temps du déploiement et n'ayant pas réussi à convaincre les structures cantonales d'adhérer plus ostensiblement au projet et à l'approche désistance et n'ayant pas suffisamment anticipé et garanti la poursuite de stratégie au terme de la phase projet pilote, laissant les acteurs principaux dans une période d'incertitude.

Les principaux **obstacles au déploiement du projet pilote OD** perçus par les professionnels impliqués sont :

- **De nature structurelle** : manque de temps chronique, contrainte administratives, nombre de dossiers par agent, gestion des *turnovers*, manque de ressources financières pour faciliter l'accès des probationnaires aux ACS, imposition par les autorités de règles de conduite en inadéquation avec une pratique orientés désistance, absence d'une prise en charge continue



initiée en détention. Ces obstacles sont décrits comme très handicapants pour une application cohérente de l'approche désistance sur le terrain.

- **Liés aux exigences du dispositif d'évaluation** : création d'un clivage dommageable entre agents OD et agents GC, situation de « contamination », crainte d'absence de résultats convaincants.

Enfin, tous les professionnels impliqués appellent de leur vœux **une pérennisation de la stratégie OD**. Ils estiment toutefois que certaines conditions devraient être réunies :

- Conditions relatives **au cadre de travail** : une meilleure reconnaissance du temps nécessaire au suivi, une généralisation de l'approche à l'ensemble des professionnels et des probationnaires, une formation continue (séances courtes mais répétées), création d'un fonds spécifiquement dédiés aux ACS et à leur accessibilité.
- Conditions liées à **l'orientation stratégique** des cantons : une vision stratégique **commune et affirmée des cantons latins** dans le sens d'une probation orientée désistance, une reconnaissance de la communauté de pratique OD et des moyens pour la maintenir active, une implication des CoAns de référence lors du recrutement de nouveaux collègues.
- Conditions de **visibilité des acquis** : création d'une plateforme interactive, publicisation du manuel OD, sollicitations pour témoigner de leur expérience.

Ces retours sur le fonctionnement du projet pilote OD par les acteurs directement impliqués dans sa mise en œuvre confirment leur adhésion marquée à l'application et à la généralisation de stratégie OD. Ils mettent également en évidence un besoin de conditions-cadres structurelles et politiques pour en permettre un déploiement optimal au sein du concordat. Ils relèvent enfin également de la nécessité d'initier cette approche sur l'ensemble de la chaîne de pénale et de la promouvoir également au sein de la société civile.

#### 4.3.4 Fonctionnement des activités Capital social du point de vue des probationnaires

##### 4.3.4.1 *Analyse des Newsletters rédigées par les CoAn entre juillet 2020 et juillet 2022*

Entre juillet 2020 (début des ACS) et juillet 2022 (fin de la période d'observation), **219 ACS impliquant 110 probationnaires** (39% de l'ensemble des probationnaires OD) ont pu être menées. Ces activités ont pris la forme de rencontres ou discussions (20.5%), de repas ou ateliers cuisine (20,5%), d'activités culturelles (16.9%), d'activités nature (16.4%) d'activités physiques (13.7%), d'activités artistiques ou créatives (9.1%) ou encore de cérémonies de fin de mandat (2.7%). Parmi les participants environ 40% ont participé uniquement à 1 ou 2 activités, 17% à 3 ou 4 activités et 43% à plus de 4 activités. On peut donc considérer que près d'un quart des probationnaires sont susceptibles de s'inscrire durablement dans un groupe ACS.

Une moyenne de **2,8 participants par activité** organisée a été constatée. En fonction des cantons, cette moyenne peut varier entre 1.75 et 3.85. De leur côté, 75% des AOD ont participé à au moins une activité.

Les ACS ont également été l'occasion de créer des liens avec la société civile. Outre le personnel des entités de probation, les membres de la famille des probationnaires ou encore d'autres membres de la société civile ont participé aux activités proposées. Ce mélange a notamment permis de **développer 37 partenariats sociaux** avec diverses associations, fondations, institutions publiques ou entreprises.

#### 4.3.4.2 *Sens alloués aux activités CS par les probationnaires*

L'analyse des micro-sondages et des focus-groups réalisés à l'occasion de 11 activités différentes met en évidence **l'opportunité de rencontrer du monde, juguler la solitude, sortir de chez soi, faire de nouvelles expériences ou encore renouer avec des pensées positives, comme principale motivation** à participer aux ACS. Les participants mettent également en avant la possibilité de partager leur expérience en lien avec la justice et de se soutenir mutuellement. Quelques participants avouent également que leur motivation à participer est également stratégique afin que leur AP relève leur motivation à se réinsérer. L'attitude positive et bienveillante des CoAns ainsi que le caractère non-jugeant et non-contrainant des ACS sont également relevés comme une source de motivation. Enfin, il apparaît que c'est plus la variété des activités proposées que leur nature qui est déterminante pour les motiver à participer.

Les ACS sont également perçues par les probationnaires comme un moment suspendu, authentique et d'entraide mutuelle. Les participants révèlent aussi que les activités leur font du bien tant au niveau physique que mental. Les participants aux ACS sollicitent leur pérennisation et espèrent un élargissement du nombre de participants, une inclusion plus régulière de leurs proches ainsi que la possibilité de disposer d'un local propre aux activités.

L'analyse des retours des participants met en valeur d'une part la qualité du travail des CoAns au niveau de leur compétences organisationnelles mais surtout dans leur attitude, d'autre part que ces activités leur ont permis de gagner en confiance et en générativité. Par ailleurs, on relève que le but de création de nouveaux partenariats entre la probation et la société civile a été atteint.

#### 4.3.5 Synthèse de l'analyse des processus

Nous relevons en premier lieu une grande adhésion des professionnels à la stratégie déployée dans le cadre de ce projet pilote. Cet enthousiasme grandissant semble toutefois se heurter aux limites structurelles des entités de probation qui mettent forcément plus de temps à s'adapter à cette nouvelle orientation et au changement d'approche et d'attitude (pour ne pas dire de paradigme) qu'elle entraîne. Cette latence peut également s'expliquer par le dispositif semi-expérimental du projet pilote et la nécessité de constituer un groupe contrôle avec des agents qui n'ont pas pu suivre la même évolution de leur pratique, mais aussi par le fait que la stratégie déployée dans le cadre du projet pilote ciblait uniquement le domaine de la probation alors que de nombreuses entités regroupent en leur sein les missions d'autorité d'exécution des sanctions et de probation. De ce fait, le projet pilote OD n'a directement impacté qu'une proportion relativement faible des activités de ces entités. Relevons toutefois que l'effet suspecté de contamination du groupe OD sur le groupe GC, ainsi

que la forte adhésion des AOD à la stratégie devrait permettre de favoriser le processus de généralisation de l'approche au sein de l'ensemble des entités.

Les données relatives aux liens entre l'expérience préalable, la formation de base des agents et l'attitude face au rôle et à la stratégie méritent également d'être pris en compte dans la perspective d'une pérennisation de la stratégie, de sa généralisation au sein des entités et de son élargissement en amont de la chaîne pénale.

Enfin, l'analyse des points de vue des probationnaires sur les ACS confirme et renforce les constats déjà observés en pratique et mis en valeur dans le manuel OD. Ces activités offrent des opportunités appréciées de sortir des schémas habituels, de faire des rencontres avec des pairs dans un cadre sécurisé et sécurisant et elles favorisent la création de liens avec des acteurs de la société civile. Parties d'une page blanche et fortement impactées par les règles de confinement liées au COVID-19, ces activités se sont surtout développées dans un second temps et ont trouvé leur public. A noter que durant la crise pandémique et les phases de semi-confinement qui s'en sont suivies, les CoAns ont dû se replier sur un rapport de soutien dual avec le probationnaire et souvent à distance (téléphone et messages de groupe par des applications spécifiques), les rencontres et les ACS collectives ayant été suspendues. Il ne faut d'autre part non plus sous-estimer les limites, voire l'incapacité de bien des probationnaires à nouer ou à s'inscrire dans des relations groupales. Ce qui a demandé un effort supplémentaire aux CoAns vis-à-vis de cette population isolée nécessitant une écoute et un contact individuel.

En perpétuel développement et en recherche continue de nouveaux partenariats, les ACS ont un impact important pour les probationnaires et participent activement à favoriser leur processus de désistance.

## 5 Interprétation des résultats

Au vu des résultats de l'évaluation effectuée par l'Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne, la Direction du projet s'accorde sur deux constats majeurs :

- La qualité du travail effectué par les APs des cantons latins en matière de création d'alliance de travail, de valorisation des ressources sociales et de valorisation de la motivation au changement, indépendamment de l'application de la stratégie OD, se révèle d'une très bonne qualité.
- Lorsqu'il existe des différences significatives entre les deux groupes (OD et GC), ces différences vont dans le sens d'une recommandation à l'application de la stratégie OD.

Relevons également que l'évaluation n'a pas mis en évidence d'effets dommageables en matière de risque de récidive ou de fragilisation du processus de réinsertion ou de l'application de la stratégie OD. Tout au plus, l'enthousiasme avec lequel les professionnels impliqués dans le groupe expérimental a pu faire naître un sentiment de frustration face à une certaine lenteur des structures à s'adapter et à s'engager résolument dans le sens d'une application plus intense et généralisée de cette stratégie. Si le manque chronique de ressources pour le domaine de la probation risque ici de constituer un obstacle, il pourra sans doute être partiellement levé par une réadaptation des rôles et de la stratégie

communément allouée au mandat d'assistance de probation. Si l'élaboration parallèle du processus concordataire PLESORR et sa mise en application devait tenir compte des résultats observés ici, il nous sera possible d'envisager que cette évolution puisse se faire en cohérence avec les principes-directeurs de l'exécution des sanctions pénales tels que définis par le CCDJP.

Il ressort également des résultats de l'évaluation que si la stratégie OD semble rapidement efficace en termes de désistance primaire sur les populations primo-délinquantes, cette efficacité demande un temps plus long pour se manifester avec les délinquants plus endurcis. De ce dernier constat, deux conclusions peuvent être tirées :

- La nécessité d'implémenter une telle stratégie en amont du processus de l'exécution des sanctions, à savoir durant la phase d'exécution de la peine (en cas de peine ferme).
- La nécessité de poursuivre le monitoring de l'évolution de l'application de cette stratégie et de ses résultats sur une période supérieure à 18 mois.

Enfin, l'approche orientée désistance requiert non seulement une intervention spécifique des agents de probation et d'autres acteurs de la chaîne pénale mais également une ouverture et l'intervention de la société civile dans son ensemble. Il apparaît donc nécessaire d'assurer une certaine médiatisation de cette stratégie à l'interne du domaine de l'exécution des sanctions en vue de sa généralisation, mais également à un public plus large afin d'encourager le plus grand nombre d'acteurs (familles, associations, entreprises, bénévoles de désistance, etc.) possible de contribuer, dans la mesure de leurs moyens, à faciliter les processus de sortie durable de la délinquance.

## 6 Conclusions

La Direction de projet, tenant compte entre autres des entretiens et des séances de bilan avec les acteurs et les partenaires, s'accorde sur **la réussite du PP OD**. Les principes théoriques et les lignes directrices de la désistance appliquées au domaine de la probation ont pu être testées et implémentées auprès de toutes les entités cantonales expérimentales suivant le projet initial (CLP, 2017 et 2018).

S'agissant des professionnels, une réelle communauté OD « supra-cantonale » a été créée qui se reconnaît par une posture, un langage, une prise en charge communes des probationnaires, ceci malgré les différents profils des AP, des dispositifs et de l'organisation propres à chaque entité.

La création du nouveau rôle de coordinateur-animateur s'est révélé déterminant dans l'application et l'harmonisation des pratiques inspirées de la désistance. Bien que les activités de capital social développées aient été très différentes selon le territoire cantonal et le groupe de probationnaires s'y référant, les principes directeurs ont pu être implémentés de manière harmonieuse. Ce résultat découle d'une *mutualisation* des forces liées aux postes de CoAn et de la création d'une équipe soudée et motivée à réaliser les objectifs de l'orientation OD. Nous sommes d'avis qu'avoir renoncé à rattacher ce nouveau rôle directement à l'entité cantonale a permis non seulement d'atteindre, mais de dépasser largement, y compris quantitativement, les objectifs du projet initial. Par exemple, durant la dernière année de déploiement, deux activités par mois par canton ont été organisées en sus des

entretiens individuels et des rencontres de restitution avec les AOD de référence et les partenaires sociaux.

Les cérémonies de fin de mandat ont présenté plus de difficulté à démarrer et à s'imposer, leur nombre reste d'ailleurs encore modeste et la participation des représentants des autorités mandantes (tribunaux et JAP) est loin d'être acquise. Il n'empêche que dans tous les cantons ces moments de reconnaissance et de passage à un futur désistant ont eu lieu sur demande du probationnaire avec la participation d'invités de son choix, des AOD, du CoAn de référence et de l'autorité de probation ou d'exécution des sanctions, selon le canton. Une réticence ou aussi une certaine pudeur de la part des probationnaires à se mettre en jeu devant des tiers a été un motif de retard. Il a fallu en effet expliquer le sens de la cérémonie et convaincre les personnes d'y participer. En ce qui concerne les autorités judiciaires, les réponses négatives aux invitations et aux sollicitations sont à mettre en relation avec la distance et le rôle hiérarchique que les magistrats endossent et gardent vis-à-vis des personnes judiciairisées. Cette réticence à prendre toute la mesure et le potentiel de changement des personnes soumises à une procédure judiciaire n'est pas sans influencer le positionnement de ces mêmes autorités.

Un important réseau a été créé sur le territoire expérimental approchant une quarantaine d'organisations de la société civile. Dans cinq cantons, une assise et un point d'attache stable auprès d'une de ces organisations a trouvé un partenariat. Nous remarquons que disposer d'un lieu où se rencontrer et à partir duquel co-organiser des activités (culturelles, sportives, visites et autres) avec les probationnaires profite à la construction de l'identité du groupe et permet aux CoAns de réduire le temps dédié à la logistique.

Le parrainage de désistance a pu être développé. A l'exception des cantons de Fribourg et du Jura, des binômes parrains-marraines/probationnaires ont été formés et les suivis ont été favorables. Nous remarquons que dans les cantons où la pratique des visiteurs de prisons (VD et VS) était déjà établie, le recrutement de bénévoles de désistance a été plus aisé. Dans les autres cantons, il a été nécessaire de recruter à l'aide d'annonces publiques ou d'organisations spécialisées dans le bénévolat. Pour la mise en place du parrainage de désistance, nous nous sommes référés à l'expérience française initiée par Laurent Merchat, directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP<sup>25</sup>). Au départ, nous avons quelque peu modifié le dispositif afin de l'adapter au système et à l'organisation en Suisse. Au fil du temps, il a encore pris des formes particulières selon les cantons, les attentes des acteurs et des partenaires ainsi que des ressources de terrain. Nous avons constaté qu'impliquer les bénévoles au côté des CoAns dans les activités était un bon moyen non seulement de favoriser la prise de contact entre parrain et probationnaire avant de créer un binôme, mais également pour instiller aux bénévoles une posture inspirée des principes de la désistance.

Finalement, nous remarquons que le déploiement des ACS s'est réalisé sans qu'ait lieu de séparation entre les catégories d'activité préconisées au départ – cercles vertueux, groupes d'échange et de parole, parrainage – réunissant dans une communauté OD, autour du CoAn, aussi bien les probationnaires, les proches et les bénévoles.

---

<sup>25</sup> A la direction actuelle du SPIP de la Loire, précédemment de celui de la Drôme, M. Merchat est l'initiateur du parrainage de désistance et de l'application des principes de la justice restaurative dans la prise en charge des personnes sous main de justice en France. <https://mesinfos.fr/auvergne-rhone-alpes/la-justice-roannaise-adhere-au-parrainage-de-desistance-90815.html>

Quant aux retours directs et indirects des probationnaires, ils sont relevés positifs et témoignent d'une meilleure attention, d'une écoute de leurs attentes et de leurs doutes. Leurs capacités et leurs désirs ont été pris en compte dans la définition des objectifs, des activités concrètes et des moments d'échanges mis à leur disposition hors des contraintes liées aux exigences du mandat de justice. Ils se sont sentis valorisés et ont profité de relations non-jugeantes, ni stigmatisantes. Des situations de changement que nous osons définir comme remarquables ont même eu lieu chez certains probationnaires. Sans aucun doute la rencontre et l'implication dans le projet pilote OD ont-elles été à l'origine du chemin désistant parcouru par ces personnes, parmi lesquelles des multirécidivistes.

**Les obstacles** rencontrés durant la mise en œuvre du projet sont à mettre en relation avec la motivation initiale des **AOD** et leur disponibilité, ou non, à s'engager vers un changement. Au même titre que pour les bénéficiaires, s'inscrire dans un processus évolutif requiert une attitude ouverte, une confiance en soi en ses propres moyens, alors que les fondements du métier sont remis en discussion et sont à rebâtir. *Trop proche ou trop distant, soutien ou contrôle*, sont les nœuds habituels dans la relation agent de probation-probationnaire. Les propres limites et le cadre institutionnel dans lequel l'AP intervient sont à connaître pour s'en éloigner et construire une relation empathique où l'agent de probation est l'instigateur d'un changement possible du probationnaire vers une intégration sociale et l'abandon durable de comportements délinquants.

Les changements et le *turnover* dans les entités cantonales (AOD et directions), ainsi que dans l'équipe des CoAns nous ont contraints à multiplier les efforts de formation et de mise à jour des connaissances théoriques et pratiques. Ces situations ont notamment mis en exergue l'absence de documents ou de matériel didactique sur lesquels fonder la formation et l'intégration de nouveaux collaborateurs et partenaires.

Force est de constater aussi que, dans les entités où la probation résulte d'un processus de **fusion avec l'exécution des sanctions pénales**, l'implication de la direction dans le déploiement pratique du projet a été plus distanciée et plus discrète. Nous devons en outre admettre que des **ressources structurellement modestes** accordées de manière générale à la probation ont impacté le projet à commencer par la demande initiale. Les préoccupations budgétaires, très présentes dans les débats publics, respectivement politique, de quelques cantons concordataires, nous ont incité à limiter les ressources allouées au projet pilote. Ainsi nous avons particulièrement sous-estimé les EPT pour le rôle de CoAn. Cette mauvaise évaluation de la charge effective de travail des CoAns a contraint la Direction de projet à demander une réadaptation des postes durant la mise en œuvre du projet.

Les *turnovers* et les absences de longue durée de certains acteurs du projet, pour cause de maladie ou de maternité, ont mis en exergue la difficulté dans les cantons d'assurer la continuité dans les suivis, ainsi que les remplacements des personnes absentes. Comme dit plus haut, notamment dans le cadre des focus groupe et de manière générale, le manque de ressources en lien à la charge de travail importante des agents de probation dans les entités du concordat latin se fait ressentir par des dispositifs administratifs rigides et chronophages, axés davantage sur la gestion du risque que sur l'insertion et la possibilité de dédier du temps à l'écoute du probationnaire et à l'exigence de solliciter sa participation active au projet de changement. Néanmoins, l'implémentation des principes OD n'amène pas en soi une charge de travail accrue pour les AP, mais un changement dans la mise en place du mandat et de l'attitude dans l'intervention.

Quant au déploiement du projet pilote, nous faisons état de l'absence de documents et de matériel permettant de **communiquer et d'expliquer tant le projet** que la désistance en général. Il s'agit d'un fait compréhensible car, s'il existe de multiples ouvrages et recherches autour de la désistance, rien n'avait encore été produit quant à son application pratique. Le manuel élaboré dans le cadre du projet vient combler cette lacune. Nous mentionnons cette difficulté, car de notre préoccupation de proposer un langage commun à tous les acteurs et partenaires impliqués a émergé le besoin de disposer d'une présentation du projet à l'aide d'un support attractif, simple et accessible à tout public. Lacune qui a été comblée seulement durant la deuxième année de projet lorsque nous avons pu disposer d'un film et d'un flyer de présentation (*Ma vie m'appartient*, CLP 2020).

Le partage des collaborateurs en **deux groupes** au sein des entités cantonales n'a également pas manqué de poser problèmes. La contamination n'a pu être complètement écartée, surtout dans les entités de petite taille et où le partage des pratiques et des informations est une modalité de travail formalisée. Par ailleurs l'interdiction pour les probationnaires du GC de participer aux activités de capital social a été vécue comme pénalisante et discriminante.

S'agissant des **probationnaires**, nous avons dû prendre acte qu'une partie importante des personnes judiciairisées étaient très marginalisées, sans attaches significatives et vivant de manière isolée. Pour cette typologie de probationnaires les activités et les rencontres de groupe dans le cadre d'ACS ont été le point d'arrivée d'une prise en charge très individualisée et conduite en dual. Il en résulte que le travail et l'emploi du temps des CoAns ont été fortement sollicités. Nous avons sous-estimé cet aspect dans l'allocation des ressources du projet.

Par ailleurs, nous ne pouvons omettre le fait que la **pandémie Covid-19** a constitué un facteur imprévisible et particulièrement grave ayant conduit à l'arrêt de nombreuses activités et actions du projet. Nul ne peut « intégrer ou s'intégrer à distance ». L'ensemble des probationnaires ont été fortement touchés par les conséquences de la pandémie en particulier au plan de leur santé, souvent déjà fragile ou compromise. L'isolement et la distanciation ont perduré pour certains bénéficiaires bien au-delà des restrictions du dispositif fédéral ou cantonal, correspondant à une mesure de prévention auto-imposée. Durant la période 2020-20221 les entités cantonales et leurs collaborateurs ont concentré leur attention sur les dispositifs sanitaires imposés et priorisé les obligations issues des mandats judiciaires. Dans ces circonstances l'attention et la prévalence accordées au projet sont passées au second plan. Les CoAns ont dû renoncer aux rencontres de groupe et aux activités en présentiel mettant davantage l'accent sur le soutien individuel, souvent à distance par par téléphone et messages de groupe par des applications spécifiques.

La pandémie nous a contraints à mettre en place des modalités de rencontres « artificielles », loin d'être un gage de construction d'une communauté de partage OD. Il a fallu attendre l'été 2021 pour relancer le projet et renouer avec la motivation initiale des acteurs.

De la pandémie nous avons appris à maintenir des liens par l'entremise d'outils digitaux, lesquels ont été mis à profit par exemple dans les formations par les pairs réalisés par visioconférences ou les séances du comité de pilotage (ComEx) et les rencontres de coordination direction-CoAns. Les CoAns ont tiré profit de ces moyens de communication numériques pour former des groupes d'échanges avec les probationnaires mais aussi comme soutien dans des relations duales.

Du point de vue de **la politique criminelle, sociale et d'exécution des sanctions**, nous remarquons la pertinence de l'approche désistance dans la prise en charge des personnes sous-main de justice. Les méthodes fondées sur l'empathie, le respect, la construction d'une alliance de travail capable de réaliser un accompagnement mettant au centre la coopération dans la poursuite d'une insertion sociale du probationnaire dans sa communauté d'attache est mieux à même d'engager un changement et d'atteindre l'abandon durable de comportements délinquants. L'approche OD est le pendant indispensable de toute politique criminelle visant la prévention de la récidive, la réduction des risques et la protection de la société civile.

D'ailleurs, en politique sociale, les dispositifs et l'organisation des unités consacrées à l'intégration dans la communauté d'attache se prévalent de plus en plus de l'avis et de la participation active des bénéficiaires. Ces pratiques se montrant plus efficaces dans la poursuite des objectifs à la base du mandat.

Reste cependant à **rendre sa juste valeur au temps dit libre**. Les principes se rattachant à la théorie de la désistance et aux recherches s'y référant mettent en exergue la plus-value du rôle des activités de capital social dans les processus de changement des bénéficiaires vers une intégration respectueuse des règles et des normes de la communauté de référence. A côté des instances intégratives comme la famille, les proches, l'école ou l'emploi, le temps dédié aux cercles amicaux ou aux activités sociales et socialisantes est **encore largement sous-estimé** dans sa valeur réelle. En tous cas, il l'est par la politique, les décideurs et par les entités chargées à différents titres de favoriser et de soutenir l'intégration de franges de population fragilisées ou marginalisées (migrants, chômeurs, personnes souffrant d'addiction, de pathologies psychiques ou physiques, ou judiciairisées).

Nous observons que pour bon nombre de probationnaires les activités de capital social restent le seul réseau sur lequel s'appuyer pour construire des relations nécessaires à l'intégration sociale de chaque individu (famille, proches, amitiés, professions, voisinage, etc.). Nous remarquons aussi que beaucoup des activités et des organisations de la société civile sont inaccessibles à certaines franges de la population, en particulier celle marginalisée. Construire un réseau d'organisations et de bénévoles bienveillants et non stigmatisants est une tâche qui requiert un accompagnement professionnel spécifique tel que prévu dans le dispositif OD avec la création du rôle de CoAn. C'est pourquoi, il semble pertinent, d'une part, de prêter une attention particulière au temps libre comme facteur indispensable de socialisation dans le déploiement de toute politique publique se voulant intégrative. D'autre part, **la création de traits d'union entre les prises en charge spécialisées et la communauté civile semble également tout aussi indispensable**. Il paraît en effet insuffisant de prévoir des animateurs socio-culturels tels que nous les connaissons dans les offres publiques adressées aux jeunes par exemple ou de transférer la charge aux organisations bénévoles de la société civile pour atteindre les buts que le projet pilote OD s'est donné : le changement, une intégration sociale durable et l'abandon de comportements inadéquats. Ces structures sont difficilement accessibles de manière directe pour une part importante des personnes soumises à l'exécution des sanctions pénales. Il apparaît dès lors nécessaire de disposer d'agents de liaisons spécifiques, actifs sur le terrain du temps libre, pour les aider à surmonter les stigmates de la commission d'infraction, de la condamnation et de la détention, briser l'isolement et leur redonner une estime de soi avant une intégration dans des structures existantes. Une prise en charge « duale » de l'AO et du CoAn sur la réalité de vie du probationnaire répond à ce besoin.



## 7 Recommandations

Nous avons constaté que le dispositif du projet a d'abord permis de créer, puis progressivement de renforcer, une communauté de pratiques harmonisées et inédites en faveur d'un nouveau modèle de prise en charge de la probation sur un plan intercantonal.

Au regard des attentes initiales du projet pilote et des résultats scientifiques, ce modèle démontre une tendance à renforcer les personnes touchées vers une sortie de la délinquance et une réappropriation d'une identité plus conventionnelle.

A l'instar de ce qu'a pu être relevé par l'ESC au sujet de l'effet de contamination dans les entités de probation au cours du déploiement du projet, il est démontré un souhait évident de la part des AG du GC d'acquérir les nouvelles pratiques et les moyens mis en œuvre au sein du groupe OD. Cet intérêt est confirmé par la demande réitérée des entités cantonales d'ouvrir l'accès aux activités de capital social à tous les probationnaires, avant même l'échéance finale du projet pilote et une décision de pérennisation des cantons latins.

Par conséquent à la vue de cet objectif, nous recommandons que les nouveaux intervenants puissent bénéficier des connaissances spécifiques sur les fondements théoriques de l'approche désistance, ainsi que sur les techniques d'entretiens qu'elle requiert. Pour ce faire, la perspective de mettre sur pied des formations spécifiques avec le CSCSP est actuellement discutée, ce dernier étant le partenaire de taille dans le domaine de la formation dans le cadre l'exécution des sanctions et de la probation en Suisse.

Aussi, sur demande des organes du Concordat latin, il est justement convenu de profiter de la stratégie de la formation continue mise en œuvre dès 2024 dans le cadre du Processus latin de l'exécution des peines orientées risques et *ressources* (PLESORR) pour y introduire les modules correspondant à l'approche OD.

La démarche participative développée au cours de ces quatre années de projet a offert une formidable possibilité d'écoute et d'ajustement sur la prise en charge de personnes soumises à une assistance de probation. La CLP constate que ce partage d'expériences et de mise en réseau entre les agents de probation a fait naître une communauté de pratique supra cantonale inédite d'entraide et de mutualisation des forces, développant ainsi un esprit concordataire fort et précieux eu égard aux buts de la désistance.

Les acquis en lien aux prestations d'encadrement rendues plus efficaces et adaptées constituent à la fois un nouvel élan et permettent un rapprochement des agents de probation avec la clientèle jusqu'à l'adoption d'une nouvelle posture et de nouveaux « savoir-être et savoir-faire ». L'implication des probationnaires eux-mêmes au côté des professionnels dans la création, la coordination et l'animation d'activités de capital social, ainsi que l'écoute attentive de leurs attentes et de leurs observations et ressentis sur la définition des objectifs doivent être poursuivies. Cette démarche de co-participation

ouverte aux destinataires des interventions dans les politiques intégratives donnent des résultats très convaincants. Il s'agit là, sans aucun doute, une voie à suivre.<sup>26</sup>

La principale recommandation de la CLP visant la pérennisation de l'approche Objectif désistance s'inscrit parfaitement avec les stratégies orientées sur le risque, l'approche désistance se plaçant comme le modèle de la prise en charge orientée sur les ressources dans le cadre du suivi des personnes judiciairisées et de PLESORR.

Précisément, la CLP promeut une posture des intervenants professionnels adaptée aux principes de la désistance par une application des trois axes de travail approuvés dans le déploiement du projet pilote. Il est envisagé que ces principes puissent s'implémenter également dans le cadre du suivi en détention<sup>27</sup>, dans le cadre de l'élargissement progressif d'une exécution de peine pour que la personne détenue puisse par exemple bénéficier d'une activité organisée par les CoAns lors d'un congé ou en faveur de créer un parrainage de désistance. Nous savons, et les résultats de l'évaluation le confirme, que les activités de loisirs sur des temps libre avec la famille et les proches prennent une place importante dans le processus d'intégration sociale des personnes judiciairisées. Le réseau des relations constitué par les rencontres et la participation à des activités organisées par les CoAns, en collaboration avec des bénévoles et les organisations de la communauté civile, s'affirme comme le support central pour les bénéficiaires les plus isolés et marginalisés. Les activités de capital social offrent une rupture de l'isolement, propre à la stigmatisation et à la dévalorisation pour restituer la dignité et le courage de s'inscrire dans un changement du parcours de vie et d'une nouvelle identité conventionnelle.

En réponse aux analyses scientifiques et recommandations émises par l'ESC, le Concordat latin a récemment décidé de soutenir le maintien « **d'un dispositif intercantonal de coordination et de suivi** » au-delà de cette année de transition et de manière pérenne. Pour ce faire, les diverses entités latines de probation se proposent de créer une nouvelle structure composée d'un représentant cantonal « répondant OD », délégué par la CLP<sup>28</sup>. Ce dernier sera notamment chargé de la coordination liée à l'élargissement de l'approche désistance à l'ensemble des agents de probation des entités latines de probation, du suivi du déploiement de l'approche désistance, ainsi que de la tenue d'une documentation. Une planification de la stratégie sera toujours active par l'intermédiaire d'une gouvernance opérationnelle intercantonale, constituée par le comité spécifique OD de la CLP. En outre, il est prévu de maintenir une direction managériale des CoAns et de leurs activités avec la volonté de renforcer la visibilité de l'approche orientée désistance, notamment par une publicisation des activités en capital social et un transfert des acquis auprès d'intervenants professionnels en dehors de la sphère de la probation latine, sans oublier l'accompagnement des entités à la formation de base et continue.

---

<sup>26</sup> Cf. Recommandations de la Plateforme nationale contre la Pauvreté : <https://www.contre-la-pauvrete.ch/participation>: Guide pratique : « Et si vous nous donniez la parole » – Tenir compte des savoirs d'expérience des personnes concernées.

<sup>27</sup> Les principes de la désistance s'appliquent à l'ensemble des personnes judiciairisées : les axes 1 et 2 à toutes les phases de l'exécution d'une PPL, y compris en détention, alors que l'axe 3 (capital social) peut débiter dès les premières sorties (congés).

<sup>28</sup> Comité spécifique OD

A cet effet, une plateforme publique et de partage sera disponible via le site internet récemment créé<sup>29</sup>.

A des fins de « **consolidation des activités du capital social** », la fonction du CoAn, en complémentarité des interventions de l'AP, semble indispensable à la concrétisation des objectifs mis en œuvre dans le cadre du suivi, de la motivation au changement et de l'alliance de travail. Indéniablement, la mise à disposition d'un **budget pour chacune des entités cantonales et les frais des activités est indispensable**, afin de faciliter l'accès aux dites activités (culturelles, sportives, associatives, etc.) et de permettre aux probationnaires les plus défavorisés d'y participer, ce qui représente, aux vues des expériences du projet, une bonne partie de la clientèle. D'autre part, le **développement de partenariats sociaux au sein de la société civile** exigent des ressources et des moyens afin de promouvoir l'intégration, notamment afin de disposer de **lieux de rencontres** en dehors des structures de la probation ou de l'exécution des sanctions ou encore pour mobiliser des acteurs communautaires adhérents à des projets collectifs ou individuels avec des pairs experts et des bénévoles parrains/marraines de désistance.

Finalement, par sa décision du 30 mars dernier, la CLDJP a reconnu la communauté de pratiques orientées désistance et dès lors recommandé aux cantons de « *garantir des conditions cadres minimales* » en appliquant de manière pérenne les principes directeurs de l'approche OD à l'ensemble des probationnaires, ainsi que progressivement aux personnes détenues. Les résultats de l'étude permettent en outre aux entités cantonales de cibler la clientèle en attachant une **attention plus particulière aux primo-délinquants** pour lesquels cette approche donne des résultats convaincants.

Finalement et au regard des conclusions du rapport de l'ESC, la **poursuite d'un accompagnement scientifique** de suivi des objectifs-cadres de la pérennisation et des mesures à mettre en place pour les atteindre, avec des indicateurs précis, se pose sans qu'elle soit indispensable.

## 8 Perspectives de transférabilité

A l'issue des quatre années du projet pilote Objectif Désistance, un enjeu important réside dans la transférabilité de ses acquis et enseignements auprès du plus grand nombre de professionnels, d'institutions, de cantons et de concordats.

Les principaux objectifs en termes de transférabilité ambitionnent de :

- **Visibiliser** les réflexions et les expérimentations menées dans le cadre d'*Objectif Désistance* ;
- **Favoriser les échanges interprofessionnels et intercantonaux** sur la thématique et
- **Encourager** l'émulation d'idées sur de futures initiatives pour soutenir les parcours de sortie de délinquance en Suisse.

---

<sup>29</sup> [www.desistance.ch](http://www.desistance.ch)

La formation par les pairs<sup>30</sup> est un instrument fonctionnel, capable de soutenir la communauté OD, sa motivation et, in fine l'implémentation des principes OD et ses acquis théoriques dans la pratique. Favoriser l'échange entre les professionnels du terrain est la meilleure manière de poursuivre l'harmonisation de l'approche OD sur le territoire national aussi différent par son fédéralisme et ses diverses cultures, langues et organisations cantonales.

Il est actuellement proposé par la CLP et la direction opérationnelle de développer une collaboration avec le CSCSP pouvant contribuer à atteindre ces objectifs, notamment dans le cadre de la réalisation de leur dossier annuel thématique, actuellement développé sur la désistance, ainsi que dans le cadre du prochain Forum de la détention et de la probation. D'autre part, des projets pour favoriser des échanges entre spécialistes et intervenants professionnels du domaine de la détention et de la probation, par exemple, dans le cadre des diverses conférences concordataires et autres séances spécialisées, sont sur la table. **En résumé, co-construire un dispositif de formation sur l'approche de la désistance, avec ses concepts théoriques et ses déclinaisons pratiques appliquées au contexte helvétique, est fortement envisagé.**

En accord avec la démarche bottom-up et collaborative-participative d'*Objectif Désistance*, ces initiatives de transférabilité de l'approche désistance se voudront **co-construites et co-animées par les différents acteurs ayant été impliqués dans le projet**, d'une part, pour **capitaliser sur leurs connaissances et compétences** acquises durant la durée du projet et ainsi favoriser une transmission rigoureuse. D'autre part, pour préserver la diversité des profils professionnels et des affiliations cantonales et favoriser la richesse des échanges et des savoirs partagés. Le déploiement de l'approche OD, s'appuyant par ailleurs sur le développement de politiques sociales les plus récentes, recommandent en outre également **d'associer les bénéficiaires dans les programmes d'intégration sociale**. L'implication de ces derniers dans des moments d'échanges, d'activités, ou de formations contribuent au changement de posture des APs et à la motivation au changement de la personne suivie, donnant du sens et de l'efficacité au dispositif de la prise en charge.

En termes de contenu, ces initiatives prendraient appui sur le manuel OD du projet intitulé : « **Objectif Désistance ; Savoir, savoir-être et savoir-faire : réflexions participatives de la probation en Suisse latine** ». Il mobilise par ailleurs plusieurs créations artistiques qui constituent des innovations du projet (photos, vidéos, podcasts, dessins, poèmes, etc.). En effet, tout au long de ce dernier, ces supports se sont révélés être des moyens accessibles et dynamiques pour présenter les fondements théoriques, les innovations et les impacts pratiques d'*Objectif Désistance*. Plus largement, ces initiatives s'appuieraient sur plusieurs dispositifs développés dans le cadre d'*Objectif Désistance* au travers de ses ateliers et ses activités de formation dans le but de penser de manière concertée les politiques et les pratiques de se former et de questionner ensemble les meilleures façons de soutenir des parcours de sorties de délinquance.

---

<sup>30</sup> Durant le PP ces formations ont été organisées par visioconférence et animées à tours de rôle par une entité cantonale ou dans le cadre des séminaires annuels. Ces dispositifs, très appréciés seront maintenus au profit des agents de probation non formés durant le PP.

Pour résumer, les recommandations **pour l'implémentation de l'approche OD dans les systèmes de l'exécution des sanctions pénales et de la probation en Suisse** sont :

- **Soutenir la formation** de base sur les principes théoriques OD et l'entretien motivationnel par le CSCSP pour tous les professionnels en charge de personnes privées de liberté ou soumises à un mandat judiciaire. Développer la formation continue par des échanges entre les intervenants, spécialistes, et pairs : visioconférences et journées de formation autour de thèmes de mise en pratique.
- **Renforcer** les connaissances mutuelles, le partage de visions, le langage et les postures similaires qui contribuent à une formalisation et une valorisation des missions de la probation.
- **Introduire le rôle du coordinateur-animateur** afin d'obtenir une participation volontaire du probationnaire ou du détenu à des activités de capital social dans le but de renforcer son intégration et développer une nouvelle identité au sein de sa communauté d'attache.
- **Viser la création de relations de qualité** (alliance de travail) avec les personnes judiciairisées autour des forces et des ressources de ces dernières, dans le but de favoriser l'intégration sociale et préserver de la commission de nouvelles infractions, conformément à la volonté du législateur et en référence à l'article 93 du Code pénal suisse.
- **Soutenir la création d'un réseau communautaire** : parrainage de désistance, partenaires sociaux, employeurs et organisations de la société civile.
- **Maintenir et développer** la démarche de co-participation ouverte aux destinataires des interventions dans les politiques intégratives dans le domaine de la justice.
- **Favoriser de manière proactive la visibilité** de la détention, de la réinsertion et en général de l'exécution des sanctions pénales et de la probation dans la société civile.
- Soutenir des **actions de générativité**.

## 9 Annexes

### 9.1. Cahiers des charges des AOD, des référents, des délégués et des CoAns

#### Annexe au cahier des charges : responsabilité particulière attribuée à l'

#### ***Agent-e de probation***

#### du projet pilote Objectif Désistance (OD)

Le projet Objectif Désistance est mené sous l'égide de la Commission latine de probation (CLP). L'agent-e de probation OD (AOD par la suite) occupe un poste d'agent-e de probation au sein de (...). Hiérarchiquement, il/elle est sous la responsabilité de (...), lequel/laquelle est également le/la délégué-e cantonal-e du projet.

#### **Objectifs du poste**

- Encourager et maintenir la motivation au changement et la résolution de problèmes chez le probationnaire ;
- Soutenir le processus de transformation du probationnaire vers une identité positive, à l'aide notamment des ressources de la communauté d'appartenance et du développement d'un réseau social de référence solide ;
- Appliquer et centrer toute intervention sur les 10 principes directeurs du projet pilote orienté désistance :
  - L'individualisation de la prise en charge
  - L'assistance concrète sur les besoins de base
  - L'identification des forces
  - La recherche d'un sentiment d'efficacité personnelle
  - La reconnaissance concrète des progrès
  - L'alliance de travail
  - L'adoption d'une attitude engagée et réaliste
  - La diffusion de messages optimistes et encourageants
  - Le développement du capital humain
  - Le développement du capital social
- Collaborer étroitement avec le/la CoAn de référence au développement des activités du capital social ;
- Agir en qualité d'AOD au sein de l'entité cantonale et vis-à-vis de tous les acteurs impliqués dans le projet.

## Tâches principales

- Présenter et expliquer le projet Objectif désistance aux probationnaires et autres partenaires impliqués sur la base des différents supports informatifs conçu à cet effet ;
- Encourager chez les probationnaires l'adhésion au projet ;
- Signaler aux CoAn les probationnaires pouvant intégrer les activités de l'axe capital social ;
- Soutenir les CoAn pour l'organisation et le déroulement d'activités avec les probationnaires ainsi que le développement des partenariats avec les acteurs communautaires ;
- Participer régulièrement à des temps d'échanges d'informations avec les collègues AOD ainsi que le/la référent-e et le/la délégué-e ;
- Participer activement aux formations de base aux supervisions et séminaires annuels ;
- Maintenir une attitude proactive dans les échanges intercantonaux, en particulier avec les collègues AOD et tous les partenaires du projet OD ;
- Participer au processus d'évaluation mené par l'Université de Lausanne.

**Ce cahier des charges n'est pas exhaustif. Selon les besoins de la direction du projet, il peut être modifié en tout temps.**

MAI 2021

## Annexe au cahier des charges : responsabilité particulière attribuée

### **à la Référente ou au Référent**

#### du projet pilote Objectif désistance (OD)

Le/la chargé-e de projet Objectif désistance (OD) occupe un poste d'agent-e de probation au sein de (...). Hiérarchiquement, il/elle est sous la responsabilité du/de la (...).

#### **Objectifs du poste**

- Assurer la mise en oeuvre du projet Objectif désistance et son bon déroulement en collaboration avec son/sa délégué-e, les agent-es OD, les coordinateurs-animateurs, la direction OD, les formateurs et les évaluateurs ;
- Concevoir et rédiger, en collaboration avec ses collègues référent-es le manuel Objectif désistance et la boîte à outils ;
- Agir en qualité de référent-e OD au sein de l'entité et vis-à-vis de tous les acteurs internes et externes à l'entité cantonale et impliqués dans le projet ;
- Favoriser la communication et sensibilisation des partenaires et des représentants de la société civile autour du projet OD, en collaboration avec le/la délégué-e.

#### **Tâches principales**

- En tant que membre du Comité exécutif et en collaboration avec son/sa délégué-e cantonal-e, contribuer à l'élaboration, avec l'aide du secrétariat général, des rapports intermédiaires et finaux du projet OD ;
- Participer activement aux réunions du Comité exécutif, aux formations, supervisions et séminaires annuels ainsi qu'à toutes autres séances utiles à la mise en oeuvre du projet ;
- Soutenir et favoriser l'application des principes OD de la part des agent-es de probation OD de l'entité ;
- Organiser régulièrement des temps d'échanges d'informations avec les collègues agent-es de probation OD de l'entité ;
- Favoriser et soutenir l'implémentation des activités de capital social dans son propre canton en collaboration avec le/la CoAn de référence ;
- Participer au processus d'évaluation mené par l'Université de Lausanne.

**Ce cahier des charges n'est pas exhaustif. Selon les besoins de la direction du projet, il peut être modifié en tout temps.**

MAI 2021



## Annexe au cahier des charges : responsabilité particulière attribuée

### *à la Déléguée ou au Délégué cantonal-e*

#### du projet pilote Objectif Désistance (OD)

Le projet Objectif Désistance est mené sous l'égide de la Commission latine de probation (CLP). Le/la délégué-e cantonal-e du projet est en principe un-e cadre au sein de l'entité cantonale de probation. En principe, il/elle est hiérarchiquement sous la responsabilité du/de la directeur-trice, membre de la CLP.

#### Objectifs du poste

- Constituer le lien entre les organes de direction et d'évaluation du Projet OD et l'unité cantonale partenaire ;
- Participer aux décisions stratégiques liées au projet ;
- Veiller à ce que l'entité applique les mesures liées au projet ;
- Fournir les informations utiles sur l'entité cantonale aux organes et partenaires du projet ;
- Mettre à disposition les ressources, y compris logistiques, nécessaires au projet, à son déroulement et son implémentation en fonction des décisions prise dans ce contexte ;
- S'assurer, en collaboration avec les autres membres du comité exécutif, de l'avancement des travaux et de la gestion organisationnelle du projet notamment de la mise à disposition d'une ressource de 0.15 ETP pour les tâches d'un/e agent-e OD référent-e du projet ;
- Agir en qualité de délégué-e OD au sein de l'entité cantonale et vis-à-vis de tous les acteurs impliqués dans le projet en collaboration avec le/la référent-e.

#### Tâches principales

- Etablir la facturation annuelle à adresser à la direction de projet selon le budget du projet et la répartition entre les cantons ;
- Vérifier l'implémentation des axes et activités de projet de la part du /de la référent-e cantonal-e ;
- Vérifier la mise en œuvre par les agent-es OD des axes d'intervention spécifiques du projet ;
- Assurer et faciliter la transmission interne à l'entité cantonale des informations opérationnelles et stratégiques du projet ;
- Faciliter et soutenir les activités et le travail du /de la CoAn de référence ;
- Transmettre à la direction de projet les rapports intermédiaires ou spécifiques sur demande ;

- Faciliter le travail de l'équipe chargée de l'évaluation du projet et transmettre les informations requises sur les dossiers des probationnaires ;
- Communiquer toute information utile et nécessaire à son/sa supérieur-e ainsi qu'aux agent-es OD, référent-e et CoAn ;
- Participer aux formations annuelles spécifiques ainsi qu'à toutes autres séances utiles à la mise en œuvre du projet.

**Ce cahier des charges n'est pas exhaustif. Selon les besoins de la direction du projet, il peut être modifié en tout temps.**

MAI 2021

## Cahier des charges

1. Création / actualisation			
Etabli le 05.01.2021	Par	Remplace la version du Cliquez ici pour entrer une date.	

2. Identification du poste			
Secteur	Projet de la Commission latine de probation (CLP)	N° de poste	
Libellé emploi-type	Coordinateur-animateur/coordinatrice-animatrice	N° emploi-type XXXX	
Intitulé libre du poste	Projet pilote Objectif Désistance (OD)	Chaîne	Niveau

3. Missions générales du poste
1. Promouvoir le projet OD et participer à son développement
2. Favoriser l'abandon progressif d'une trajectoire délinquante et le maintien d'une vie conventionnelle des probationnaires
3. Développer sur le territoire concordataire des évènements ponctuels destinés à rapprocher les probationnaires de la société civile
4. Elaborer un acte de ritualisation des sorties de délinquance
5.

4. Catégorie de cadre et conduite hiérarchique	
Catégorie de cadre	Nombre de personnes directement subordonnées

5. Suppléance prévue
<input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI Libellé du/des poste-s

6. Missions et activités	
6.1. Promouvoir le projet OD et participer à son développement	35 %
<p>Créer avec la collaboration des agents de probation des entités de probation latines des activités en faveur des probationnaires répondant aux buts du projet.</p> <p>Développer des axes de partenariat en vue de faciliter le développement du capital social des probationnaires.</p> <p>Travailler en étroite collaboration avec la direction, le comité exécutif ainsi qu'avec le secrétariat général à la gestion opérationnelle du projet, au développement de ses activités, à sa communication ainsi qu'aux contributions à fournir à l'OFJ.</p> <p>Participer aux séances exigées par la fonction et représenter le projet dans les limites de ses compétences.</p> <p>Etablir les contributions spécifiques aux rapports demandés par la Direction du projet et participer à l'évaluation du projet.</p> <p>Participer aux formations et supervisions prévues dans le cadre du projet.</p> <p>Etablir des rapports de suivi à l'attention des autorités administratives ou civiles.</p> <p>Produire un compte rendu mensuel des activités effectuées aux responsables du projet.</p>	
6.2. Favoriser l'abandon progressif d'une trajectoire délinquante et le maintien d'une vie conventionnelle des probationnaires	30 %
<p>Participer au développement des activités du projet pilote et à la mise en œuvre d'actions communes en réponse aux besoins des agents de probation OD dans leur mission de promotion du capital social et de la générativité des probationnaires.</p> <p>Constituer et développer sur le territoire concordataire un réseau de personnes ressources (personnes désistantes, anciens professionnels du domaine de la justice, bénévoles...).</p> <p>Organiser et animer des groupes de partage et d'activités réunissant plusieurs probationnaires suivis par des agents de probation « objectif désistance » (OD), sur une base volontaire, autour de thématiques spécifiques orientées désistance.</p>	
6.3. Développer sur le territoire concordataire des événements ponctuels destinés à rapprocher les probationnaires de la société civile	30 %
<p>Réaliser et/ou participer à des événements destinés à rapprocher les probationnaires de leur communauté par le biais d'actions socioculturelles et sportives dans lesquels probationnaires et acteur de la société civile sont investis.</p> <p>Favoriser sur le territoire concordataire les échanges des services de probation avec des réseaux institutionnels, associatifs et économiques régionaux.</p> <p>Définir une stratégie de communication à l'attention des probationnaires, des agents de probation et de la société civile.</p> <p>Organiser des rencontres avec les autorités régionales ayant comme but la présentation et du projet pilote et la diffusion de ses objectifs afin de dégager des possibilités concrètes de partenariat.</p> <p>Développer sur le territoire concordataire des événements ponctuels de type « cercle vertueux ou cercles de soutien et responsabilité », comme par exemple le projet Parrainage de la désistance et « actions de réparation » destinés à rapprocher les probationnaires de la société civile ainsi de lui renvoyer des signaux positifs.</p>	

<b>6.4. Elaborer un acte de ritualisation des sorties de délinquance</b>	<b>5 %</b>
<p>Concevoir des cérémonies de fin mandat d'assistance de probation.</p> <p>Ritualiser et publiciser les processus de sortie de délinquance par la remise aux probationnaires d'un certificat de réussite à l'occasion d'une cérémonie de fin de mandat réunissant des représentants des entités précédemment impliquées dans le prononcé, l'exécution et l'application de la sanction, ainsi que la société civile.</p>	
<b>6.5.</b>	<b>%</b>
<b>7. Eventuelles responsabilités particulières attribuées à la / au titulaire</b>	
<b>8. Profil attendu</b>	
<b>8.1. Formation de base / Titre</b>	
Titulaire d'un titre d'une haute école sociale, universitaire ou d'une formation jugée équivalente.	<input checked="" type="checkbox"/> Exigé <input type="checkbox"/> Souhaité
	<input type="checkbox"/> Exigé <input type="checkbox"/> Souhaité
<b>8.2. Formation complémentaire / Titre</b>	
	<input type="checkbox"/> Exigé <input type="checkbox"/> Souhaité
	<input type="checkbox"/> Exigé <input type="checkbox"/> Souhaité
<b>8.3. Expérience professionnelle / Domaine ou activités</b>	
Expérience dans le domaine pénal ou social.	<b>3 ans</b>
	ans
<b>8.4. Connaissances et capacités particulières / Domaine ou activités</b>	
Bonne connaissance de la justice pénale, du réseau de potentiels partenaires et des institutions sociales.	<input checked="" type="checkbox"/> Exigé <input type="checkbox"/> Souhaité
	<input type="checkbox"/> Exigé <input type="checkbox"/> Souhaité
<b>9. Compétences</b>	
Compétences socles ACV (prédéterminées)	

## Cahier des charges

01. Sens des responsabilités et éthique du service public  
02. Capacité d'adaptation et flexibilité  
06. Ecoute et communication

### Compétences transversales spécifiques au poste (à sélectionner, issues du modèle de compétences ACV)

08. Esprit d'entraide et de collaboration  
12. Organisation et gestion de son temps  
13. Capacités rédactionnelles  
16. Capacité d'analyse et de synthèse [M]

### Compétences métier (rédaction libre, selon le référentiel en vigueur dans le service)

Capacité à organiser des rencontres et des événements ponctuels de manière autonome sur tout le territoire concordataire.  
Prédisposition à l'animation de groupes par des activités représentatives des thématiques proposées.  
Autonomie et disponibilité aux déplacements sur tout le territoire concordataire.  
Esprit d'ouverture, de solidarité et d'initiative.  
Motivation à acquérir de nouvelles connaissances et compétences.

Disposer à s'investir dans la formation continue (cours, séminaires, postgrade, etc.).  
Maîtrise du français et de l'italien.  
Bonne maîtrise de l'outil informatique.

### Compétences managériales (cocher la case si conduite) <sup>i</sup>

### 10. Astreintes particulières (travail de nuit, service de piquet, etc.)

Être en possession d'un permis de conduire et d'un véhicule privé.  
Disponibilité à travailler parfois le samedi et en soirée.

### 11. Signatures

L'autorité d'engagement

François Grivat

Le 31 août 2022

Signature

Le/la titulaire atteste avoir pris connaissance du présent cahier des charges.

Le

Signature

## CHARTE DU PARRAINAGE DE DÉSISTANCE

### Préambule :

Le projet pilote « Objectif désistance », d'une durée de trois ans, a été lancé par la Commission latine de probation (CLP) en février 2019 réunissant les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Vaud et Valais. Ce projet propose un accompagnement de la personne sous mandat d'assistance de probation (ci-après, probationnaire), par l'agent de probation<sup>31</sup> référent et les coordinateurs-animateurs, selon les connaissances et pratiques les plus récentes en matière de désistance visant à favoriser l'abandon progressif d'une trajectoire délinquante et le maintien d'une vie conventionnelle.

Concrètement la désistance décrit le processus par lequel une personne sort progressivement de la délinquance. Plus une personne a des liens positifs à l'intérieur de la communauté et moins elle a de risque de commettre une infraction. De ce fait, le programme du Parrainage de désistance concourt au « renforcement du capital humain » et au « développement du capital social » du justiciable, pour la diminution du risque infractionnel.

Il met en place les conditions pour l'instauration et l'accompagnement de relations sociales soutenant entre un bénévole membre de la communauté, dénommé *bénévole de désistance*, et un probationnaire dénommé *parrainé*.

Cette relation est fondée sur la liberté et la responsabilité de chacun, c'est-à-dire sur le volontariat des participants, en l'absence de contrepartie. Elle est unique et non prédéfinie. Personne ne peut s'engager simultanément dans deux contrats de parrainage.

### ***La place et l'engagement de la personne bénévole de désistance***

La personne bénévole de désistance est membre de notre communauté. Elle se sent concernée par la problématique des sanctions pénales et partage l'idée que chacun puisse, *in fine*, trouver une place satisfaisante dans la société civile et s'y maintenir. C'est une personne qui choisit volontairement, à titre individuel et sans contrepartie, de s'impliquer dans le présent programme.

Aucune affaire pénale en cours ne saurait la concerner.

### Son engagement

La personne bénévole de désistance témoigne d'une personnalité équilibrée et socialement enracinée. Elle comprend la présente charte et ses conséquences et en partage les valeurs sous-jacentes.

---

<sup>31</sup> Le masculin est utilisé dans le présent document sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.



Son engagement se réalise par les étapes suivantes :

- a. Dossier de candidature accompagné d'une lettre de motivation ;
- b. Entretien avec les Responsables du programme (cf. p.5) ;
- c. Participation à une formation organisée dans le cadre du programme ;
- d. Signature de la convention d'engagement.

A la conclusion du parcours de recrutement une carte de bénévole – collaborateur d'une mission publique lui est attribuée. Cette carte permet d'être identifié dans un engagement solidaire auprès des interlocuteurs que le parrainé pourrait être amené à rencontrer. Elle ne confère aucun droit.

Il ne peut exister de lien de subordination, au sens du droit du travail, entre la Direction du projet « Objectif désistance » (ci-après Direction du projet) et la personne bénévole.

A tout moment, la personne bénévole de désistance peut se désengager tout comme la Direction du projet peut mettre fin à sa participation au programme. En ce cas, elle s'engage à respecter cette décision et à se retirer du dispositif sans chercher à maintenir ou entretenir des liens avec d'autres participants.

### Sa participation au programme

La personne bénévole de désistance s'engage à participer aux réunions ponctuelles du programme parrainage de désistance et à soutenir, par son écoute et son respect, la prise de parole de chacun. Elle soutient le programme dans un esprit de solidarité envers tous les participants qu'elle est amenée à rencontrer et s'abstient de porter des jugements de valeur. Elle est tenue à la confidentialité concernant les échanges et préserve l'anonymat envers les participants au programme.

Elle s'engage à ne faire aucun prosélytisme confessionnel ou politique avec la personne parrainée.

### La relation de parrainage

La personne bénévole de désistance considère le parrainé comme une personne responsable de la gestion de ses émotions, de ses choix et de ses actes. Elle s'engage à le solliciter au moins une fois par semaine, de vive voix, sous la formule : « comment allez-vous depuis la semaine dernière ? ».

Elle communique au parrainé son numéro de téléphone portable et reçoit ses sollicitations dans le cadre de sa disponibilité clairement explicitée.

Les rencontres sont limitées à l'espace public : *ni chez l'un, ni chez l'autre*. Tout échange, don ou prêt d'argent est interdit.

### Vis-à-vis des tiers

La personne bénévole se montre disponible si cela apparaît opportun, pour accompagner le parrainé dans ses démarches administratives et/ ou sociales. Elle se présente alors comme *bénévole de désistance* sous l'égide de la Direction du projet. L'interlocuteur reste libre d'accepter ou non sa présence. La personne bénévole de désistance ne peut se porter ni caution ni garante ou engager sa responsabilité contractuelle.



Elle peut mobiliser ses connaissances et réseaux au bénéfice du parrainé avec l'accord explicite de ce dernier.

La personne bénévole de désistance ne pourra communiquer publiquement sur le programme qu'après avoir reçu l'accord de la Direction du projet.

Elle devra :

- En cas de connaissance de commission de nouvelles infractions pénalement relevantes ou encore en cas de perception d'un risque grave encouru par la personne parrainée, en informer le Délégué cantonal du projet « Objectif désistance », cas échéant d'apporter témoignage devant l'autorité compétente. En cas de doute, la personne bénévole s'adresse à l'agent de probation référent.
- S'engager à se montrer disponible quant à l'évaluation du programme.

### *La place et l'engagement du parrainé*

Le parrainé est une personne sous mandat d'assistance de probation intégré au projet « Objectif désistance ».

Il choisit de s'éloigner de tout acte de délinquance et est motivé à participer au programme de parrainage.

Il désire pour cela être soutenu dans son processus de changement. Il souhaite trouver dans la communauté une place qui le satisfasse.

Il se sent responsable de lui-même, de ses actes et il est prêt à être soutenu.

#### **Son engagement**

Sa participation au programme ne lui confère aucun avantage sur le plan judiciaire ni de droit ou de privilège dans le cadre de son mandat d'assistance de probation. Son adhésion est librement consentie.

Son agent de probation référent lui a présenté le programme et il en a compris la portée. Ayant librement décidé de se joindre au projet, il reçoit la présente Charte et signe une Convention individuelle d'engagement.

A tout moment, la personne parrainée peut se désengager tout comme la Direction du projet peut mettre fin à sa participation au programme. En ce cas, elle s'engage à respecter cette décision et à se retirer du dispositif sans chercher à maintenir ou entretenir des liens avec d'autres participants ou des bénévoles.

#### **Sa participation au programme**

Le parrainé s'engage à participer aux réunions ponctuelles du programme parrainage de désistance, et à soutenir par son écoute et son respect la prise de parole de chacun. Il soutient le programme dans un esprit de solidarité avec tous les participants qu'il est amené à rencontrer et s'abstient de porter des jugements de valeur. Il préserve la confidentialité dans tout échange durant les réunions et l'anonymat envers tout participant.

Lors de ces réunions, il est disponible à la rencontre avec les personnes bénévoles de désistance. Il renonce aux idées reçues, aux stéréotypes ou aux jugements de valeur sur la personne ou le profil de son ou sa futur-e bénévole de désistance ainsi que d'autres participants. Lorsqu'une rencontre amène au souhait partagé d'une relation de parrainage, il s'engage dans un contrat de parrainage pour une durée de 4 ou 6 mois renouvelable une fois.

### La relation de parrainage

Le parrainé se considère comme une personne responsable de la gestion de ses émotions, de ses choix et de ses actes. Il communique à la personne bénévole de désistance son numéro de téléphone portable et reçoit ses sollicitations dans le cadre de sa disponibilité clairement explicitée.

Les rencontres ont lieu uniquement dans l'espace public : *ni chez l'un, ni chez l'autre*, et l'échange, le don ou le prêt d'argent est interdit. Il échange avec sincérité et authenticité.

Le parrainé partage librement les moments importants de sa vie, mais aussi ses réflexions, ses envies, ses besoins ou ses peurs.

Il se soucie de la personne bénévole de désistance par le maintien de contacts.

Il peut partager en toute simplicité des moments de loisirs avec elle.

### Vis-à-vis des tiers

Il peut solliciter la personne bénévole de désistance si cela apparaît aidant pour l'accompagner dans ses démarches administratives ou sociales. Dans ce cas, il demandera au préalable aux interlocuteurs si cela est possible. L'interlocuteur reste libre d'accepter ou non.

Il ne pourra communiquer publiquement sur le programme qu'après avoir reçu l'accord de la Direction de projet et de toute façon de manière anonyme.

Il prend acte que la personne bénévole de désistance doit informer le Délégué cantonal du projet « Objectif désistance », cas échéant apporter témoignage devant l'autorité compétente, en cas de connaissance de commission de nouvelles infractions pénalement pertinentes ou encore en cas de perception d'un risque grave encouru par le parrainé.

## *La place et l'engagement des différents acteurs du programme de parrainage*

**La Direction du projet « Objectif désistance »** est à l'initiative du programme, de sa mise en place et de son accompagnement. Elle est la garante du respect de la présente Charte. La Direction du projet assure la supervision des Responsables du programme de parrainage de désistance.

L'Autorité de probation cantonale concernée procède à la signature des Conventions d'engagement pour le bénévole et pour la personne parrainée annexées à la présente Charte.

Les *Coordinateurs-animateurs* et les *Délégué-es cantonaux* du projet « Objectif désistance » sont les **Responsables du programme de parrainage** :

- Ils valident la participation à la formation des bénévoles après un entretien individuel obligatoire et évaluent la motivation, les compétences et aptitudes relationnelles du bénévole potentiel, ainsi que le niveau de son insertion sociale.
- Ils organisent le suivi de l'engagement de chaque participant, bénévoles et parrainés. La participation au programme s'inscrit dans une phase de vie spécifique de chacun, l'engagement doit donc pouvoir être réinterrogé à tout moment.
  
- Ils se réservent le droit de mettre fin à un contrat de parrainage, et plus largement de suspendre la participation d'une personne, s'ils constatent des éléments non conformes à l'esprit de la présente Charte, ou, par mesure de précaution, si la sécurité des participants n'apparaît pas garantie.
- *En collaboration avec la Direction du projet*, ils mettent en œuvre la formation des bénévoles et une supervision si nécessaire. Ils sont susceptibles de proposer au fil du déroulement du dispositif des temps de formation thématique à destination des personnes bénévoles de désistance.
- A la demande des participants, et en collaboration avec *l'Agent de probation référent*, ils sont disponibles à l'organisation de rencontres de groupe réunissant bénévoles et parrainés. Ils garantiront un esprit de convivialité et de respect dans les partages.
- Ils peuvent être sollicités par tout participant en cas de besoin. Leur rôle sera d'aider la personne à formuler la difficulté ressentie en apportant conseil et orientation.

**L'Agent de probation référent** informe et soutient les personnes sous mandat d'assistance de probation susceptibles de participer au programme. Il vérifie que leur profil est compatible avec une relation de parrainage.

Epalinges, le 19 juin 2020

Pour validation du présent dispositif :

**La Commission latine de probation**

Le Président

François Grivat

**Pour la Direction du projet  
« Objectif désistance »**

La Directrice exécutive

Luisella Demartini

Convention d'engagement **bénévole**

## Parrainage de désistance

entre la Commission latine de probation, représentée par la *Direction du service de probation* concerné

et

Mme/M. \_\_\_\_\_

qui souhaite s'impliquer, en tant que *bénévole de désistance*, dans le dispositif du parrainage de désistance et **s'engage à respecter la Charte préalablement remise et explicitée.**

La présente convention a pour objectif de clarifier les conditions de la collaboration et d'apporter les informations utiles à l'accomplissement de son activité.

### **Durée**

Une année, dès signature de la présente convention, renouvelable tacitement d'année en année.

### **Personne de référence**

Délégué-e cantonal du projet « Objectif Désistance »

### **Défraiements liés à l'activité bénévole**

Remboursement des frais liés aux formations et aux réunions nécessaires à l'activité.

### **Assurances**

La personne bénévole de désistance atteste disposer d'une assurance responsabilité civile et accident.

### **Formation de base**

Le suivi du cours d'introduction à l'engagement bénévole est obligatoire.

Les frais d'inscription et de déplacement sont à la charge de la Direction du projet « Objectif Désistance ».

### **Fin de la collaboration**

Chaque partie peut en tout temps mettre un terme à la collaboration bénévole moyennant un préavis de 30 jours. Sont réservés les cas de force majeure.

## **Attestation**

Au terme ou en cours d'activité, une attestation de bénévolat sera établie à la demande du ou de la bénévole.

## **Confidentialité**

La plus stricte confidentialité est demandée dans le cadre de l'engagement bénévole et après cessation de l'activité.

En cas de connaissance de commission de nouvelles infractions pénalement relevantes ou en cas de perception d'un risque grave encouru par la personne parrainée, la personne bénévole est tenue d'informer *le Délégué cantonal du projet « Objectif Désistance »*, cas échéant d'apporter témoignage devant l'autorité compétente.

## **Documents à fournir**

- Copie d'un document d'identité valable
- Extrait du casier judiciaire (remboursé par l'organisation)
- Attestations d'assurance RC privée et assurance-accidents
- Coordonnées bancaires ou postales pour les remboursements

Nous vous souhaitons beaucoup de satisfaction dans notre programme de parrainage et vous remercions d'ores et déjà pour votre engagement bénévole.

Lieu et date .....

Pour la Commission latine de probation :

**La Direction du service de probation**

**La personne bénévole de désistance**

## Parrainage de désistance

entre la Commission latine de probation, représentée par la *Direction du service de probation concerné*

et

Mme/M. \_\_\_\_\_

qui souhaite s'impliquer, en tant que *parrainé-e*, dans le dispositif du parrainage de désistance et **s'engage à respecter la Charte préalablement remise et explicitée.**

### Durée de l'engagement

6 mois

12 mois

### Personne de contact :

La personne bénévole de désistance

### Personne de référence :

Délégué-e cantonal du projet « Objectif Désistance »

### Fin de la collaboration

Chaque partie peut en tout temps se désengager du programme moyennant un préavis de 30 jours. Sont réservés les cas de force majeure.

Lieu et date .....

Pour la Commission latine de probation :

**La Direction du service de probation**

**La ou le parrainé-e**

Le présent engagement est renouvelé pour une nouvelle durée de :

6mois

Jusqu'au terme du délai d'épreuve et du mandat de probation

Lieu et date .....

Pour la Commission latine de probation :

**La Direction du Service de probation**

**La ou le parrainé-e**

## 10 Bibliographies

Commission latine de probation (2018). Objectif Désistance; Un projet pilote pour la probation latine.

Commission latine de probation (2022). Rapport intermédiaire de projet.

Commission latine de probation. (2023). Le projet pilote Objectif Désistance. *Savoir, savoir-être et savoir-faire : réflexions participatives de la probation en Suisse latine.*

Farrall S. (2016). Understanding Desistance in an Assisted Context : Key Findings from Tracking Progress on Probation. In Shapland J., Farrall S., Bottoms A. (eds.). *Global Perspectives on Desistance : reviewing What we Know and Looking to the Future.* Oxon & New York : Routledge.

Gabaglio, S. & Stoll, A. (2018). PRE-ASPIRE© : un modèle de prise en charge probatoire adapté à la Suisse latine, *Revue suisse de criminologie*, numéro 1.

Giordano P.C., Cernkovich S. A., Rudolph, J. L. (2002). Gender, Crime, and Desistance : Toward a Theory of Cognitive Transformation, *American Journal of Sociology*, 104(4), 990-1064.

Gredig D. (2011). From Research to Practice: Research-based Intervention Development in Social Work: Developing Practice through Cooperative Knowledge Production, *European Journal of Social Work*, 14(1), 53-70.

Healy D. (2014). Becoming a Desister: Exploring the Role of Agency, Coping and Imagination in the Construction of a New Self, *British Journal of Criminology*, 54(5), 873-891.

Hofinger, V. (2012). *“Desistance from crime” – eine Literaturstudie.* Wien: Institut für Rechts und Kriminalsoziologie.

[[http://www.irks.at/assets/irks/Publikationen/Forschungsbericht/Desistance\\_Literaturbericht.pdf](http://www.irks.at/assets/irks/Publikationen/Forschungsbericht/Desistance_Literaturbericht.pdf) ]

Kazemian L. (2007). Desistance from Crime. Theoretical, Empirical, Methodological and Policy Considerations. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 23(1), 5-27.

M. Herzog-Evans, S. Courtine, sous la direction de P. Mbanzouloulou (2012), *Insertion et désistance des personnes placées sous main de justice. Savoirs et pratiques*, Paris, L’Harmattan, Champ pénitentiaire.

Loup S., Jendly M. (2015). *Portrait de situation des politiques et pratiques de probation en Suisse latine.* Lausanne : Ecole des sciences criminelles (ESC).

Maruna S. (2012). Elements of Successful Desistance Signaling. *Criminology & Public Policy*, 11 (1), 73-83.

Maruna S., LeBel, T.P. (2012b). Approche sociopsychologique des sorties de délinquance. In Mohammed, M. (dir.), *Les sorties de délinquance : théories, méthodes, enquêtes*. Paris : La Découverte, 44-60.

McAlinden A.-M., Farmer M., Maruna S. (2016). Desistance From Sexual Offending: Do the Mainstream Theories Apply?, *Criminology and Criminal Justice*. Published online before print September 27, 2016, doi: 10.1177/1748895816670201.

McNeill F. (2006). A Desistance Paradigm for Offender Management, *Criminology and Criminal Justice*, 6(1), 39-62.

McNeill F. (2009). *Towards Effective Practice in Offender Supervision*. Glasgow : Scottish Center for Crime and Justice Research.

[[http://www.sccjr.ac.uk/wp-content/uploads/2012/10/McNeil\\_Towards.pdf](http://www.sccjr.ac.uk/wp-content/uploads/2012/10/McNeil_Towards.pdf)]

McNeill F., Weaver B. (2010). *Changing Lives? Desistance Research and Offender Management*. Glasgow : SCCJR Project Report; No.03/2010.

McNeill F., Farrall S., Lightowler, C., Maruna S. (2014). *Desistance as a Framework for Supervision*. In Bruinsma G., Weisburd D. (eds.), *Encyclopedia of Criminology and Criminal Justice*. New York : Springer.

Miller W., Rollnick S., (2013). *L'entretien motivationnel: aider la personne à engager le changement*. Paris: interEditions-Dunod.

Rosenbaum D. (2002). Evaluating Multi-Agency Anti-Crime Partnerships: Theory, Design, And Measurement Issues. In N. Tilley (ed), *Evaluation for Crime Prevention: Crime Prevention Studies*, vol. 14, 171-225.

Vaughan B. (2012). Subjectivité, récit et abandon de la délinquance. In Mohammed, M. (dir.), *Les sorties de délinquance : théories, méthodes, enquêtes*. Paris : La Découverte, 89-111.

Weaver B. (2014). Control or Change? Developing Dialogues Between Desistance Research and Public Protection Practices, *Probation Journal*, 61(1), 8-26.

Zobrist P. (2015). Motivationsförderung im Frauenstrafvollzug. Kontextualisierung und Erprobung von manualisierten Interventionen im sozialpädagogischen Betreuungsalltag. *Bewährungshilfe*, 62(4), 336-348.